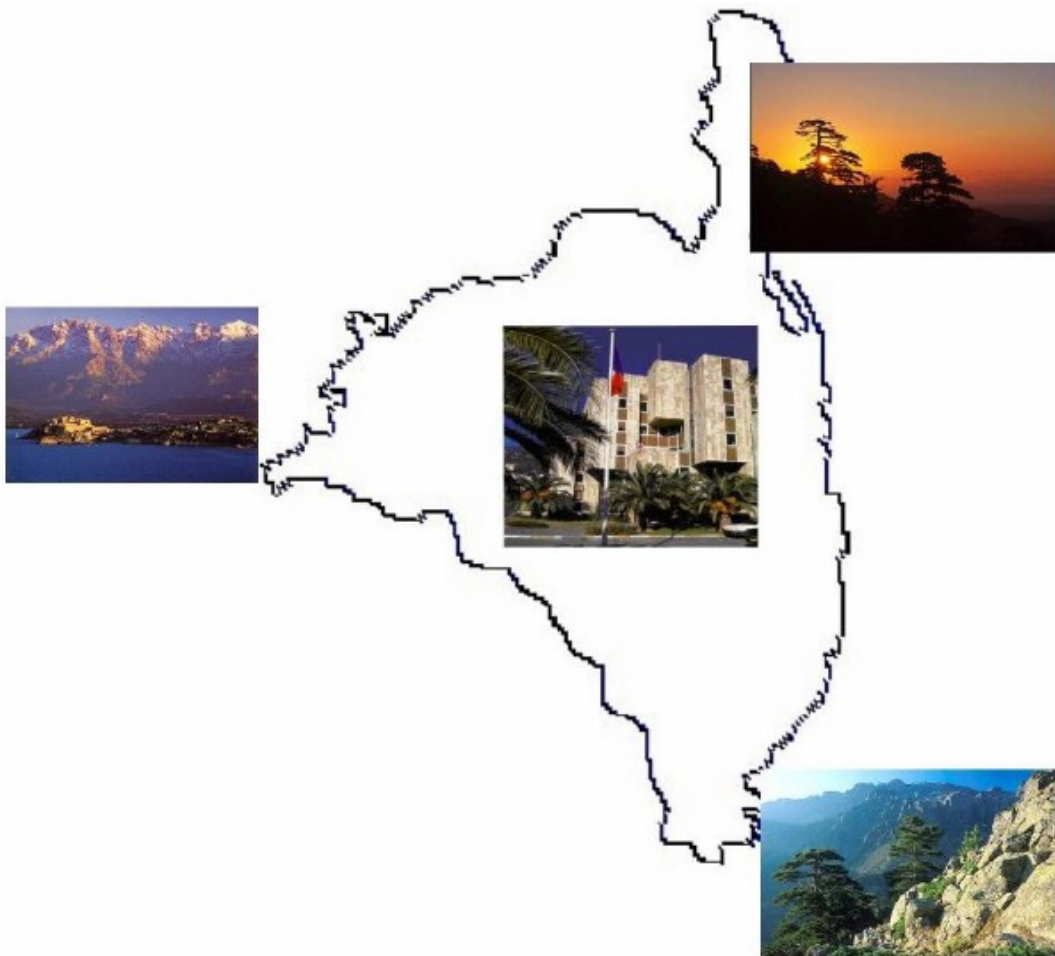




PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

Rapport d'activité des services de l'Etat



2009

PLAN

1.PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS SOUS TOUTES SES FORMES	11
1.1.La sécurité : un enjeu de première importance	12
1.1.1. Lutter contre la délinquance et le banditisme	12
Tendance générale	
La délinquance de proximité	
Les violences urbaines	
La physionomie de la délinquance	
Un taux d'élucidation qui reste élevé	
Les infractions à la législation sur les stupéfiants	
La diminution du nombre d'attentats	
1.1.2. Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière	16
L'insécurité routière	
Les actions de contrôle	
L'éducation routière	
1.1.3. Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque ...18	
La lutte contre les incendies	
La prévention du risque d'inondation et de l'érosion du littoral	
1.1.4. La lutte contre les violences à l'encontre des femmes	22
1.2.Promouvoir la sécurité juridique, en veillant à une application rigoureuse et homogène de la règle de droit	23
1.2.1. Contrôle et réglementation	23
La réglementation générale	
La réglementation relative à la nationalité	
La réglementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers	
La réglementation relative à la circulation	
1.2.2. Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme	25
Le contrôle des actes des collectivités locales	
La prévention et le conseil aux collectivités locales	
1.2.3. La surveillance du domaine public maritime	27
Surveillance et contrôles	
Occupations illégales	
Sécurité maritime: les phares et balises	

1.2.4. La révision des listes électorales et l'organisation des élections	30
Nombre d'électeurs et de recours	
Les consultations électorales organisées en 2009	
1.2.5. Le contrôle du travail	31
L'inspection du travail	
L'information des salariés	
La main d'œuvre étrangère	
Le contrôle de la recherche d'emploi	
1.2.6. La protection des usagers des pratiques sportives	33
Bilan quantitatif des contrôles 2009	
Bilan qualitatif 2009	
1.2.7. L'amélioration du civisme fiscal et de l'égalité des citoyens devant l'impôt	36
Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales	
Lutter contre la fraude et consolider la chaîne qualité du contrôle fiscal	
1.2.8. Le contrôle des conditions de concurrence et de consommation	37
1.2.9. Le contrôle de la gestion du foncier dans le secteur agricole	38
Contrôle des structures : autorisation d'exploiter	
Société d'aménagement foncier et établissement rural (SAFER)	
Association foncière pastorale (AFP)	
Projet de charte agricole	
2. PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET LA QUALITÉ DE VIE	41
2.1. Lutter contre les discriminations	42
2.1.1. La lutte pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	42
Diversification des choix professionnels, par le prix de la vocation scientifique et technique (PVST)	
Insertion professionnelle	
2.1.2. Le nombre de demandeurs d'emploi	44
Situation de la demande d'emploi (au 31 décembre 2009)	
Offres d'emploi	
2.1.3. Actions visant à faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi	46
L'application du suivi mensuel personnalisé	
Les prestations réalisées	
La mise en place du volet emploi du plan de cohésion sociale	
Les aides à la création d'emploi	
Les actions en faveur des entreprises	

2.1.4. Aides en matière d'emploi	48
Des mesures en direction des jeunes	
Des mesures d'insertion par l'activité économique	
L'insertion par le travail des personnes handicapées	
2.1.5. Actions en direction des jeunes scolarisés	49
Au niveau scolaire	
Hors temps scolaire	
2.1.6. Actions en matière de formation professionnelle	52
La validation des acquis de l'expérience (VAE)	
L'alternance	
Les titres du ministère	
2.2. Impulser une politique de cohésion sociale	53
2.2.1. Développer et améliorer l'offre de logements	53
Volet logement du plan de cohésion sociale	
Politique sociale de l'habitat	
2.2.2. Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées	57
En matière sociale	
En matière médico-sociale	
2.3. Renforcer la sécurité sanitaire	61
2.3.1. La santé animale	61
La prévention des maladies animales légalement réputées contagieuses	
Le contrôle de la traçabilité des animaux et du respect des exigences réglementaires liées à la conditionnalité des aides	
La certification de la qualité sanitaire des animaux	
Le contrôle de l'exercice vétérinaire	
Le contrôle des échanges et mouvements d'animaux	
Le contrôle en pharmacie vétérinaire	
2.3.2. La protection animale	64
Le contrôle des établissements détenant des animaux de compagnie	
Le contrôle des conditions d'abattage des animaux	
2.3.3. La sécurité sanitaire des aliments	65
Principe de la Programmation 2009	
Résultats de la programmation 2009	
2.3.4. Les actions dans le domaine sanitaire	67
L'offre de soins	
Les priorités de santé publique	
Inspections et contrôles	
Veille et sécurité sanitaire	
Veille et sécurité sanitaire environnemental	
La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies humaines	

3. CONTRIBUER AU RESPECT DU PATRIMOINE NATUREL DU DÉPARTEMENT73

3.1.Par l'aménagement durable du territoire.....74

3.1.1. La politique de la ville.....74

Données générales

3.1.2. L'urbanisme.....77

L'élaboration des plans d'urbanisme

Le droit des sols

La médiation en urbanisme

3.1.3. La politique de l'eau.....79

La mission inter-services de l'eau (MISE)

La police de l'eau

3.1.4. Le domaine public maritime.....80

La gestion du domaine public maritime

La surveillance du domaine public maritime

La délimitation du domaine public maritime

Le sentier du littoral

La concession de plage

3.1.5. Les actions en faveur de l'environnement.....82

Le contrôle des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)

La protection de la forêt

3.1.6. La préservation de l'aspect culturel et historique du département.....83

Les commissions de la DRAC (activité pour la Haute-Corse)

Archéologie préventive et programmée

3.2.Par un soutien au milieu rural (aides financières de l'État).....84

La dotation globale d'équipement (DGE)

La dotation de développement rural (DDR)

Les subventions exceptionnelles

4. ÊTRE UN PARTENAIRE ACTIF DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL.....87

4.1.En apportant un appui financier.....88

4.1.1. La filière gestion publique au service des entreprises et des partenaires.....88

4.1.2. Les finances de l'État.....88

Les recettes de l'État

Les dépenses de l'État

Le service des domaines

4.1.3. Les finances des collectivités territoriales	89
Les recettes des collectivités territoriales en Haute-Corse	
Les dépenses des collectivités territoriales en Haute-Corse	
4.1.4. La mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement	90
4.2.En apportant un appui logistique et juridique	91
4.2.1. Favoriser la coopération intercommunale	91
4.2.2. Ingénierie publique	92
Missions	
L'ingénierie publique de solidarité	
L'ingénierie publique pour le compte du ministère de la Défense (armée de l'air)	
4.2.3. Favoriser la structuration et le développement agricole	95
Les déclarations de surface et les aides directes aux producteurs liées aux organisations communes de marché	
Les soutiens territoriaux et environnementaux aux exploitations	
Les mesures financières liées à des crises climatiques, économiques et au sur endettement	
Le suivi des filières animales	
4.2.4. Aider au développement du secteur touristique en garantissant la qualité des prestations offertes	99
4.2.5. La protection des mineurs pendant leurs loisirs	101
4.2.6. Développer des équipements	102
Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique	
Conseil et expertise	
4.2.7. Moderniser le tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal	102
5. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT	103
5.1. Renforcer les arrondissements pour faire face aux défis futurs des territoires	104
5.2.Réformer l'administration territoriale de l'État pour une plus grande unité d'action	105
5.2.1. Création des Directions départementales interministérielles (D.D.I)	105
La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	
La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)	
La Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),	
L'Agence régionale de santé,	

5.3.Simplifier et renforcer les services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.....	106
5.4.Améliorer la qualité du service rendu au niveau fiscal.....	107
5.5.Améliorer la qualité des comptes des collectivités locales.....	108
5.6.Une nouvelle organisation des services de la DGFIP.....	108

INTRODUCTION

Les services de l'État dans le département évoluent dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui, depuis 2007, réforme l'État en profondeur.

Les premiers changements apparus au cours de l'année 2008 (fusion DDE/DDAF) se sont poursuivis tout au long de l'année 2009 au cours de réflexions menées sur le plan régional et départemental afin de préciser et de préfigurer la nouvelle organisation départementale (création de deux directions départementales interministérielles) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2010 conformément aux objectifs de la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008, à savoir:

- assurer une articulation efficace entre le niveau régional et le niveau départemental
- affirmer le caractère interministériel des nouvelles directions départementales.

L'année 2009 a vu également la mise en œuvre opérationnelle de l'établissement Pôle Emploi issu de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC.

Par ailleurs, au niveau des finances publiques, l'événement marquant de l'année 2009 a été la création du service des impôts des particuliers de Bastia, première réalisation concrète de la fusion entre les ex- réseaux de la DGI et de la DGCP en Haute Corse ainsi que la généralisation du guichet fiscal unifié dans les trésoreries mixtes, dans un objectif de meilleur service rendu aux usagers. De même, un point d'entrée unique est désormais offert aux collectivités locales dans le cadre de la fiscalité directe locale et du développement des conventions de partenariat ou des analyses financières.

La modernisation des services de l'État, inévitable dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement, se poursuit donc et aspire à répondre aux attentes des divers publics tout en recherchant une qualité de service au bénéfice de l'ensemble des partenaires..

Dans ce contexte de changement profond, les services de l'État dans le département s'efforcent d'œuvrer dans le souci de rendre à l'utilisateur un service public de qualité, tout en exerçant les différentes missions qui sont les leurs :

1. Préserver la sécurité des citoyens sous toutes ses formes
2. Promouvoir la cohésion sociale et la qualité de vie
3. Contribuer au respect du patrimoine naturel de département
4. Être un partenaire actif du développement économique local
5. Améliorer l'efficacité de l'État

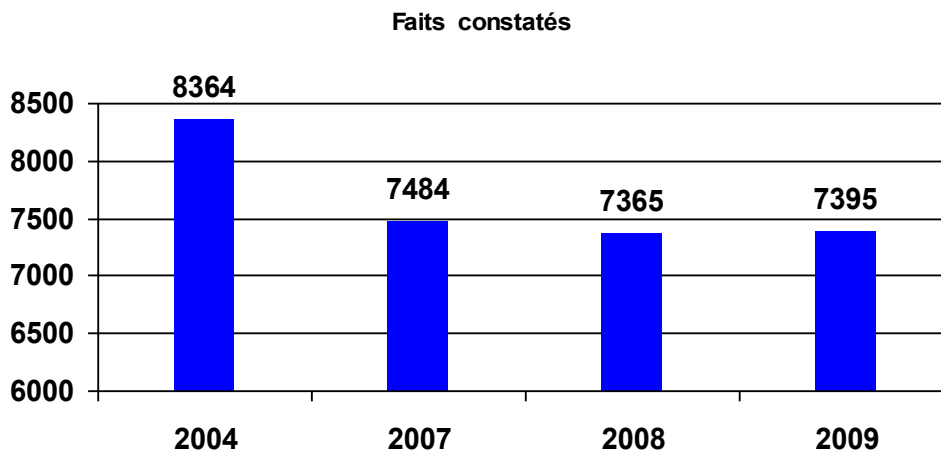
1. PRÉSERVER LA SÉCURITÉ
DES CITOYENS SOUS TOUTES
SES FORMES

1.1. La sécurité : un enjeu de première importance

1.1.1. Lutter contre la délinquance et le banditisme

● Tendance générale

En Haute-Corse, l'année 2009 s'est caractérisée par une très légère hausse de la délinquance générale (+0,41%) après 5 années de baisse consécutive. Le niveau de la délinquance de droit commun dans le département reste donc très en deçà des niveaux constatés au début des années 2000.



En terme de grandes tendances, la Police Nationale enregistre une augmentation des faits constatés sur sa zone de compétence en 2009 (+4,5%), alors que la Gendarmerie Nationale constate une nette diminution (-3,14%).

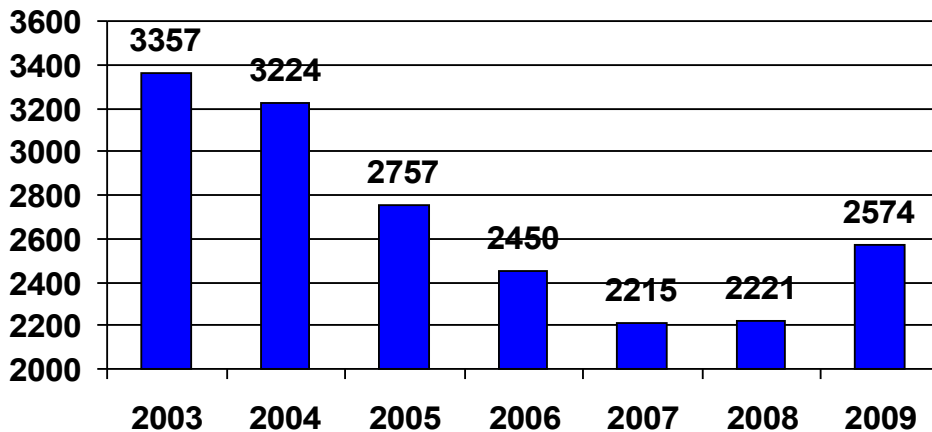
● La délinquance de proximité

Pour sa part, la délinquance de proximité a connu une hausse de 15,8% notamment en raison de l'augmentation des vols à main armée et des vols d'automobiles (+32,5% pour ces derniers). Il faut cependant souligner la hausse des mises sous écrous dans cet agrégat : +37,5%.

En parallèle, certaines infractions constitutives de cette catégorie de crimes et délits diminuent :

- Les dégradations de -4,6%
- Les vols à la tire de -3%

Délinquance de proximité



Malgré une augmentation des cambriolages (+29,2%), la principale satisfaction a été obtenue avec l'augmentation conséquente des faits élucidés (+33%), des personnes mises en cause (+74%) et des écrous (+200%).

En parallèle, et de façon notable, on constate une diminution des atteintes volontaires à l'intégrité physique (-7,3%), ainsi qu'une augmentation des gardes à vue dans ce domaine (+14,3%)

Au sein de cette catégorie spécifique de crimes et délits qui touche de très près nos concitoyens, cette évolution favorable s'illustre par une baisse de 406 faits en 2006, à 312 faits en 2009, qui se décline comme suit :

- homicides et tentatives (stabilité),
- menaces et racket (baisse de 11,97%),
- infractions aux mœurs (baisse de 29,41 %).

Une note négative cependant au sein de cet agrégat, on observe en 2009 une augmentation des violences volontaires (112 faits constatés en 2008 et 130 faits constatés en 2009) soit une hausse de 16,07%.

On notera que les dépôts de plaintes pour violences conjugales sont en hausse marquée en 2009 : 40 faits en 2007, 20 faits dénoncés en 2008 contre 34 faits en 2009 soit une hausse de 70%.

S'agissant des violences en milieux scolaires, on observe une légère baisse : de 55 faits signalés en 2007 à 21 faits pour 2008 et 17 faits en 2009, soit une baisse de 19,05%.

Les efforts prioritaires des services de police et de gendarmerie sont en conséquence dirigés vers la lutte contre les cambriolages et les vols liés à l'automobile.

● Les violences urbaines

Les taux relatifs aux violences urbaines sont faibles, à l'instar de l'année 2008. Il s'agit des voitures brûlées (-42,8%), des véhicules administratifs dégradés, des poubelles brûlées (-83,7%) et des jets de projectiles sur un bus.

● La physionomie de la délinquance

La part des **étrangers** mis en cause dans les procédures judiciaires est en diminution : on enregistre une baisse de -0,68%.

La part des **mineurs** dans la délinquance générale est à nouveau en hausse : 159 mineurs interpellés en 2009 contre 124 en 2008 soit une hausse de 28,23%.

Enfin, le pourcentage de **personnes mises en causes écrouées** est en baisse: ce taux est de 2,84% en 2009 (contre 2,2% en 2007 et 4,11% en 2008). Il faut cependant noter que ce taux avait augmenté de 60% entre 2007 et 2008, illustrant la gravité des affaires traitées ainsi qu'un durcissement de la politique pénale.

● Un taux d'élucidation qui reste élevé

Sur l'ensemble du département, on constate une légère baisse du taux d'élucidation, qui demeure cependant à un niveau élevé. A ce titre, les explications de cette évolution diffèrent selon la zone de compétence concernée.

En effet, en zone police, la baisse relative du nombre de faits élucidés (-5,38% par rapport à 2008), s'explique par la hausse du volume des faits constatés et surtout par l'augmentation de la délinquance de proximité. Il faut noter toutefois que le dernier trimestre 2009 a été très prometteur, avec un recul de la délinquance à -2,2% et un taux d'élucidation à 49,40%.

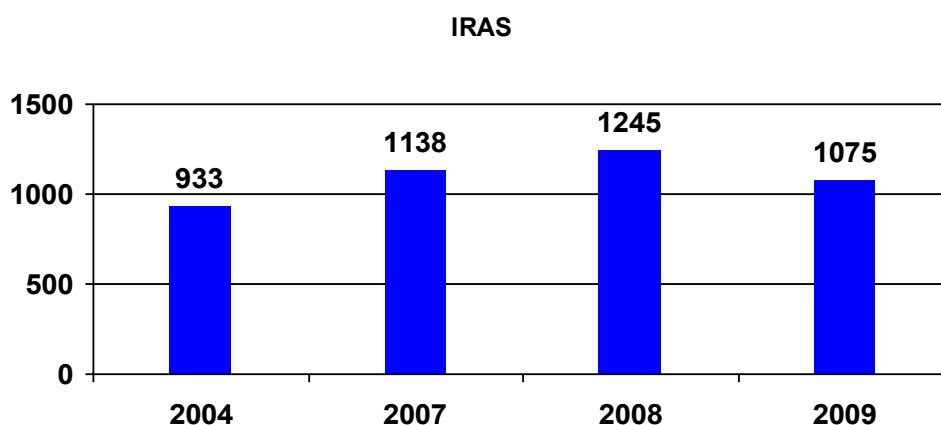
En zone gendarmerie, le taux d'élucidation dans l'activité répressive se situe à 36,55% en 2009 pour 60,32% en 2008. Cette baisse s'explique principalement du fait de l'enregistrement en 2008 de trois importantes affaires d'infractions économiques et financières ayant débouché sur l'élucidation de très nombreux faits.

Évolution du taux d'élucidation depuis 2009

	Délinquance générale	Délinquance de proximité
Circonscription de la police	31,77%	15,17%
Circonscription de la gendarmerie	36,55%	15,14%

En parallèle, il convient de noter une activité des services de police et de gendarmerie qui a été très soutenue en 2009.

L'agrégat des IRAS (infractions révélées par l'action des services) reflète ce fort engagement.



Là encore on note une situation contrastée : en zone police, le nombre des IRAS a connu une hausse de 30,54%, principalement du fait d'une réorganisation de la Brigade anti-criminalité (BAC), ce qui a permis de mieux coller à la réalité de l'activité délinquante, principalement en matière de trafic de stupéfiants, et donc de révéler plus de faits.

En zone gendarmerie à contrario, la baisse observée du nombre des IRAS (-20,64%) s'explique par la diminution des faits constatés en matière de stupéfiants et de travail illégal également.

● Les infractions à la législation sur les stupéfiants

En effet, la lutte contre les trafics de drogues reste une priorité en Haute-Corse. Conformément au plan départemental de prévention de la délinquance en Haute-Corse, la lutte contre cette forme de criminalité est déclinée dans le **plan départemental de lutte contre la drogue**, adopté en 2008.

En 2009, les infractions constatées dans ce domaine marquent un net ralentissement.



Ces bons résultats s'expliquent notamment par la réorganisation de l'activité de la brigade anti-criminalité en zone police en ce domaine.

De plus, la réalisation d'une affaire en co-saisine entre la police nationale, la gendarmerie nationale et le groupement d'intervention régional (GIR) a permis de démanteler un réseau de trafiquants de stupéfiants dans le quartier de Lupino en fin d'année 2008, 16 personnes ayant été interpellées avec des incidences directes en 2009.

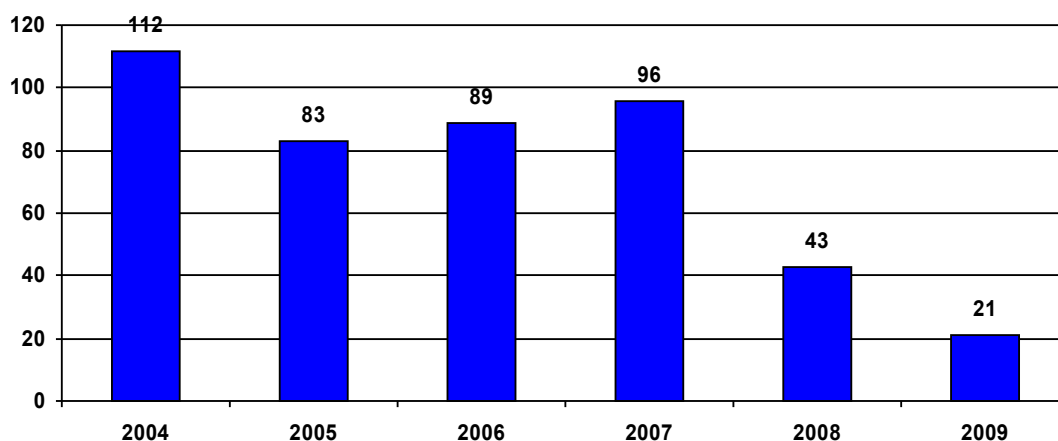
● La diminution du nombre d'attentats

Confirmant une tendance déjà observée en 2008, la diminution générale dans toute l'île des attentats par explosifs atteint une proportion jusque là jamais atteinte.

Si le nombre d'attentats en zone police est égal à 0, il est constaté une baisse de 50% en zone gendarmerie en 2009, ainsi qu'une inversion des tendances par rapport à 2008, les véhicules étant désormais les cibles privilégiées des poseurs de bombes avant les résidences.

Il convient toutefois de noter que la Gendarmerie Nationale a été visée à deux reprises en 2009 (la résidence de Corte et la brigade territoriale de Vescovato) .

Attentats et tentatives d'attentats



1.1.2. Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière

● L'insécurité routière

Le nombre total d'accidents corporels de la circulation est resté pratiquement stable en 2009 par rapport à 2008 (-0,8%). Le nombre de tués sur les routes a augmenté à 27 (+3), mais le nombre total de blessés est en forte diminution (-8%). Il est à souligner que la circulation sur le réseau national a diminué d'environ 2%.

Le nombre total d'accidents corporels de la circulation est resté pratiquement stable en 2009 par rapport à 2008. L'analyse des accidents mortels, permet d'observer que :

- les jeunes de moins de 24 ans représentent 11 tués (au lieu de 8 en 2008) dont 3 dans le même accident
- les deux roues représentent 7 tués (contre 10 en 2008 et 5 en 2007)
- même si les 2/3 des accidents mortels ont toujours lieu sur le réseau routier national, on assiste à une répartition géographique plus large de cette accidentologie sur l'ensemble des réseaux du département
- le nombre de victimes sur l'axe Bastia – Solenzara a diminué à 11 (13 en 2008)

Les actions menées tout au long de l'année 2009 ont encore essentiellement concerné les « jeunes » et « l'alcool ».

L'effort porté sur les « tout-petits » s'est encore accentué avec des actions dans l'enseignement primaire comme « Zou le tatou » ou « Anastase » et les pistes cyclables de la prévention routière.

Le deuxième enjeu concernant « l'alcool » s'est poursuivi en 2009. L'action majeure initiée en 2005 a, en 2009, concerné les différents festivals comme "Porto-Latino", les fêtes de village et les « avant-boîtes », où des jeunes étaient chargés d'informer les conducteurs qui arrivaient et surtout qui repartaient, sur les dangers de l'alcool au volant.

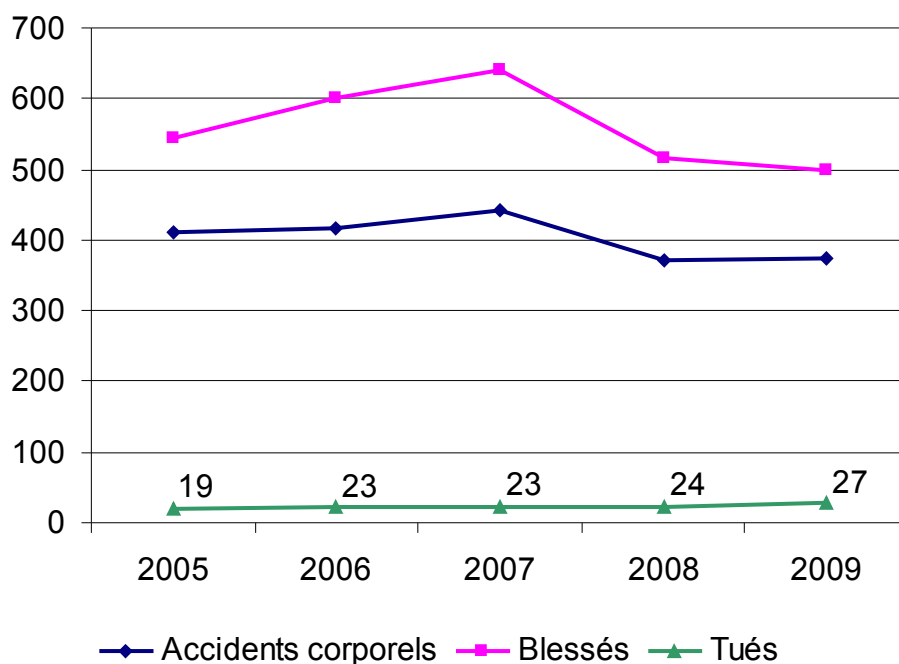
La semaine de la « sécurité sur la route » en octobre 2009, a été l'occasion d'organiser de nombreuses actions réparties sur tout le département avec comme action phare débutant ladite semaine, une série d'ateliers organisés au CFA de Furiani.

Un village de la "sécurité routière" a été réalisé en novembre 2009 sur la place Saint-Nicolas de Bastia à destination principalement des élèves du secondaire, durant trois jours.

Enfin une action en partenariat avec la CRAM à l'attention des entreprises s'est déroulée à la préfecture au cours du mois de décembre.

Le dossier "signalisation verticale" concernant les limitations de vitesse et le positionnement des panneaux d'agglomérations sur l'axe Casamozza-Vizzavona a été revu et est en cours de finalisation.

Évolution de l'accidentologie depuis 2005



● Les actions de contrôle

1. Les services de police et de gendarmerie ont mené une activité répressive et les résultats suivants ont été obtenus:

EVOLUTION COMPAREE	2007	2008	2009
--------------------	------	------	------

CONTROLES ROUTIERS	Nombre de contrôles :	980	942	707
--------------------	-----------------------	-----	-----	-----

Dont contrôles d'alcoolémie	Nombre :	55	86	65
	Alcootests :	896	954	830
	Positifs :	23	30	25
Dont contrôles de vitesse jumelles	Nombre :	219	161	5
	Infractions :	180	165	11
Dont contrôles de casques	Nombre :	11	8	2
	Infractions :	67	58	4
Dont contrôles de ceintures	Nombre :	25	24	11
	Infractions :	173	167	43

Ces contrôles, qu'il s'agisse de contrôles strictement routiers, sur réquisition du parquet ou d'initiative, (alcoolémie, vitesse, casques et ceintures) ou mixtes (anti-attentats, anti-délinquance) sont menés aux endroits les plus accidentogènes.

● **L'éducation routière**

Les examens avaient lieu dans quatre centres, en ce qui concerne le permis de type B : Bastia (64% des demandes), Corte (12%), Ghisonaccia (13%) et Ile-Rousse (11%).

Il y a eu en 2009, 3615 demandes de permis de conduire, pour la partie théorique, avec 1755 reçus, soit 48,55% de réussite (taux inférieur à celui de la moyenne nationale qui est de 64,92%). Cette réussite est en diminution par rapport à 2008 (53,22% de réussite, alors que la moyenne nationale était de 64,83%).

Pour ce qui concerne l'épreuve pratique, on remarque que le taux de réussite au permis de catégorie B est de 55,99% pour un total de 2781 demandes. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale (56,49%), et est en diminution par rapport à 2008 (57,77%).

Une nouvelle piste pour le passage de l'épreuve pratique des permis A (motos) et C (poids lourds) a été construite et sera ouverte en juin 2010.

Pour les autres types de permis, on constate un fort taux de réussite, supérieur à 80%, tant pour les permis deux roues, que pour les permis poids-lourds.

1.1.3. Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque

● **La lutte contre les incendies**

◆ **L'évolution du nombre de feux de forêt**

En 2009, un nombre total de 272 feux de forêt a été recensé, pour une surface brûlée de 425 hectares. La surface brûlée ou parcourue par un feu au cours de l'année a été en légère augmentation par rapport à l'année précédente (190 feux ayant parcouru 272 hectares). Toutefois, la tendance à la régression du nombre de départs de feux et des surfaces brûlées observée depuis 2008 se trouve confirmée en 2009 (moyenne 2004-2008: 2112 ha). Seuls 3,7% des feux ont parcouru plus de 10 hectares. La mobilisation des moyens du SDIS de Haute Corse s'est traduite également par l'envoi en Corse du Sud des moyens de la Colonne Territoriale (véhicules de lutte mis à disposition par l'État).

Au cours de cette situation opérationnelle dans ce département, le SDIS a également expérimenté avec succès la constitution d'une unité mixte de lutte entre forestiers sapeurs et sapeurs pompiers de Haute Corse appuyés par les hélicoptères bombardiers d'eau du SDIS.

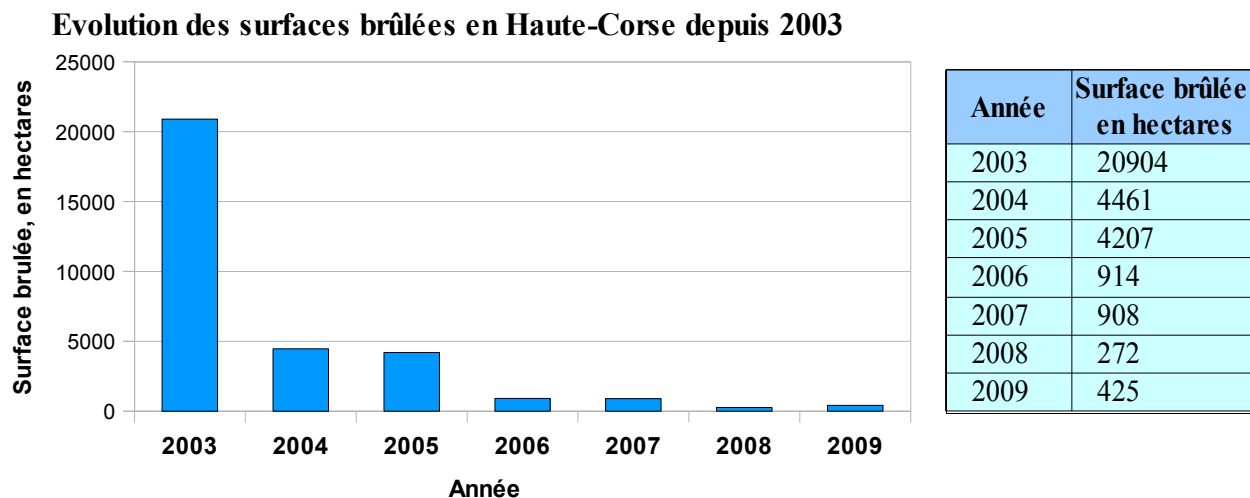
L'année 2009 se situe dans la moyenne des dernières années en termes de niveau de danger mais aussi en termes de répartition des risques, à une exception près la zone du Cap corse qui a été beaucoup moins soumise au danger que les années précédentes.

Cinq incendiaires ont été appréhendés. Ces arrestations, par leur impact dissuasif sur les auteurs potentiels de mise à feu, ont participé au bilan positif de l'année 2009. La dynamique de défense contre les incendies se trouve ainsi renforcée dans le département.

En 2009, compte-tenu du risque sévère d'incendie, quatre massifs forestiers ont été fermés à titre préventif par arrêtés préfectoraux.

Dans les Agriates, en complément du dispositif habituel de surveillance en saison de feux (26

patrouilles des FORSAPS et 7 patrouilles de l'ONF), le conservatoire du littoral a mis en place pour la première fois, sur des périodes de deux à trois semaines, 3 patrouilles équestres de surveillance constituée en binôme (un agent du conservatoire et un agent du centre équestre). Ces patrouilles sont en relation avec le CODIS.



◆ La prévention du risque incendie

La cellule technique d'investigation sur les recherches des causes d'incendies de forêt :

Les actions et les méthodes de travail de la cellule technique d'investigation sur les recherches des causes d'incendies de forêt (CTIIF) se sont inscrites dans la continuité des années précédentes. Elle a été activée dès le mois de juin et est intervenue de juillet à octobre.

Cette structure pluridisciplinaire, composée d'un gendarme, d'un forestier, d'un pompier et d'un agent de l'ONCFS agit sur réquisition du parquet et a pour mission de localiser et de déterminer la cause de l'incendie et, le cas échéant, de trouver les éléments ou les dispositifs de mise à feu.

En 2009, 42 incendies ont fait l'objet d'une réquisition judiciaire. Pour chacun de ces incendies, un rapport a été établi et transmis au parquet.

Les plans de prévention du risque incendie de forêt (PPRIF) :

8 PPRIF du Grand Bastia sur les 9 prescrits ont été appliqués par anticipation.

Les 6 PPRIF de Balagne ont été appliqués par anticipation.

En 2009, un nouveau projet de règlement de PPRIF a été présenté en sous commission départementale pour la sécurité contre les risques incendie de forêt, landes, maquis et garrigue.

Les projets de PPRIF des communes d'Aregno, Calvi, Corbara, Olmeta-di-Tuda, Ville-di-Pietrabugno leur ont été présentés et sont soumis à l'avis de leur conseil municipal. Ces dossiers seront mis à l'enquête publique en 2010. La présentation des 9 autres projets de PPRIF sera effectuée en 2010.

Le dispositif de sensibilisation au débroussaillage

Ce dispositif est mis en œuvre par l'Office de l'Environnement de la Corse -OEC- depuis 2006.

Il est basé sur trois types de visites : visites de sensibilisation (V1), visites de constat (V2) et visites de verbalisation (V3).

Au terme des deux premières visites on constate que 80 % en moyenne des parcelles visitées sont débroussaillées.

En Haute Corse, 33 communes ont été qualifiées de prioritaires au regard de l'aléa risque feu de

forêt. L'action de sensibilisation de l'OEC est conduite prioritairement sur ces communes.

En 2009 :

2750 parcelles ont été visitées par deux animateurs de l'OEC (1846 V1 et 904 V2).

Sur les communes d'Oletta et de Poggio-Mezzana, où le travail de sensibilisation mené par l'OEC était totalement terminé, trois agents de l'ONF et deux de la DDEA ont procédé aux visites de verbalisation (V3).

Les plans locaux de prévention incendie (PLPI) :

Sur les 10 PLPI à créer qui couvrent les secteurs les plus sensibles aux incendies de forêts, 4 sont approuvés (Cap corse, Bastia Nebbio, Balagne, Centre Corse) et 2 autres sont en cours (Fiumorbo, Vivario et Ghisoni).

La protection effective de l'ensemble du territoire extrêmement sensible aux feux de forêt se poursuit par la planification, la réalisation des ouvrages et le maillage en points d'eau du département avec le concours des communes et des communautés de communes concernées.

● **La prévention du risque d'inondation et de l'érosion du littoral**

◆ **Les plans de prévention du risque inondation (PPRI)**

En 2008, les études techniques du plan de prévention du risque inondation (PPRI) du Golfe de Calvi et la concertation avec les collectivités territoriales ont été finalisées. Le PPRI du golfe de Calvi a été approuvé définitivement le 4 décembre 2009.

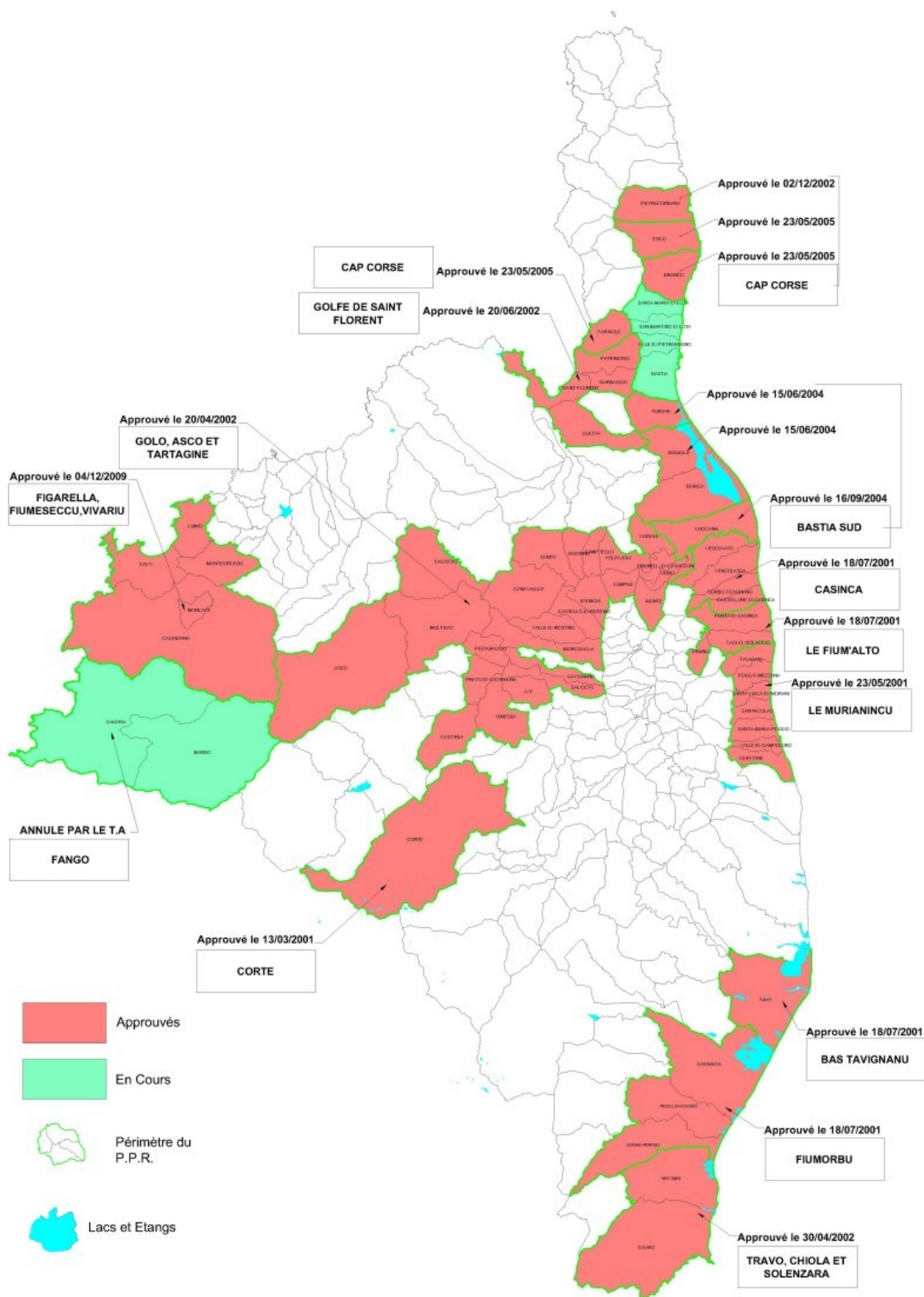
La révision partielle du PPRI de Lucciana au droit de l'emprise de la future centrale électrique a été prescrite. La révision partielle de ce plan a été approuvée le 15 septembre 2009.

Suite à l'annulation du PPRI du Fango par le tribunal administratif, le contact a été renoué avec les communes de Galeria et Manso et de nouveaux levés topographiques ont été effectués sur trois secteurs. Le nouveau projet de PPRI sera présenté aux élus et au sous-préfet de Calvi au 1^{er} semestre 2010. L'enquête publique est prévue pour la fin d'année 2010.

Les études réalisées pour le PPRI du Grand Bastia ont été analysées en 2008, et une stratégie d'action a été déterminée pour 2009. A l'occasion de sa mise en œuvre, une démarche de concertation et une procédure administrative ont été proposées aux communes en septembre 2009. Certaines d'entre-elles les ont refusées. Une nouvelle stratégie a été arrêtée, elle s'appuie sur de nouvelles études qui seront engagées au début du second semestre 2010.

En ce qui concerne le PPRI de Vescovato, l'étude hydraulique concernant le secteur de Torra à Vescovato a été réceptionnée en octobre 2009 et sera présentée à la collectivité au 1^{er} trimestre 2010. Les résultats de cette étude identifient des aléas plus forts que ceux des études initiales. La suite de la procédure de révision dépendra du choix de la commune à réaliser ou non les travaux de protection des surfaces concernées par la révision contre les effets des inondations.

État d'avancement des PPRI au 15 décembre 2009



« L'atlas mouvement de terrain et inondations » commandé au CETE d'Aix-en-Provence a été présenté à la préfecture le 14 décembre 2009. Cet atlas est validé. Le programme des études d'aléas est arrêté. Les premières études seront commandées en 2010.

◆ **L'érosion du littoral**

La Haute-Corse est sujette à une régression du littoral due à des phénomènes naturels ou anthropiques, phénomène particulièrement accentué sur la plaine orientale. Deux grands processus sont responsables de cette évolution du littoral d'une part la dynamique globale (faisant intervenir le climat de houle et les courants induits par les vagues et par la circulation générale) et d'autre part les phénomènes événementiels (tempêtes, surcotes).

En 2009, deux opérations ont été menées :

- Étude confiée au BRGM afin d'établir un diagnostic des cellules sédimentaires du littoral de la plaine orientale. L'objectif de cette étude est de structurer les actions de préservation et de protection de la zone côtière.
- Travaux de lutte contre l'érosion en Costa-Verde au droit de l'hôtel San-Luccianu. Une subvention a été accordée par l'État de 509 350 € soit un taux de 65.5 % du montant global des travaux.

1.1.4. La lutte contre les violences à l'encontre des femmes

Les services de l'État sont intervenus en 2009 pour financer, totalement ou partiellement, des actions visant à lutter contre les violences faites aux femmes, réparties selon plusieurs axes :

◆ **Lutte contre les violences à l'encontre des femmes : déclinée autour de mesures du deuxième plan global triennal (2008-2010)**

Outre le soutien au fonctionnement du CIDFF Haute-Corse et la reconduction des actions numéro vert, groupe de paroles pour femmes victimes de violences, l'apport de la formation « prévention et lutte contre la discrimination en raison du sexe et de l'origine », l'action de formation portée par l'association Femmes Solidaires et financée dans le cadre du FIPD « violences faites aux femmes et répercussions sur les enfants » devant être animée par Ernestine RONAI de l'observatoire des violences de Seine St-Denis et reprogrammée en 2010, il faut souligner :

◆ **Poursuite du développement de REACTIV : REseau d'ACTions contre les Violences faites aux femmes**

En 2007, la mise en place d'un réseau départemental de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et de prise en charge des femmes victimes est impulsé par la DDDFE Haute-Corse, soutenu et financé par la DDASS en 2007 et 2008, par la DDASS et la DDDFE Haute-Corse en 2009 et mise en œuvre par le CIDFF.

L'année 2009 a permis de poursuivre le développement des activités du réseau

1.2. Promouvoir la sécurité juridique, en veillant à une application rigoureuse et homogène de la règle de droit

1.2.1. Contrôle et réglementation

● La réglementation générale

Au cours des années 2007, 2008 et 2009, le bureau des polices administratives de la préfecture et les sous-préfectures de Corte et Calvi ont traité les dossiers suivants :

	2007	2008	2009
Cartes professionnelles	98	84	84
Autorisations d'ouverture tardive d'établissements de boisson	26	29	26
Fermetures administratives de débits de boisson	7	3	5
Autorisations de détention d'armes	751	799	1045
Autorisations d'utilisation d'explosifs	19	13	9
Refus ou retrait d'autorisation d'habilitation en zone réservée d'aéroport	10	4	9
Création de société de sécurité privée	2	2	2
Titres relatifs à l'exercice de la chasse	268	235	138

● La réglementation relative à la nationalité

En 2009, 10 698 **cartes nationales d'identité** ont été délivrées en Haute-Corse, ce qui représente une baisse de 13,85% par rapport à 2008. La délivrance des cartes nationales d'identité se répartit comme suit :

- 8 962 par la préfecture de Bastia (-17,33%) pour les arrondissements de Bastia et de Corte
- 1 736 par la sous-préfecture de Calvi (+10,08%)

Les services préfectoraux ont délivré **5698 passeports** en 2009, soit une diminution de 5,85% par rapport à 2008 :

- 3663 à la préfecture de Bastia (-14,83%)
- 1094 à la sous-préfecture de Corte (+68,83%)
- 941 à la sous-préfecture de Calvi (-14,69%)

Il convient de souligner que depuis le 11 juin 2009, le département de la Haute Corse est passé au passeport biométrique.

Le dispositif de **recherche dans l'intérêt des familles** a fait l'objet de 20 demandes, instruites par la préfecture de Bastia. Les sous-préfectures n'ont reçu aucune demande de ce type.

Les **autorisations collectives de sortie du territoire** pour 2009 se répartissent comme suit :

➤ 8 autorisations collectives de sortie du territoire pour 267 élèves

● **La réglementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers**

En 2009, 17 700 étrangers ont été recensés sur le territoire du département, grâce à l'application AGDREF¹. Les principales nationalités sont : marocaine (11 200 ressortissants), tunisienne (1200 ressortissants) et algérienne (1500 ressortissants).

◆ **Titres de séjour**

2 124 titres ont été délivrés, dont 893 premiers titres de séjour.

◆ **Naturalisations**

154 demandes ont été reçues en 2009, contre 103 en 2008.

117 demandes furent transmises au Ministère, contre 96 en 2008.

75 personnes ont acquis la nationalité française par décret, contre 103 en 2008.

21 personnes ont acquis la nationalité française au titre du mariage, comme en 2008.

◆ **Regroupements familiaux**

109 demandes ont été reçues en 2009, contre 106 en 2008.

115 demandes ont fait l'objet d'une décision, contre 143 en 2008.

133 personnes sont entrées en France grâce à cette procédure, contre 177 en 2008.

◆ **Mesures d'éloignement**

376 mesures d'éloignement ont été notifiées (dont 7 ITN judiciaires)

Parmi celles-ci, 159 ont été exécutées, soit un taux d'exécution de 42,29%.

◆ **Laissez-passer consulaires**

203 laissez-passer consulaires ont été sollicités auprès des consulats, 60 ont été accordés, soit un taux de 29,56%.

◆ **Recours contentieux introduits devant le Tribunal administratif par des tiers**

65 recours ont été déposés.

65 jugements sont intervenus, avec parmi eux 1 annulations, et 64 jugements de rejets .

¹ Il s'agit de l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France.

● La réglementation relative à la circulation

L'année 2009 a été marquée essentiellement par la mise en place du SIV (Système d'immatriculation des véhicules).

Grâce à une intense préparation préalable et nonobstant les « bugs » des premiers jours, le système a été rapidement maîtrisé et les concessionnaires automobiles ont pris en charge 90% des immatriculations des véhicules neufs du département. La Haute Corse a ainsi bénéficié au cours de l'année 2009 d'un des plus forts taux « d'externalisation » des immatriculations de France.

Le 15 octobre 2009, le SIV a été élargi aux véhicules d'occasion. Le système s'est heurté durant deux mois à de nombreuses difficultés techniques et des mesures exceptionnelles ont dû être prises. La fin de l'année a été marquée par une amélioration technique du système et un début de régularisation du fonctionnement du service.

Même si environ 1/3 des immatriculations de véhicules d'occasion a été externalisé, les particuliers continuent à venir nombreux en préfecture en raison notamment de la gratuité de la démarche. Il faut également noter que les arrondissements de Calvi et de Corte ont peu de garages habilités SIV, ce qui freine le transfert.

	2008	2009	Évolution en %
Cartes grises	38146	39733	+4,16%
Permis de conduire délivrés	6047	5960	-1,44%
Rétentions de permis de conduire	422	318	-24,64%
<i>Rétentions pour excès de vitesse</i>	105	65	-38,10%
<i>Rétentions pour conduite en état d'alcoolémie</i>	317	253	-20,19%

1.2.2. Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme

Pendant l'année 2009, les communes de Bastia, Biguglia, Borgo, Furiani, Lucciana, San-Martino-di-Lota, San Nicolao et Santa-Maria-di-Lota ont été à nouveau sensibilisées à l'intérêt de la télétransmission des actes grâce à l'application « ACTES » permettant une dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et la communauté de communes de Costa Verde ont également été sollicités dans ce sens.

● Le contrôle des actes des collectivités locales

◆ Le contrôle budgétaire

Le contrôle budgétaire a justifié la saisine de la chambre régionale des comptes à 8 reprises (contre 5 en 2008) et l'édition de 20 arrêtés de mandatement d'office au bénéfice de créanciers des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics (31 en 2008).

◆ Le contrôle de légalité

Le contrôle de légalité (hors actes d'urbanisme) qui a porté sur les 16 080 actes reçus en préfecture et en sous-préfectures (18 959 en 2008) a donné lieu à 428 lettres d'observations (883 en 2008), 229 retraits ou rectifications d'actes (685 en 2008) et 13 déférés auprès du Tribunal administratif (16 en 2008).

◆ Le contrôle de légalité de l'urbanisme

L'objectif de maintenir le niveau global d'intensité du contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme s'est poursuivi en 2009, avec une priorité accordée aux communes dont le document d'urbanisme est non conforme à la loi Littoral.

Ainsi, 2280 actes ont été traités concernant les permis de construire, certificats d'urbanisme et permis de démolir auxquels s'ajoutent environ 500 actes de déclarations préalables et permis d'aménager.

Soit au total **2780 actes** pour l'année 2009.

Ces actes sont émis par les 57 communes compétentes dont Bastia – Cervione – Occhiatana et Santa-Maria-Poggio qui assurent par leurs propres moyens l'instruction de leurs dossiers.

L'analyse quantitative de l'activité dans ce domaine montre que le nombre d'actes reçus est en progression par rapport aux années précédentes (+ 5 %).

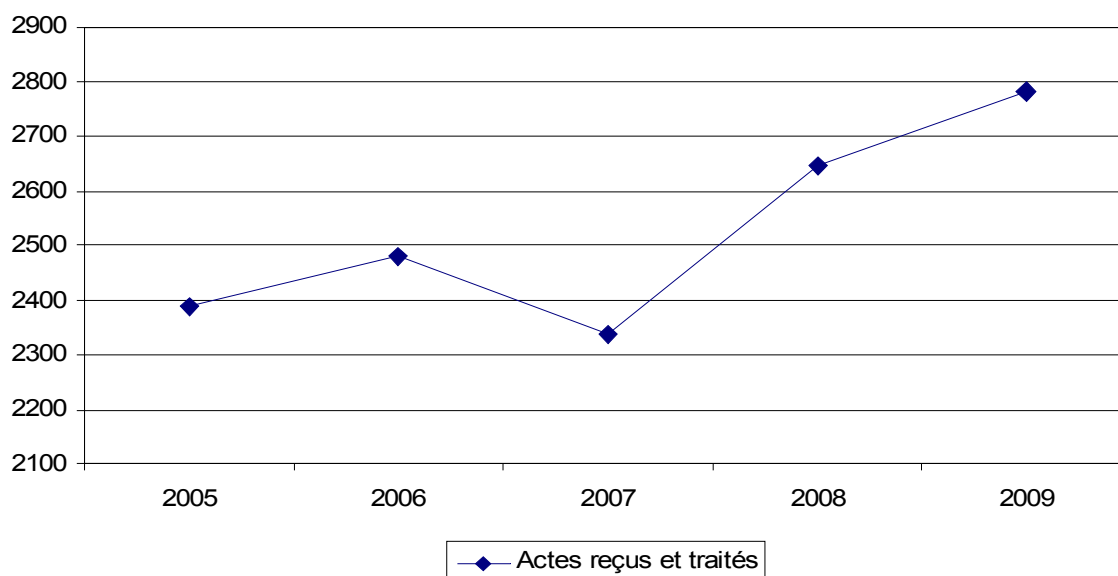
Les 2780 actes reçus et traités ont donné lieu à :

- 43 lettres d'observations envoyées aux communes (48 en 2008)
- 12 saisines du tribunal Administratif (14 en 2008)
- 31 retraits ou modification des décisions illégales (45 en 2008)

Le contrôle de légalité des documents d'urbanisme a donné lieu au traitement de **28 dossiers** en 2009 (PLU approuvés, modifications et/ou révisions simplifiées de POS).

Contrôle de légalité de l'urbanisme Évolution de 2005 à 2009 des actes reçus et traités

	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2008 / 2009
Application du droit des sols	2387	2481	2336	2646	2780	5,06%



◆ Le contentieux pénal de l'urbanisme

	2007	2008	2009
PV pour infraction aux dispositions du code de l'urbanisme	64	60	51
Dossiers ayant fait l'objet de conclusions du parquet	92	78	58
Jugements rendus par le Tribunal correctionnel	15	19	13

◆ Le contentieux administratif de l'urbanisme

Dans le cadre du contentieux administratif de l'urbanisme, 24 requêtes ont été déposées devant le Tribunal administratif de Bastia par des tiers contre des décisions de l'État en 2009.

Ces requêtes ont donné lieu à :

- 30 jugements dont 21 rejets et 9 annulations)
- 29 mémoires produits devant la juridiction administrative

● La prévention et le conseil aux collectivités locales

La prévention et le conseil aux collectivités, tendant à garantir la sécurité juridique de leurs actes, se sont notamment traduits par la diffusion de 27 circulaires concernant la commande publique, la fonction publique territoriale, les questions d'administration générale, l'intercommunalité, la fiscalité, les budgets et les concours financiers de l'État.

En outre, à la suite de réunions de l'Observatoire des finances locales, associant les services du Trésor et ceux de la préfecture, qui ont eu pour objet d'identifier les communes et établissements publics confrontés à des difficultés financières avérées, des rencontres ont été organisées avec les élus concernés afin de convenir des mesures de redressement appropriées. A ce titre, une commune a bénéficié d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de la part de l'État dans le cadre des dispositions de l'article L.2335-2 du Code général des collectivités territoriales.

1.2.3. La surveillance du domaine public maritime

● Surveillance et contrôles

La surveillance et le contrôle du domaine public maritime sont effectués par des tournées tout au long de l'année, et plus particulièrement pendant la saison estivale. En 2009, 238 visites de terrain ont été effectuées.

● Occupations illégales

En cas d'occupations irrégulières, la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture engage les procédures graduées prévues à cet effet : mise en demeure, poursuite devant le tribunal administratif pour contravention de grande voirie et éventuellement poursuite devant les juridictions pénales en cas d'infraction au titre de l'urbanisme.

Évolution des procédures en cas d'occupation irrégulière du domaine public maritime

Évolution des procédures

Années	Mises en demeure de respecter les autorisations délivrées	Procès verbaux de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2005	13	6	1	0
2006	5	0	1	0
2007	5	0	1	0
2008	5	0	0	0
2009	5	0	0	0

● Sécurité maritime: les phares et balises

La DDEA assure la gestion, l'exploitation, le contrôle de conformité et la transmission de l'information nautique concernant les phares et balises.

Au total, on compte sur le département de la Haute-Corse, **45 établissements de signalisation maritime** -ESM- lumineux dont 43 sont gérés par la DDEA. 3 sont gérés par des exploitants privés. La DDEA effectue des travaux de réparation, prévention et maintenance sur l'ensemble des ESM.

Statistiques des interventions en 2009

Domaine	Préventif	Correctif	Modificative	Autre	Total
Électrique	171	34	3	0	208
Génie civil	132	8	-	5	145
Total	303	42	3	5	353

Dans le cadre du programme d'investissement pour l'année 2009, les principales opérations réalisées sont :

◆ En régie :

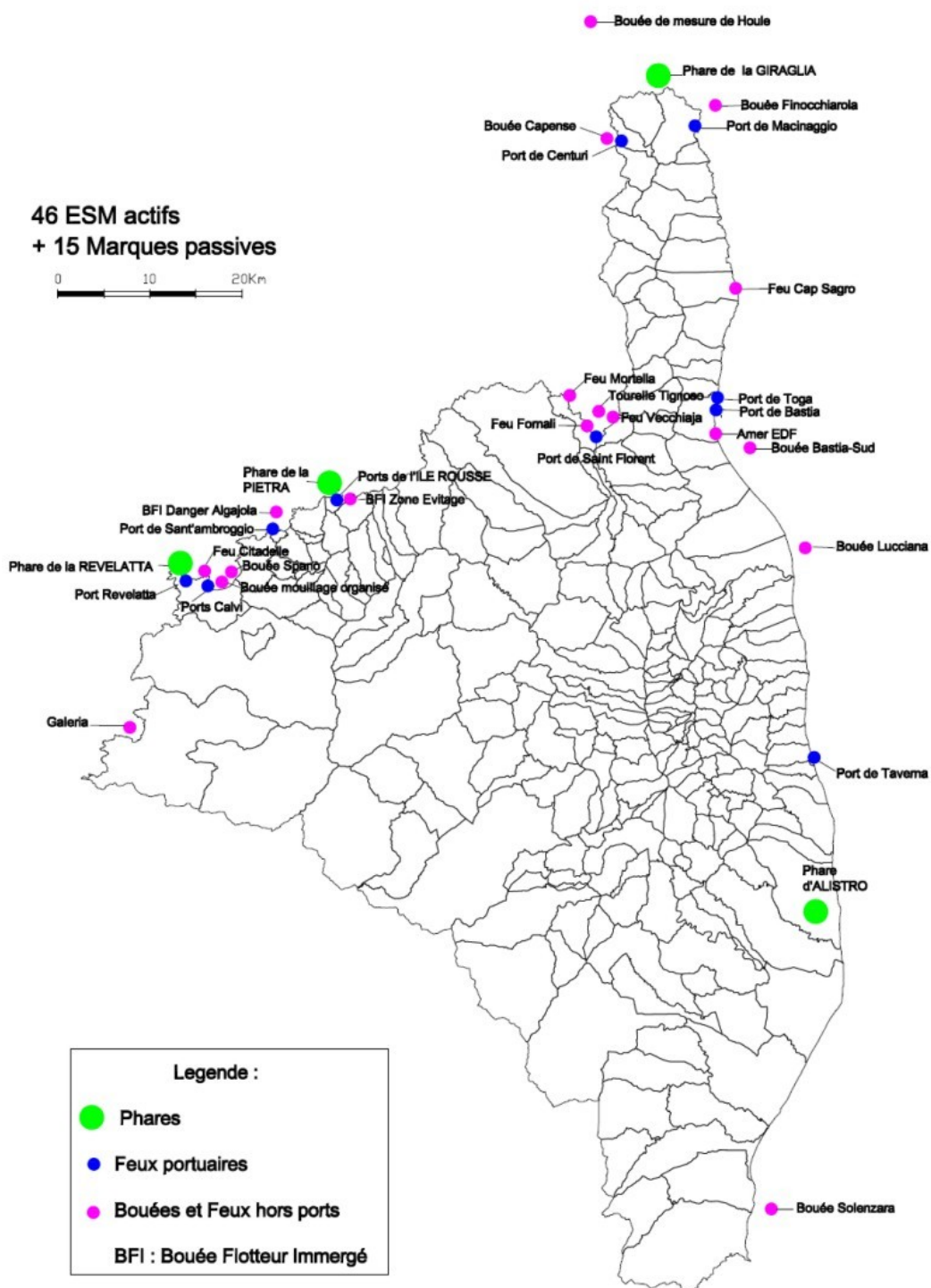
- Réfection du mur de soutènement de la route d'accès au phare de la Giraglia.
- Réfection de l'étanchéité de la toiture des bâtiments du phare de la Pietra.
- Remplacement des grilles et portails d'accès par des modèles en inox sur les 2 débarcadères de l'île de la Giraglia.
- Remplacement des gardes corps de lanterne par des modèles en inox sur les phares de la Giraglia et du port de l'île-Rousse.

- Remplacement des événements de la lanterne du phare de la Pietra par des modèles en inox et peinture complète de la tour.
- Pose de 40 ml de clôture au phare d'Alistro.

➤ **En externe :**

- Réfection des portes d'accès des feux du port de Bastia.
- Construction d'un auvent métallique adossé au centre d'exploitation et d'intervention.

Établissements de signalisation maritime au 31 décembre 2009



1.2.4. La révision des listes électorales et l'organisation des élections

● Nombre d'électeurs et de recours

Au terme de la révision des listes électorales de 2008/2009, le nombre d'électeurs s'établissait au 28 février 2009 à 113 699. Ce chiffre traduit une diminution de 1,27% du corps électoral par rapport à l'année précédente.

En 2009, 41 recours (contre 347 en 2008) ont été introduits devant les tribunaux d'instance, et 41 radiations ont été prononcées (contre 185 en 2008).

● Les consultations électorales organisées en 2009

◆ Élections politiques :

➔ Élections générales :

Élections européennes: le 7 juin 2009

➔ Élections partielles locales :

Élections municipales : Cagnano le 8 mars (suite annulation par Conseil d'État), Piano le 29 mars (3 démissions), San Lorenzu le 23 août (décès du maire et un poste de conseiller municipal), Piazzole le 27 septembre (démission du maire et un poste de conseiller municipal) et Santa Maria Poggio avec 2 élections partielles dans l'année les 11 et 18 janvier (suite annulation CE le 14 novembre 2008) et les 27 septembre et 4 octobre 2009 (suite annulation CE le 24 août 2009).

➔ Démissions :

En 2009, 4 démissions de maires et adjoints ont été acceptées, et 7 démissions ou décès de conseillers municipaux ont été enregistrés.

◆ Élections professionnelles :

➔ Tribunaux paritaires des baux ruraux :

Seule la procédure de révision des listes électorales a été conduite à son terme; en effet, en l'absence de déclarations de candidatures, l'élection n'a pas eu lieu.

➔ Tribunal de commerce : le 14 octobre 2009

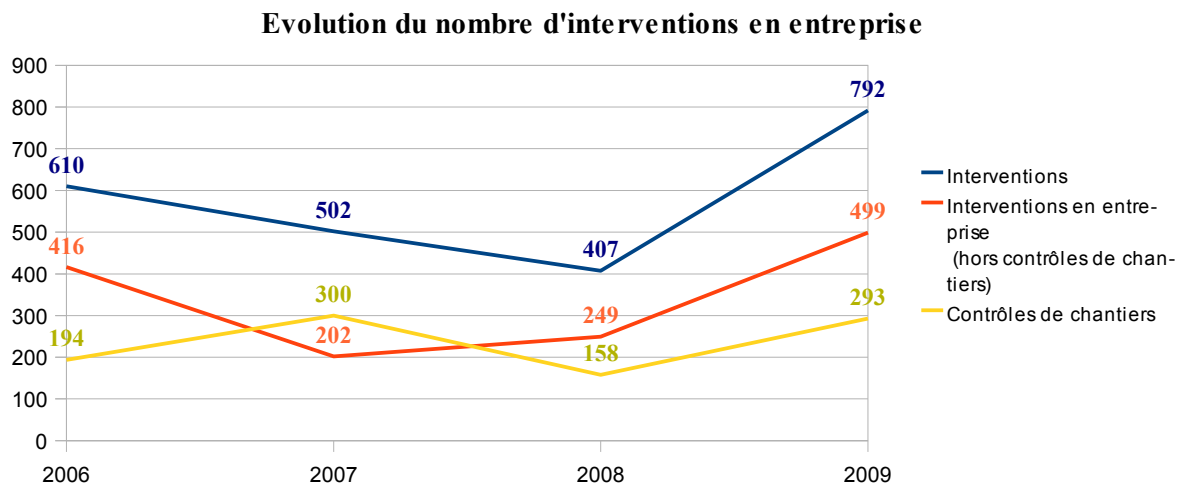
➔ Chambre de métiers et de l'artisanat :

L'année 2009 s'est caractérisée par la poursuite du contentieux relatif à l'élection de 13 membres de la CMA (les 12 membres des organisations professionnelles et un membre du collège des activités) qui a abouti à l'annulation de l'élection de ces 13 membres par la Cour Administrative d'Appel de Marseille le 12 mars 2009.

A la suite de l'injonction prononcée par la même juridiction le 22 octobre 2009, une nouvelle élection a été organisée; l'arrêté de convocation des électeurs (scrutin du 8 janvier 2010) a fait l'objet de plusieurs recours (référé suspension (rejeté) et recours en annulation (non lieu à statuer).

1.2.5. Le contrôle du travail

● L'inspection du travail



La fusion au sein de la DDTEFP des différents services d'inspection a été effective au 1er janvier 2009, mais, durant cette année intermédiaire, les agents de contrôle ont néanmoins conservé leur spécialisation. La section d'inspection du régime général, jusque là unique au sein de la DDTEFP, a été subdivisée au mois de mai 2009 en deux secteurs géographiques.

L'activité de la section d'inspection du travail a porté notamment sur la santé et la sécurité au travail, l'effectivité du droit du travail au sein des entreprises, le renforcement du dialogue social et la lutte contre les différentes formes de travail illégal.

En 2009, 792 interventions ont été faites (contre 407 en 2008), dont 63% ont consisté en des contrôles d'entreprises.

Ces interventions en entreprise ont donné lieu à 1546 observations, 3 mises en demeure (contre 9 en 2008), 28 décisions relatives à des suivis de chantiers (arrêt et reprise de travaux) et 8 avis du parquet (contre 7 en 2008).

L'activité de la section d'inspection du travail de Haute-Corse a été notamment marquée au cours de l'année 2009 par le suivi de la préparation du chantier de sécurisation du site industriel de l'ancienne mine de Canari.

La section agricole de l'inspection du travail qui a conservé les compétences précédemment exercées par l'ITEPSA, a engagé essentiellement, en amont de la saison des grands travaux agricoles, une campagne d'information des employeurs sur leurs obligations en matière d'emploi de salarié et dans ce cadre des contrôles des hébergements proposés aux travailleurs saisonniers ont systématiquement été effectués.

En 2009, suite à la parution du décret du 18 avril 2008, le Comité Local Unique de Lutte contre les Fraudes a été mis en place en lieu et place du COLTI en Haute Corse, département préfigurateur sur le plan national. Le secrétariat de la commission « travail illégal » de cette instance a été confié à la DDTEFP, activité qui a permis au service de renforcer le partenariat et l'échange d'information entre les différents corps de contrôle et organismes de sécurité sociale.

Conformément aux directives ministérielles, les activités ciblées ont concerné essentiellement les secteurs du BTP et des HCR. On peut noter l'augmentation du nombre de contrôles (127 contrôles contre 28 en 2008) et de procédures pénales (25 procédures pénales transmises au parquet contre 11 en 2008) qui ont concernés 53 salariés victimes de ces infractions.

● **L'information des salariés**

La Section centrale du travail (SCT) a accueilli 2074 visiteurs et répondu à 3021 appels téléphoniques et 83 courriers de demande de renseignement en 2009.

Le service a connu une charge accrue due aux demandes d'homologation de ruptures conventionnelles, soit 677 demandes pour lesquelles seules 74 conventions de rupture conventionnelle ont donné lieu à refus d'homologation.

● **La main d'œuvre étrangère**

Pour l'année 2009, 67 demandes d'introduction ou de régularisation ont été traitées qui ont donné lieu à 49 accords et 18 refus.

Le processus initié dans l'agrumiculture pour réguler le flux de la main d'œuvre saisonnière s'est poursuivi en 2009. En ce qui concerne les demandes d'introduction de travailleurs saisonniers, 579 dossiers ont été déposés en 2009 (auxquels il convient d'ajouter les 183 dossiers de régularisation instruits par la préfecture) qui ont donné lieu à 547 accords et 32 refus.

En 2009, le protocole d'accord entre la préfecture et la chambre départementale d'agriculture visant à permettre des introductions de courte durée pour satisfaire aux besoins en main d'œuvre des exploitants agricoles de l'agrumiculture et de la kiwiculture a été reconduit. Il a été constaté une fidélisation des salariés et une baisse du turn over.

● **Le contrôle de la recherche d'emploi**

Au cours de l'année 2009, le suivi de la recherche d'emploi a été modifié et il donne désormais un rôle central à Pôle Emploi. De janvier à août 2009, il a été procédé à l'examen de la situation de 120 demandeurs d'emploi.

Toutefois, en raison de la modification du suivi de la recherche d'emploi, la commission tripartite composée auparavant des services de l'État, de l'ANPE et de l'ASSEDIC ne s'est pas réunie au cours de l'année 2009 et la commission départementale de recours gracieux a été supprimée.

1.2.6. La protection des usagers des pratiques sportives

L'intervention de la l'État en la matière a concerné les équipements de pratique sportive, l'organisation de manifestations et l'exercice de la profession d'éducateur sportif.

	<i>Instruction</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Suites données</i>
Autorisations			
Manifestations sportives	40 (+ 26%)	2	Préconisations pour la sécurité du public

Déclarations

Établissements d'activités physiques et sportives	309 (+ 18%)	86 (+ 28%)	18 mises en demeure + 2 fermetures d'établissements
Éducateurs sportifs	601 (+ 15%)	206 (+ 26%)	8 injonctions à cesser d'exercer pour 17 personnes contrôlées en infraction
Baignades	14	14	

Commissions de sécurité

Équipements sportifs	20	-	-
----------------------	-----------	---	---

● **Bilan quantitatif des contrôles 2009**

Pour l'année 2009, le service a effectué **97 contrôles sur 74 établissements d'APS** (certains établissements ayant fait l'objet de contre-visites), répartis de la façon suivante :

- centres équestres : 18 contrôles ;
- centres de remise en forme : 5 ;
- établissements de plongée : 21 ;
- établissements d'activités nautiques motorisées (motonautisme) : 23 ;
- établissements d'activités nautiques non motorisées (voile-kayak) : 6 ;
- canyons – randonnées : 5 ;
- PAH : 5 ;
- parcs aquatiques et piscines privés à usage collectif : 11 ;
- établissements de randonnées en quad : 3

Les mesures administratives prises par le service figurent dans le tableau ci-dessous.

Activités	Nombre de contrôles en 2009 (2008)	Mises en demeure ou AVERT	INJ à cesser d'exercer	FERM	Rappel à la loi	Lettre simple	
Centre de remise en forme	5 (14)	2	0	0	3	0	
Centres équestres	18 (25)	1	0	0	9	8	
Activités nautiques (voile / kayak)	60 (24)	6	1	0	0	3	2
Activités aquatiques (parc aquatique, PPAUC)		11	1	1	0	7	2
Activités nautiques (motonautisme)		23	2	1	2	11	7
Activités nautiques (plongée subaquatique)		21	4	1	1	5	10
Activités motorisées (quad et 4x4)	3 (4)	0	1	1	0	1	
Parcours acrobatiques en hauteur	5 (6)	0	0	0	4	1	
Canyon - Randonnée	5 (8)	0	0	0	1	4	
	97 (86)	11	4	4	43	35	
Postes de secours	13 (15)	19 mesures administratives en 2009 (26 en 2008) - 4 fermetures d'ETAPS - 4 injonctions à cesser d'exercer - 11 mises en demeure 43 rappels à la loi 35 RAS (lettre simple)					

Indicateurs LOLF 2009 (BOP SPORT)

- Nombre ETAPS contrôlés : 74
- Nombre ETAPS déclarés au 27/11/2009 : 340
- Nombre ETAPS sans observation : 35
- Nombre ETAPS ayant donné lieu à des observations mineures « rappel à loi » : 43
- Nombre ETAPS ayant donné lieu à des observations engendrant obligatoirement une mise en conformité de l'établissement : 13
- Indicateur N°1 : nbre ETAPS contrôlés / nbre ETAPS déclarés
Indicateur N°1 = $74/340 \times 100 = 21,7 \%$
- Indicateur N°2 : nbre ETAPS ayant donné lieu à des obs (majeures) / nbre ETAPS contrôlés
Indicateur N°2 = $13/74 \times 100 = 17,5 \%$
- Indicateur N°3 : nbre ETAPS s'étant mis en conformité / nbre ETAPS ayant donné lieu à des obs
Indicateur N°3 = $4/13 \times 100 = 30,7 \%$

● Bilan qualitatif 2009

La DDJS a coordonné l'ensemble des actions interministérielles dont :

- ***l'organisation de réunions préparatoires*** avec la DDCCRF, la Gendarmerie, les AFMAR, l'Inspection du Travail, les douanes et les services vétérinaires afin de partager la connaissance des textes et élaborer une méthodologie d'intervention spécifique à chaque situation. Pour l'été 2009, l'axe de priorité de contrôle visait plus particulièrement les établissements non conformes en 2008 ou les établissements jamais contrôlés.
- ***la programmation des contrôles***, afin d'optimiser la coordination interministérielle, la planification des actions communes a été fixée hebdomadairement au mardi . 65% des contrôles ont été effectués en inter services, ce qui correspond à un déploiement assez lourd de moyens.
- ***la formation des contrôleurs***, notamment les agents des brigades de gendarmerie chargés du contrôle des établissements d'APS.
- ***l'élaboration d'un bilan commun*** réalisé en fin de saison et ses principales observations communiquées aux branches professionnelles.

En outre, le ciblage des contrôles sur les établissements « non-conformes » explique le nombre relativement élevé de mesures administratives prises en 2009. A contrario, les services ont pu constater une augmentation du nombre d'établissements dont la gestion est tout à fait conforme à la réglementation en vigueur, tant en matière de déclarations administratives, que de respect des règles de sécurité et d'encadrement (36% de contrôles sans observation en 2009 contre 9,3 % en 2008).

Dans le cadre de l'**Opération Interministérielle Vacances** (OIV), l'accent a été mis sur la volonté de renforcer des opérations interministérielles estivales de contrôle, pour ce qui est des établissements nautiques et des centres équestres.

Il convient de souligner l'intérêt des contrôles interministériels qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des établissements.

En raison du ciblage des établissements contrôlés, on constate une augmentation des procédures administratives .

Toutefois, on note, malgré tout, une très nette amélioration, depuis 3 ans, des entreprises dans ce secteur, tant en matière de déclarations administratives, que de respect des règles de sécurité et d'encadrement, de respect des règles commerciales, sociales et fiscales.

En matière de **baignades**, le service de la jeunesse et des sports assure l'animation et le secrétariat de la Commission Départementale des Baignades, 14 postes de secours ont fonctionné au cours de l'été 2009. Chacun des sites a fait l'objet d'un suivi concernant l'accidentologie. Le recueil de ces informations, bien que perfectible, a permis de dégager des éléments permettant de mieux orienter la stratégie de réduction de l'accidentologie des baignades. Dans ce cadre, les 14 postes de secours du département ont été visités.

Les communes ont été associées aux travaux de la commission, ce qui a permis de mieux cerner les difficultés techniques et financières de mise en œuvre des postes de secours. Certains sites non encore surveillés ont été identifiés comme potentiellement exposés au risque de noyade, notamment lors d'épisodes de vent fort. Des démarches en direction des maires concernés ont été conduites et pourraient aboutir à court terme.

La direction départementale de la Jeunesse et des sports a contribué à la mise en place des postes de secours et à la prise en charge des salaires de 3 maîtres nageurs, et à l'acquisition de matériel à hauteur de 10 000 €.

1.2.7. L'amélioration du civisme fiscal et de l'égalité des citoyens devant l'impôt

● Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales

Les services veillent à disposer d'une connaissance plus exhaustive des populations fiscales

- ◆ en fiabilisant la gestion de la fiscalité directe locale : cet axe fort de l'action 2008 s'est poursuivi en 2009 par :
 - ➔ une action sur l'adressage, préalable absolu compte tenu de notre système d'information qui relie des fichiers fonciers avec des fichiers fiscaux : coopération exemplaire avec BORGIO qui s'est poursuivie avec FURIANI fin 2009 ainsi que GHISONACCIA, PRUNELLI et BIGUGLIA en cours.
 - ➔ une coopération toujours soutenue avec certaines collectivités locales : envoi systématique de listes 41 (état des locaux), des listes des locaux vacants, participation à une trentaine de CCID (commissions communales des impôts directs).
 - ➔ Une action a été conduite sur les valeurs locatives foncières servant de base à la future contribution foncière dans le cadre de la réforme TP (+12%) .
- ◆ en fiabilisant les fichiers des professionnels : actions conjointes par rapprochement de fichiers avec la CCI et la chambre des métiers (conventions).

Les services s'efforcent de mener une action soutenue et une réactivité accrue face à la défaillance (taxations d'office rapides et pénalisation maintenue). C'est ainsi que la part des usagers s'acquittant de leurs impôts dans les délais (TVA, IS, Taxe sur les salaires) progresse encore à 93,88% ,malgré l'effet crise,.

● Lutter contre la fraude et consolider la chaîne qualité du contrôle fiscal

La politique de contrôle qui se manifeste par le contrôle fiscal externe mais aussi par le contrôle sur pièces de régularisation (taxations d'office des défaillants) ou d'initiative (contrôle du bureau des déclarations souscrites défini selon des axes s'inscrivant en partie dans le plan interrégional de contrôle fiscal) constitue un axe important de la politique locale de la direction des services fiscaux. Cet aspect répressif procède aussi au même titre que l'administration de service à la promotion du civisme fiscal.

Cette action se mesure au travers de deux indicateurs :

- ◆ le pourcentage des contrôles externes réprimant les fraudes les plus graves ressort à 31,3% pour un objectif de 24% (application de pénalités de mauvaise foi) , deuxième performance nationale.
- ◆ le pourcentage des contrôles d'origine recherche réprimant les fraudes les plus graves ressort à 69,25% pour un objectif de 39,30 %.(premier rang national) assorti de quatre propositions de poursuites correctionnelles.

L'efficacité de cette mission doit également être soulignée dans la mesure ou les rappels de droits de l'ensemble des contrôles ressortent à 18 100 000 euros en 2009 pour 17 200 000 euros en 2008 hors pénalités.(dont 6,5M en contrôle fiscal externe).

1.2.8. Le contrôle des conditions de concurrence et de consommation

En 2009, les services de l'État ont continué de veiller, par leurs actions d'information et de prévention, ainsi que par leurs enquêtes et leurs contrôles, au respect des règles régissant les relations commerciales dans le cadre du droit de la concurrence, ainsi qu'au respect des règles protectrices des consommateurs.

L'activité du service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a porté sur des objectifs fixés au niveau national en assurant des actions dans les domaines de la modernisation de l'économie (mise en œuvre de la loi LME), du développement durable, du logement, de la nutrition et de la santé, de la sécurité des produits industriels et des services.

Au niveau local, les services se sont essentiellement attachés à répondre aux préoccupations locales en matière de défense des intérêts des consommateurs notamment par des actions menées sur les mentions valorisantes des productions régionales (produits laitiers et charcuterie) et sur le secteur touristique ainsi que par une activité en matière de commande publique ciblée dans les domaines des transports, de l'environnement, des travaux routiers et des travaux d'électrification rurale.

L'ensemble des actions programmées en 2009 a conduit à la réalisation de 307 enquêtes, ce qui a conduit le service à effectuer 1232 visites d'établissement pour près de 5800 actions de contrôle, dont 1400 ont porté sur les produits alimentaires, 1300 sur les produits non alimentaires et 400 sur les services.

Les interventions ainsi réalisées ont donné lieu à des suites sur 10% des actions de contrôle et à 29 procédures contentieuses.

Dans la continuité des années précédentes, il convient de souligner le renforcement des opérations de contrôles conjoints avec les différents services (DSV, douanes, DDJS) avec notamment les contrôles des véhicules commerciaux débarquant des car ferries sur le port de Bastia et les contrôles routiers de ces véhicules (respect de la chaîne du froid), les contrôles en grande distribution et les contrôles en restauration ainsi que les contrôles d'activité de loisirs sportifs.

Les contrôles ont été réalisés notamment dans les zones à forte fréquentation touristique en vue de vérifier la mise en œuvre de la nouvelle réglementation communautaire fruits et légumes et de détecter d'éventuelles pratiques de « corsisation » des produits. Des contrôles conjoints ont également été menés sur le GR20 pour vérifier l'hygiène des refuges et la loyauté des transactions effectuées à partir de bergeries par des vendeurs occasionnels.

En matière de concurrence, la surveillance exercée a conduit le service à rédiger 4 fiches d'indices de pratiques anticoncurrentielles et une fiche d'enrichissement d'un indice PAC. Les faits relevés à l'occasion d'un marché ont fait l'objet d'un signalement au Groupement d'intervention régional (GIR) de Corse.

Il faut également souligner l'activité du pôle de compétence en matière d'exercice du contrôle de légalité des marchés publics qui s'est réuni 9 fois et qui a procédé à l'examen de 261 marchés ou contrats de délégation de service public ayant débouché sur 79 propositions de lettres d'observations (58) et demandes de retrait de marchés (21).

◆ **Les équipements commerciaux**

En 2009, 5 demandes d'autorisation de création ou d'extension ont été déposées. Elles concernaient des grandes et moyennes surfaces de vente.

Les 5 dossiers examinés par la CDEC en 2009 ont fait l'objet de décisions favorables. Les communes d'implantation sont :

- ➔ **Penta di Casinca** : demande d'extension d'un supermarché
- ➔ **San Giuliano** : demande d'extension d'un supermarché
- ➔ **Ghisonaccia** : demande d'extension d'un supermarché
- ➔ **Prunelli di Fium'orbo**: création d'un ensemble commercial
- ➔ **Corbara**: création d'un ensemble commercial

1.2.9. Le contrôle de la gestion du foncier dans le secteur agricole

● **Contrôle des structures : autorisation d'exploiter**

11 autorisations d'exploiter au titre du contrôle des structures ont été accordées en 2009. Ces autorisations d'exploiter permettent de donner de la sécurité juridique aux producteurs et éventuellement, en cas de concurrence, de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

● **Société d'aménagement foncier et établissement rural (SAFER)**

Sur la demande de la DRAAF (commissaire du gouvernement pour la SAFER), la DDEA a pour mission de donner un avis sur les transactions projetées par la SAFER (préemption, avec ou sans révision de prix, acquisition amiable).

31 dossiers ont été expertisés en 2009 dont 50 % concernent des acquisitions avec des préemptions et révisions de prix pour limiter la spéculation foncière.

● **Association foncière pastorale (AFP)**

Les projets d'association foncière pastorale ou de groupement pastoral visent à remettre en valeur les territoires communaux par l'intermédiaire d'une gestion collective par les propriétaires. En 2009, quatre enquêtes publiques ont été poursuivies sur les communes de Canari, Meria, Ogliastro et Lama.

● **Projet de charte agricole**

Cette démarche vise à doter le département d'un document consensuel permettant de prendre en compte au mieux le foncier agricole dans les documents d'urbanisme et également de définir des règles pour les constructions en zone agricole afin d'éviter le mitage des territoires.

En 2009, deux documents ont été finalisés et soumis à l'avis de l'association des maires et de la chambre d'agriculture.

Le sujet a été présenté lors du congrès des maires de Haute-Corse qui s'est tenu les 19 et 20 juin 2009 à Bastia.

2. PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET LA QUALITÉ DE VIE

2.1. Lutter contre les discriminations

2.1.1. La lutte pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les actions menées par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) en 2009 ont concerné principalement les champs de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et celui de l'égalité en droits et dignité.

La mixité des emplois et la diversification des choix d'orientation des jeunes filles et des métiers féminins constitue une priorité pour l'accès des femmes à l'emploi. La Corse détient le plus faible taux d'emploi des régions métropolitaines car seulement 50% des femmes de 15 à 64 ans travaillent. Bien que l'emploi insulaire se féminise rapidement depuis plusieurs années et a rattrapé une partie de son retard, cette féminisation se traduit par une concentration professionnelle des femmes sur des postes de salariées et dans les activités de services où plus de 75% d'entre elles travaillent (contre 55% des hommes). Inversement, les secteurs de la construction, l'industrie n'emploient que peu de femmes. Elles opèrent ainsi sur un marché du travail distinct de celui des hommes offrant des perspectives moins valorisantes.

Par ailleurs, en 2009, les femmes sont majoritaires parmi les demandeurs d'emploi (56% en Corse soit 6 points de plus que le niveau national) et cette demande féminine est concentrée sur des métiers peu qualifiés et globalement typés « métiers féminins ».

La concentration professionnelle et sectorielle de l'emploi féminin comme la concentration de la demande d'emploi s'observe de la même manière et dans les mêmes proportions en Haute Corse. A cet égard, en 2009, 2 actions en matière d'égalité professionnelle s'inscrivent nouvellement dans la stratégie départementale:

- ◆ Le premier forum-exposition égalité professionnelle- mixité des emplois impulsé par la DDDFE et organisé par le CIDFF de Haute Corse en partenariat avec l'Inspection académique et les acteurs de l'éducation nationale
- ◆ L'action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences-égalité professionnelle dans le secteur du BTP qui s'inscrit dans la poursuite des partenariats avec la branche professionnelle et notamment depuis 2008 avec la fédération du BTP de Haute Corse dans l'objectif d'anticiper les besoins des entreprises et d'identifier les emplois pouvant être occupés par des femmes (hors administratifs) ainsi que de repérer les bonnes pratiques en matière d'égalité.

Dans le cadre de l'action égalité en droits et en dignité, la lutte contre les violences à l'encontre des femmes s'est déclinée autour de mesures du deuxième plan global triennal notamment par la poursuite du développement de REACTIV (Réseau d'Actions contre les Violences faites aux femmes) au cours de l'année 2009.

A la croisée de l'égalité professionnelle et de l'égalité en droits et dignité, l'action de formation à la prévention et à la lutte contre la discrimination en raison du genre et de l'origine a été une des nouvelles actions de 2009, fruit du partenariat entre l'ACSE et la DDDFE.

● Diversification des choix professionnels, par le prix de la vocation scientifique et technique (PVST)

Le PVST est décerné en région, à des jeunes filles accédant à l'enseignement supérieur et souhaitant s'orienter vers des formations scientifiques et techniques dans lesquelles elles sont peu nombreuses et où les perspectives d'emploi sont ouvertes. Ce prix récompense des jeunes filles de terminales (lycées d'enseignement général et technique, professionnels et agricoles) à hauteur de 1 000€ chacune.

	2006	2007	2008	2009
Nombre de PVST décernés (au niveau régional)	8	7	8	8
Nombre de lauréates bénéficiaires du PVST en Haute-Corse	1	1	6	5

En 2009, la promotion du PVST s'est poursuivie auprès des établissements et relais de l'information-orientation des jeunes. En 2009, 5 lauréates sur 8 sont issues d'établissements secondaires de la Haute Corse.

Dans le cadre de la stratégie départementale, l'action s'inscrit comme un point de départ d'un partenariat permettant de construire et déployer sur le territoire des actions de sensibilisation en direction des scolaires, des acteurs de l'information et de l'orientation, de l'emploi-formation-insertion, des acteurs économiques plus largement à travers une approche permettant d'aborder « *l'égalité professionnelle tout au long de la vie !* ».

● Insertion professionnelle

Dans le cadre de formations professionnelles individualisées, la DDDFE accueille, accompagne et finance ou autofinance des projets de formation permettant l'accès à l'emploi ou à la création d'activité, dans la limite des fonds disponibles. En 2009, 5 projets ont été soutenus:

- Formation au permis de conduire D-Transport en commun et permis FIMO transport de voyageurs-3300€
- Formation permis poids lourds:1760€
- Formation au BAFA en vue création d'activité:640€
- VAE brevet professionnel de la jeunesse d'éducation populaire et du sport:600€
- Formation musicienne intervenant dans les domaines de la santé et du handicap:4200€

- ◆ **L'insertion par l'économie** : la création d'un jardin maraîcher par l'association A Terra Verde, et soutenu par l'État

L'État a poursuivi le soutien au jardin maraîcher « jardin de cocagne » à vocation d'insertion sociale et professionnelle porté par l'association A Terra Verde. Fin 2009, les femmes représentent 48% de l'effectif du jardin de cocagne ce qui a conduit à une mobilisation de crédits d'intervention régionaux par la DDDFE à hauteur de 1668,50€ sur un budget total de 121 380€.

2.1.2. Le nombre de demandeurs d'emploi

● Situation de la demande d'emploi (au 31 décembre 2009)

INDICATEURS DE STOCK AU <u>31/12</u>			INDICATEURS DE FLUX (données cumulées)		
	Décembre 2009	Évolution / Déc. 2008		Décembre 2009	Évolution / Déc. 2008
Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) Cat. 1	5526	17,2%	Demandes d'emploi enregistrées (D.E.E.) Cat. 1	11616	11,5%
DEFM 1 + 6	5682	14,4%	Dont motif économique	280	-4,4%
DEFM 1.2.3.	7570	17%	D.E.E Toutes catégories	17424	10,9%
Dont jeunes < 25 ans (cat 1)	1175	21,2%	Demandes d'emploi sorties Cat. 1	9974	3,8%
Dont jeunes Demandeurs d'emploi de longue durée DELD (cat 1)	41	70%	Dont reprises d'emploi	2910	1,1%
DELD + 1 an (cat 1)	776	18,5%	Dont radiations	1264	-16,7%
DELD + 2 ans (cat 1)	223	19,2%			
Cadres (cat 1)	179	4,5%			
TH (cat 1)	264	30,7%			
Etrangers (cat1)	698	27,3%			

L'année 2009 se caractérise par une hausse de la demande d'emploi globale (17%) qui impacte l'ensemble des publics et plus particulièrement les jeunes (21,2%), les DELD (18,5%) et les TH (30,7%).

Par ailleurs, on constate un accroissement du volume des inscriptions dans la catégorie 1 (11,5%) et une augmentation des sorties de chômage (3,8%) bien que les reprises d'emploi déclarées soient stables et les radiations en baisse (16,7%).

Le taux de chômage en 2009 a été supérieur à celui observé au niveau national :

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre ⁽¹⁾
Haute-Corse	8,4%	7,9%	7,6%	8,5%
France métropolitaine	7,2%	7,3%	7,2%	7,8%

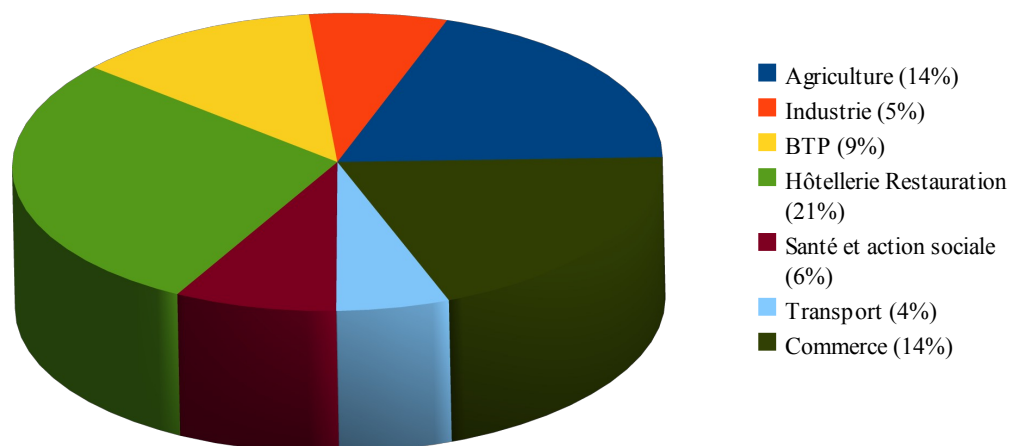
(1) Estimations provisoires au 4ème trimestre 2008

Source : Insee - Taux de chômage localisés

● Offres d'emploi

En 2009, le nombre total d'offres recueillies par Pôle emploi Corse est en diminution par rapport à 2008 (-6,6%). La part des offres durables est stable et la part de marché de l'ANPE est en légère diminution par rapport à l'année précédente.

**Répartition des secteurs recruteurs
Année 2009**



Les offres déposées ont été satisfaites à 89%. Le volume des mises en relations positives effectuées par pôle emploi est en diminution (-16,6%)

Les équipes professionnelles ont développé en 2009 une activité relation entreprise soutenue, notamment dans le cadre des visites en entreprises (+11%).

2.1.3. Actions visant à faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

● L'application du suivi mensuel personnalisé

L'ensemble de la gamme de services de l'ANPE a été mobilisée au profit des demandeurs d'emploi, notamment les ateliers de recherche et les accompagnements renforcés, tant au niveau de la réalisation à l'interne que dans le cadre de la sous traitance conventionnée. Dans ce cadre, des entretiens et un suivi mensuel personnalisé ont été assurés.

	2007	2008	2009
Nombre total d'entretiens réalisés	42111	34339	34422
dont premier entretien (projet d'accès à l'emploi)	6626	6418	8102
dont premier entretien de suivi personnalisé	4037	3660	3808
dont entretiens de suivi	22011	17717	15056
dont autres entretiens	9437	6244	7456

● Les prestations réalisées

Le nombre total des prestations réalisées est de 6726 (7857 en 2008), et se répartit comme suit :

- Ateliers de recherche d'emploi, création d'entreprises ou d'élaboration du projet professionnel : 4790 bénéficiaires (6662 en 2008)
- Évaluations de compétences professionnelles : 773 bénéficiaires (925 en 2008)
- Bilans de compétences approfondies : 395 bénéficiaires (441 en 2008)
- Accompagnements renforcés : 701 bénéficiaires (695 en 2008)

● La mise en place du volet emploi du plan de cohésion sociale

Le plan de cohésion sociale s'est traduit par la signature de contrats d'insertion :

- Les contrats initiative emploi (CIE) : 260 (119 en 2008)
- Les contrats d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA État) : 26 (32 en 2008)
- Les contrats d'avenir (CA État) : 89 (248 en 2008)
- Les contrats d'accompagnement dans l'emploi : 663 (479 en 2008)

● **Les aides à la création d'emploi**

Au cours de l'année 2009, les évolutions de la politique de l'emploi ont été nombreuses avec notamment:

- La création du pôle emploi (résultat de la fusion entre l'ANPE et l'ASSEDIC)
- La généralisation du RSA
- La réforme du suivi de la recherche d'emploi
- La réforme de l'appui à la création d'entreprise (dispositif Nacre)
- La réforme du conventionnement de l'IAE

Pour faciliter l'insertion par l'activité économique, 4 nouvelles structures ont vu le jour en 2009 en Haute Corse.

Le nombre des contrats aidés a fortement augmenté en raison de la dégradation de la situation de l'emploi:

- 299 CIE (sur une enveloppe de 279)
- 666 CAE (sur une enveloppe de 696)
- 138 CAV (sur une enveloppe de 174)

◆ **Organismes de services à la personne**

21 structures de services à la personne sont agréées dans le département en 2009. Elles ont employé en moyenne sur l'année 1500 salariés pour 550 000 heures de travail, et sont intervenues chez 4 600 particuliers.

7 associations ont un agrément qualité et emploient environ 1 500 salariés. Les structures bénéficiant d'un agrément simple sont pour la plupart des entreprises individuelles n'employant pas ou peu de personnel.

Un contrôle de chaque structure a été organisé afin d'en vérifier l'organisation et le respect des réglementations en vigueur.

● **Les actions en faveur des entreprises**

◆ **L'indemnisation du chômage partiel**

22 demandes de chômage partiel ont été accordées en 2009, contre 16 en 2008, pour un total de 10 895 heures concernant 81 salariés. (contre 45 en 2008).

◆ **La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**

Ce dispositif vise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou la définition de plans d'actions dans les entreprises, sur l'initiative des branches professionnelles, des organisations professionnelles ou des entreprises.

En 2009, la Maison de l'emploi en milieu rural est positionnée comme animateur du système d'information et de remontée des demandes auprès des services qui ont financé 4 plans d'actions GPEC pour un montant total de 20 750€.

◆ **Les conventions de promotion de l'emploi**

Les services de l'État ont financé, ou participé au financement d'études ou d'actions à visées départementale ou régionale :

- Le GEIQ de Corse pour le développement des contrats de professionnalisation
- L'association A Murza pour la promotion de l'emploi des travailleurs handicapés
- Une étude de faisabilité d'un groupement d'employeur dans le secteur du transport de marchandises en vue de la réalisation de la convention de revitalisation de la SNCM.

2.1.4. Aides en matière d'emploi

● **Des mesures en direction des jeunes**

◆ **Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

Mis en œuvre en 2007, ce dispositif est en faveur des associations employant des salariés recrutés dans le cadre des programmes d'emplois aidés. Au cours de la deuxième année de la convention triennale 2008-2010, l'opérateur Corse Active a réalisé 27 diagnostics et 25 actions d'ingénierie ont été financées. Ces actions ont concerné 323 emplois (hors ADMR qui emploie environ 800 personnes). La priorité a été donnée aux structures de l'IAE particulièrement aux services à la personne.

● **Des mesures d'insertion par l'activité économique**

En 2009, 4 nouvelles structures ont vu le jour (1 EI, 1 AI, 2 ACI), ce qui porte le nombre total de structures en Haute Corse à 11. Cette augmentation significative permet au département de commencer à résorber son retard.

● **L'insertion par le travail des personnes handicapées**

◆ **La DOETH :**

Il s'agit de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés. Cette déclaration administrative obligatoire doit être remplie par les établissements de 20 salariés et plus du secteur privé et du secteur public à caractère industriel et commercial. En 2009, 210 entreprises ont été répertoriées. Parmi celles-ci, 2 entreprises ont été pénalisées pour absence de déclaration.

◆ **La reconnaissance de la lourdeur du handicap :**

En 2009, la DDTEFP a participé à 2 réunions de la commission exécutive de la MDPH et à 12 réunions de la CDAPH.

◆ **Entreprise adaptée :**

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire du travail qui emploie au moins 80 % de travailleurs reconnus handicapés. En 2009, un partenariat a été mis en place notamment avec EQUITA, unique EA de Corse qui emploie 12 salariés dont 8 travailleurs handicapés. Elle a bénéficié d'une aide au poste pour 7 équivalents temps plein et sa convention d'objectifs triennale a été reconduite le 1er janvier 2009.

2.1.5. Actions en direction des jeunes scolarisés

● **Au niveau scolaire**

Les caractéristiques les plus nettes du département de Haute-Corse influant sur l'organisation scolaire sont les suivantes :

1. **La ruralité** : 46% de la population vit en zone rurale (18% au niveau national) voire en rural isolé. Les conséquences en terme scolaire sont multiples : niveau socioculturel des familles, forte présence de petites écoles (25% de classes uniques et près des deux tiers des écoles qui ont trois classes et moins), service de transport scolaire complexe.
2. **La démographie** : elle est positive puisque entre les deux derniers recensements de la population, le département de Haute-Corse gagnait 10 000 habitants soit 7.6% (solde naturel et surtout immigration). La conséquence en est l'augmentation des effectifs scolaires (+105 élèves pour l'année 2007, + 260 en 2008 et + 205 l'an prochain).
3. **Le niveau socio-économique** de la Haute-Corse est faible : avec 13 000 euros de PIB par habitant (contre 15 000 au niveau national) les revenus déclarés sont peu élevés. Le taux de chômage reste un peu plus élevé en Haute-Corse qu'en Corse du Sud et qu'au niveau national.
4. 39% des **familles** sont **monoparentales** : il s'agit d'un bouleversement profond de la structure traditionnelle de la cellule familiale corse avec des conséquences générales (en zone rurale et urbaine) sur le comportement des enfants et leur attitude vis à vis des contraintes scolaires. Tous les collèges, notamment, sont préoccupés par cet aspect des choses.

Au cours de l'année 2009, l'activité des services de l'éducation nationale en Haute Corse a porté essentiellement sur les points suivants:

◆ **Maintien d'une école de qualité en milieu rural :**

Il s'agit d'un objectif important, compte tenu de la ruralité affirmée du département (où les écoles de 1 et 2 classes représentent 37,32 % du nombre total d'écoles). Dans ce contexte, la recherche de l'inter-communalité, en partenariat étroit avec les élus locaux, est une priorité. Ainsi, le département compte désormais 17 RPI, impliquant 62 communes (dont 35 sans écoles), 26 écoles, 46 classes et 811 élèves.

Par ailleurs, des écoles s'organisent en réseaux (4 écoles, 11 classes, 229 élèves concernés).

Enfin, le désenclavement de l'école rurale passe aussi par la réduction de la fracture numérique.

A ce titre, 18 projets participant au plan national « école numérique rurale » ont été mis en place en 2009, en relation avec les mairies des écoles situées en zone rurale. Chaque projet est financé à hauteur de 80% par l'État (éducation nationale) sur la base d'un montant de 9000 euros (soit une enveloppe de 162 000 euros), les communes devant apporter un financement complémentaire de 20 %. Cette action se poursuivra en 2010 avec 8 projets supplémentaires.

◆ **Prise en charge des enfants handicapés :**

La politique de scolarisation des élèves handicapés a été repensée en termes de parcours scolaires cohérents pour se placer dans une perspective de formation et d'insertion professionnelle. Cela s'est traduit par l'ouverture de deux unités pédagogiques intégrées (UPI) « collègue » (Lucciana et Fiumorbu) à la RS 2009.

Par ailleurs, le développement de l'accueil des élèves handicapés dans l'école ou l'établissement de secteur est favorisé par l'emploi de 121 auxiliaires de vie scolaire (AVS-I). Ce chiffre démontre l'effort considérable du département pour l'intégration des élèves handicapés, et se situe nettement au dessus du ratios national.

◆ **Prise en charge de la difficulté scolaire :**

Il a été utile de réfléchir sur la notion de difficulté scolaire en distinguant la grande difficulté scolaire du handicap. L'objectif est de prendre en charge cette difficulté le plus en amont possible, et d'y répondre par la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Dans le premier degré, après la réforme des programmes de 2008, l'année 2009 a été celle de la mise en place de l'aide individualisée dans toutes les écoles du département sur la base de 2 heures hebdomadaires (60H pour l'année scolaire) en direction des élèves les plus en difficulté. Ce dispositif de prise en charge des élèves en petit groupe (4 à 6 élèves en moyenne) par les enseignants, complété dans les écoles les plus en difficulté par un accompagnement éducatif fait sur le temps péri-scolaire, a démontré sa pertinence.

Dans le second degré, une réflexion sur la prise en charge individuelle de la difficulté ordinaire au sein de la classe est amorcée, tout autant que la réorganisation des réseaux SEGPA, en renforçant leur cohérence sur l'ensemble du territoire, et en y intégrant les dispositifs dérogatoires pouvant subsister dans certaines micro régions (Casinca, Balagne).

Il convient également de comparer les résultats aux évaluations du département aux évaluations nationales CE1 et CM2, tant en français qu'en mathématiques, qui placent le département de la Haute-Corse en seconde position au plan national, ce qui constitue un résultat remarquable.

Ainsi, en CE1 83 % des élèves ont des bons, ou très solides acquis en français et en mathématiques (contre 73 % et 75 % au plan national).

Au CM2, ces chiffres sont de 82% en français et 76 % en mathématiques quand la moyenne nationale est de 75 % en français et 65 % en mathématiques.

Par ailleurs, l'article 7 de la loi 2002-92 du 22 janvier 2002 stipule que la langue Corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires. Cette disposition législative se traduit concrètement par la poursuite de deux objectifs :

D'une part, conforter l'offre de 3 heures hebdomadaires dans toutes les écoles. Cette action passe par un développement des compétences des maîtres. Cela se traduit par une nette priorité accordée dans le plan de formation continue à la langue Corse (un tiers des actions du plan 2009 soit 628 journées stagiaires sur 1743). Cette action est complétée par l'intervention de 18 intervenants contractuels de langue corse dans les écoles où les ressources internes sont encore insuffisantes.

D'autre part, l'objectif d'implanter de nouveaux sites bilingues est maintenu. A la rentrée 2009, 4 nouveaux sites ont été mis en place dans les écoles de Bastia centre maternelle et Annonciade élémentaire, d'Urtaca / Pietralba et de Piedicroce. Cela porte à 44 le nombre d'écoles bilingues dans le département (un tiers du total), scolarisant 2747 élèves dans 126 classes.

● **Hors temps scolaire**

◆ **L'éducation à la citoyenneté des jeunes**

L'intervention de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) s'articule autour de projets collectifs construits en lien avec les jeunes.

La fonction sociale et éducative du sport :

L'État intervient en subventionnant des projets associatifs visant à intégrer les jeunes dans des structures de droit commun en recherchant leur adhésion aux valeurs nobles du sport. L'évolution du nombre des licenciés provenant de publics prioritaires sert alors d'indicateur et démontre, pour l'instant, que la Haute-Corse tend à se rapprocher des moyennes nationales.

Association bénéficiaire	Projet	Montant
Cercle Athlétique Bastiais	Football en ZUS	3000 €
Espoir Club Bastiais	Football en ZUS	3000 €
Commune de Monticello	Pratiques Ados	5000 €

La lutte contre les violences et les incivilités :

En 2009, la DDJS a initié la constitution d'une cellule départementale d'observation des phénomènes, en partenariat avec plusieurs disciplines sportives (football, rugby, handball et basket-ball) avec un soutien financier de 900€. Celle-ci contribue à une meilleure connaissance des faits dans le département, à un échange sur les procédures disciplinaires et les pratiques de prévention.

◆ **La valorisation de la vie associative**

L'intervention de l'État a concerné l'animation du réseau d'information et d'accueil des associations (MAIA) ainsi que l'instruction et l'assistance à quelques projets associatifs particuliers.

	Dossiers instruits	Montant
Postes FONJEP (aide aux financement de postes)	18 emplois	144 000 €
Promotion des Musicales « jeunes »	1	6000 €
Agrément associations sportives	11	
Agrément associations Jeunesse et Éducation Prioritaire	10	

◆ **Le soutien aux politiques éducatives locales**

En partenariat avec l'Inspection académique, le Département de Haute-Corse, la Collectivité Territoriale de Corse et les Collectivités locales concernées, la DDJS anime un dispositif visant à faire émerger des politiques éducatives locales au bénéfice des enfants et des jeunes, pendant le temps de loisirs. Cette intervention est financière et technique. L'État apporte sa capacité d'expertise et de formation auprès des groupes locaux de pilotage que les communes ou les regroupements de communes ont mis en place.

Les objectifs principaux concernent l'accès des publics jeunes aux activités sportives et culturelles et la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, exprimés par les familles.

En milieu rural, cette politique favorise et renforce les liens entre les écoles et les populations. Elle génère environ 200 emplois à temps plein ou à temps partiel.

		Ratios départementaux
Nombre de contrats	19	Dont 18 intercommunaux
Nombre de communes concernées	152	67 %
Nombre d'écoles concernées	151	96 %
Nombre de jeunes concernés (5-12 ans)	10 284	83 %

Financement : 1 326 040 € dont l'essentiel est assuré par les communes, le Département de Haute Corse (164 700 €), la Collectivité Territoriale de Corse (109 800 €) et l'État (111 540 €).

Dans ce cadre, une attention particulière a été accordée, en plus, au public des adolescents, tant en milieu rural (19 444 €) qu'en ce qui concerne les jeunes des quartiers sensibles (18 000 €).

2.1.6. Actions en matière de formation professionnelle

● La validation des acquis de l'expérience (VAE)

En 2009, 10 demandes ont été enregistrées, soit une baisse de 47%. Aucune demande collective sollicitant des titres n'a été déposée en 2009. Administrativement, 20 demandes ont été jugées recevables en 2009, sur l'exercice 2008/2009.

Sur la base d'un partenariat entre le MEDEF et l'entreprise EGM (Corsica Ferries), la DDTEFP a organisé une action collective de VAE intitulée : « VAE CQP OUVRIERS DOCKERS ».

20 salariés ont été concernés et ont obtenu un total de 73 certificats qualifications professionnelles.

Le premier prolongement de cette action est la mise en place d'une action de formation de formateurs.

Cette action devrait s'étendre à l'ensemble des ports de la Corse.

● L'alternance

◆ Contrats d'apprentissage

En 2009, 672 contrats d'apprentissage ont été enregistrés :

◆ Contrats de professionnalisation

121 contrats ont été enregistrés

● Les titres du ministère

Nombre de dossiers traités / candidats	Nombre de titres obtenus	Nombre de Certificats de Capacité Professionnelle	Nombre de livrets de certification
323 (+24 par rapport à 2008)	231(+37 par rapport à 2008)	68	55

La DDTEFP participe également à tous les travaux préparatoires à la remontée des besoins de formation proposés par le SPE à la CTC.

2.2. Impulser une politique de cohésion sociale

2.2.1. Développer et améliorer l'offre de logements

● Volet logement du plan de cohésion sociale

Le plan de cohésion sociale concerne à la fois le parc public de logements locatifs sociaux (hors zones urbaines sensibles, dans lesquelles l'Agence nationale pour la rénovation urbaine intervient, notamment en matière de logement social) et l'amélioration du parc privé via l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

◆ Le logement locatif social neuf subventionné (PLUS-PLAI) ou agréé (PLS) par l'État

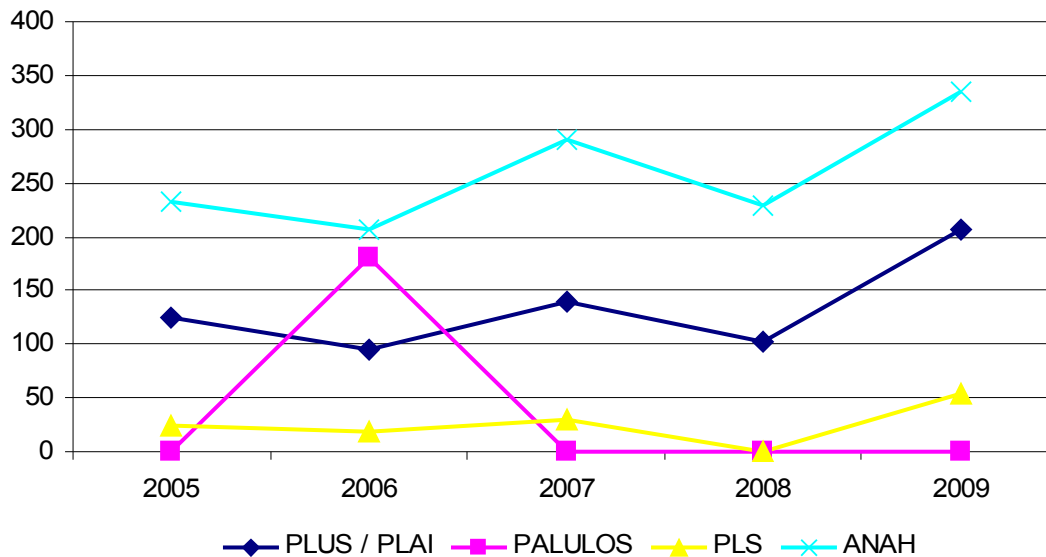
Au 31 décembre 2009, le parc locatif social représente 7167 logements, soit 60 % de l'ensemble de la région. Ce parc se concentre pour l'essentiel sur la ville de Bastia avec 5064 logements, ce qui représente 70,6 % du total départemental.

Au regard de l'objectif régional pour la Corse de 600 logements nouveaux à loyer maîtrisé à financer en 2009, les dossiers de la Haute-Corse ont représenté 205 logements (contre 103 en 2008) dont 75 PLAI (contre 49 en 2008). Le total des subventions s'élève à près de 4,4 millions d'euros (contre 1,79 en 2008).

Évolution des aides à la pierre depuis 2005 (hors zone urbaine sensible)

Types d'aides	Montants en M€					Nombre de logements aidés				
	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2008	2009
PLUS / PLAI	1,88	1,2	2,5	1,79	4,35	124	95	140	103	207
PALULOS	-	0,46	-	-	-	-	180	-	-	-
PLS	-	-	-	-	-	24	19	29	-	54
ANAH	0,78	1,2	1,55	1,45	1,86	233	206	291	228	335
Total	2,66	2,86	4,05	3,24	6,21	381	500	460	331	596

Évolution du nombre de logements aidés depuis 2005 (hors zone urbaine sensible)



◆ L'amélioration du parc privé

Les trois priorités nationales de l'ANAH, reprises au plan local, sont la production de logements à loyer maîtrisé, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne. La délégation locale y a contribué en 2009 en agréant en commission d'amélioration de l'habitat (CAH) les dossiers de 335 (contre 228 en 2008) logements subventionnés représentant une enveloppe de 1,86 millions d'euros (contre 1,45 en 2008)attribuée en totalité.

● Politique sociale de l'habitat

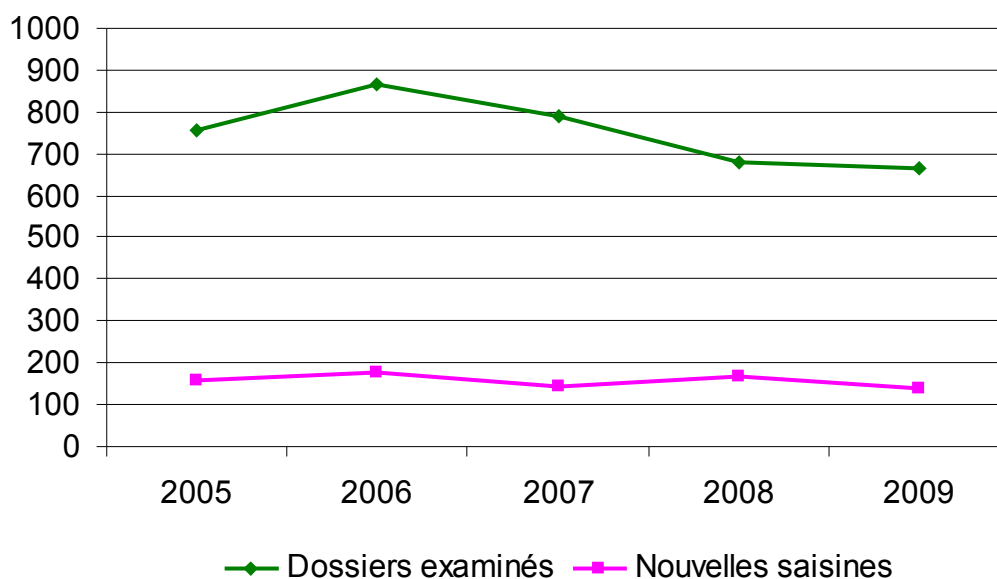
◆ La commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL)

Cette commission examine la situation de locataires ou d'accédants à la propriété, bénéficiant de l'aide personnalisée au logement (APL), qui sont en impayés de loyers ou de remboursements de prêts. Des décisions sont prises afin d'aider les personnes présumées de bonne foi à résorber leurs dettes sans suspension d'APL.

L'analyse des dossiers et les décisions sont menées avec l'appui de divers intervenants (bailleurs sociaux, associations, commission de sur-endettement, caisse d'allocations familiales, services sociaux). Les décisions portant sur l'établissement d'un plan d'apurement de la dette, d'intervention du fonds de solidarité pour le logement ou de suivi social ont permis, via l'APL, le maintien dans leur logement de nombre de ménages ou de personnes isolées.

En 2009, la CDAPL a examiné 665 dossiers dont 140 nouvelles saisines.

Évolution du nombre de dossiers examinés en CDAPL depuis 2005



◆ Le plan départemental d'aide au logement pour les personnes défavorisées (PDALPD)

La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), pour le compte de l'État et en partenariat avec le département de Haute-Corse, a fait procéder fin 2006 à l'évaluation par un bureau d'étude de l'ancien PDALPD afin de mettre en œuvre le suivant pour la période 2007/2010. Le nouveau plan 2007/2010, approuvé en comité de pilotage État/Département en janvier 2007, a recueilli l'avis favorable unanime du comité régional de l'habitat en octobre 2007. En 2008, le PDALPD a intégré de manière plus explicite dans ses actions les objectifs de la loi relative au droit au logement opposable (DALO) du 5 mars 2007.

Le bilan 2009 se résume ainsi :

- Nouvelle relance des bailleurs pour la mise en œuvre de l'action n°1 « Mise en place d'un observatoire de la demande très sociale de logements »
- Action n°21 « Opération expérimentale de lutte contre l'habitat indigne sur une commune du département » : à la demande du maire de Sisco, un projet de protocole d'accord État/commune lui a été adressé. Après refus du conseil municipal, un deuxième projet de protocole rectifié a été envoyé au maire, conformément aux souhaits émis par la commune.
- Action n°23 : « Réhabilitation de bâtiments agricoles à usage locatif » : première réunion de travail avec les partenaires le 12 octobre 2009, la commune de Ghisonaccia s'étant proposée pour cette expérimentation.

◆ La commission départementale de conciliation

Cette commission est chargée, avant saisine du juge, d'essayer de concilier propriétaire et locataire sur certains litiges : restitution de dépôts de garantie, état des lieux, indécence du logement, augmentation du loyer dans le cadre d'un renouvellement du bail...

La DDEA a assuré le secrétariat de la commission composée de deux collègues pour quatre membres titulaires (deux représentent les bailleurs -privés et publics- et deux les locataires -AFOC et CNL-). En 2009, la commission a été destinataires de cinq saisines :

- ➔ 2 sont passés en commission et n'ont pas abouti à une conciliation (absence du bailleur dans le premier cas, refus du bailleur de restituer le dépôt de garantie dans le second cas)
- ➔ 1 dossier a été classé sans suite (le bailleur et le locataire ayant trouvé un accord avant la séance de conciliation)
- ➔ 2 dossiers n'ont pu passer devant la commission (incompétence de la commission)

◆ La gestion du contingent préfectoral

En 2009, le nombre de demandes de logements enregistrées est de 25 au titre des fonctionnaires et de 332 émanant de personnes prioritaires, soit un total de 357 demandes.

101 logements ont été attribués au cours de l'année, se répartissant en 71 logements déclarés vacants et 20 logements livrés par les bailleurs LOGIREM (24) et ERILIA (6).

◆ Les expulsions locatives

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'assignations en résiliation de bail	126	119	101	141
Nombre de commandements de quitter les lieux notifiés	83	44	41	
Nombre de demandes de concours de la force publique	17	20	26	29
Nombre de concours de la force publique accordés	25	20	13	
Nombre d'interventions effectives de la force publique	9	0	8	1

En 2009, les services de l'État ont été rendus destinataires de 141 assignations en résiliation de bail se répartissant entre les différents bailleurs ainsi qu'il suit :

Privés	41	
OPHLM	38	
Autres bailleurs sociaux	ERILIA	36
	LOGIREM	24
	SUD HABITAT	0
	S N I	01
	Bastia Aménagement	01

29 demandes de concours de la force publique ont été instruites.

22 concours de la force publique ont été accordés.

Il y a eu une intervention effective de la force publique.

Il convient de préciser qu'aucun locataire n'a fait l'objet d'une expulsion au sens propre, les logements ayant été quittés avant l'arrivée de la police ou gendarmerie.

Par ailleurs, l'État n'a pas eu à payer d'indemnités pour refus du concours de la force publique.

Cette situation relativement satisfaisante est le résultat d'un travail en amont avec les travailleurs sociaux, les bailleurs sociaux et l'association ALIS (Accès au logement et à l'insertion sociale) dont l'objet est de favoriser l'insertion et la promotion par le logement des personnes en difficulté. Pour ce faire, cette association qui s'est constituée en Agence Immobilière à vocation sociale assure le suivi des situations difficiles (surendettement, problèmes de santé, surtout « pathologies psychiatriques »).

De plus, avec la mobilisation du contingent préfectoral qui est géré dans le même service, le relogement est étudié dès la réception du commandement de quitter les lieux.

◆ La mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO)

Nombre de dossiers déposés : 77 (contre 63 en 2008)

Nombre de réunions de la commission : 9 (contre 8 en 2008)

Nombre d'avis favorables : 47 (contre 27 en 2008)

Nombre de rejets : 20 (contre 36 en 2008)

Nombre de relogements concernant les dossiers déposés en 2009 : 20 (contre 27 dont 6 refus en 2008)

2.2.2. Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées

● En matière sociale

◆ Politique en faveur de l'inclusion sociale

En 2009, l'État a consacré 1 836 728€ (contre 1 419 638 € en 2008) pour cette politique.

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Haute-Corse promeut le développement de structures médico-sociales de manière territorialisée, soit à partir de structures existantes, soit par création quand cela s'avère nécessaire. Il y a donc une adaptation de la palette d'offres aux besoins des micro-régions.

Les principales opérations concernent les structures suivantes :

BOP	Montant subdélégué	Montant mandaté
106	578 761€	578 761 €
157	2 670 579 €	2 670 579 €
177	1 836 728 €	1 836 728 €
124 (personnels MDPH)	201 750 €	201 750 €

◆ Bop 106 : 578 761 €

Les services de la DDASS ont apporté leur appui technique à l'élaboration du projet « La maison des adolescents ». Une subvention d'aide au démarrage d'un montant de 230 000 € a été attribuée par la DGAS, pour couvrir des dépenses d'investissement.

Les dispositifs « Réseau d'accompagnement et d'appui à la parentalité » « Points info familles » « Conseil conjugal » ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 40 343 €

Les services de la DDASS ont accompagné la mise en œuvre de la réforme des tutelles, un nouvel opérateur a demandé son agrément à l'UDAF de Haute Corse. Ces deux associations doivent passer en CROSMS d'ici le mois de juin 2010. Les travaux d'élaboration d'un schéma régional des tutelles à été impulsé fin 2009.

◆ **Bop 157 : 2 670 579 €**

Ce montant a été affecté au développement social en faveur des personnes handicapées, dont :

- 152 449 € au titre du financement de la maison départementale des personnes handicapées de Haute-Corse.

Les ESAT

- L'Atelier, la DDASS a accompagné pendant 3 ans le projet de déménagement de l'ESAT l'atelier sis à Purettone. Il a emménagé dans les nouveaux locaux situés à Agliani en mars 2009. Le financement en année pleine des 10 places attribuées en 2008 a été obtenu.
- Stella Matutina est une petite structure de 63 places qui génère chaque année un déficit résorbé par l'attribution de crédits non pérennes, seule une création de places pourra venir à bout de cette difficulté.

◆ **Bop 177 : 1 836 728 €**

Un reliquat de crédits au titre des mesures ASI 2008 a été subdélégué pour un montant total de 68 817 € réparti sur 3 structures :

1. CHRS de Maria Stella
2. Association ISATIS
3. Association EIDE

Des crédits d'ingénierie et d'outils de gouvernance d'un montant de 73 530 € ont permis de poursuivre avec la Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale Provence-Alpes Côte d'Azur Corse (FNARS) l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion ainsi que l'étude de faisabilité de la création d'un Restaurant Social Inter Associatif.

Les CHRS

L'année 2009 a été marquée par la baisse de l'enveloppe limitative régionale et l'obligation de conduire une politique de convergence tarifaire, afin d'obtenir un lissage du coût à la place qui doit se situer à 15 200 €. L'année 2009 a été consacrée à la résolution de cette problématique, par un accompagnement technique et surtout l'obtention de moyens supplémentaires dans le cadre du plan de relance. Le CHRS de Furiani a obtenu la création de 15 places CHRS dont 9 ont été installées en diffus (appartements) avant la fin de l'année.

L'année a été également marquée par une demande importante d'hébergement d'urgence, l'accueil St Joseph de 18 places étant complet tous les soirs, il a fallu ouvrir 9 places de niveau 2 du plan froid pendant tous le mois de mars 2009.

Les 2 CHRS ont reçu, au titre de la Dotation Globale de Financement (DGF) la somme de 1 430 846,44 €. Par ailleurs ces deux établissements ont reçu au titre de l'aide d'urgence et de l'aide à la quotidienneté les montants suivants :

- CHRS Maria Stella : 8 400,00 €
- CHRS « Le Foyer de Furiani » : 114 069,56 €

◆ **Interventions en faveur de la famille et de l'enfance**

En 2009, 578 761€ (contre 217 533€ en 2008) ont été consacrés aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance.

Le projet « La maison des adolescents », porté par le CHB et le Résado 2B, a été sélectionné au niveau national dans le cadre d'un appel à projet. Les services de la DDASS ont apporté leur appui technique à l'élaboration de ce projet. Une subvention d'aide au démarrage d'un montant de 230 000 € a été attribuée par la DGAS, pour couvrir des dépenses d'investissement. Le CHB doit faire remonter en janvier 2010 une demande de crédits pour financer le fonctionnement de la structure, la DGOS et l'ARS ayant la compétence en cette matière.

Les dispositifs « Réseau d'accompagnement et d'appui à la parentalité » « Points info familles » « Conseil conjugal » ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 40 343 €

Les services de la DDASS ont accompagné la mise en œuvre de la réforme des tutelles, un nouvel opérateur a demandé son agrément, l'UDAF de Haute Corse. Ces deux associations doivent passer en CROSMS d'ici le mois de juin 2010. Les travaux d'élaboration d'un schéma régional des tutelles à été impulsé fin 2009.

◆ **Développement social en faveur des personnes handicapées**

2 670 579€ y ont été consacrés, dont 152 449€ affectés au Département pour le financement de la maison départementale des personnes handicapées de Haute-Corse.

La DDASS a accompagné pendant 3 ans le projet de déménagement de l'ESAT « L'Atelier » sis à Purettone et qui a emménagé dans les nouveaux locaux situés à Agliani en mars 2009. L'État a obtenu le financement en année pleine des 10 places attribuées en 2008.

◆ **L'accueil des gens du voyage**

Le schéma départemental des gens du voyage pour la Haute-Corse a été approuvé en juin 2005.

La création d'aires d'accueil est obligatoire pour les communes de plus de 5000 habitants.

En 2008, Bastia et la Communauté de Communes de Calvi-Balagne (la compétence des aires d'accueil a été transférée par la commune de Calvi) ont manifesté leur intention de se conformer à la réglementation en la matière, en finançant une étude en vue de rechercher des terrains susceptibles d'accueillir la création d'une aire d'accueil.

A la suite d'une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Calvi Balagne en date du 17 février 2009, concernant l'aménagement d'une aire d'accueil sur le territoire de Calvi, la DDEA a apporté toute l'aide nécessaire à la constitution du dossier d'aire d'accueil et un arrêté de décision de subvention de l'État en vue de la création d'une aire de vingt emplacements est intervenu dans les délais fixés par la loi.

● **En matière médico-sociale**

◆ **Personnes âgées :**

Enveloppe CNSA : 15 289 238€

Le secteur de la dépendance en Haute Corse a été marqué en 2009 par la volonté d'accompagner les établissements et services relevant de ce secteur dans leurs efforts de médicalisation. Ainsi, dans ce cadre, près de 373 000€ ont été accordés en plus des dotations globales de fonctionnement actualisées. Ces efforts financiers ont abouti pour le département de la Haute Corse à une augmentation moyenne de 6% des moyens alloués aux EHPAD et SSIAD, alors même que l'enveloppe départementale incluait une augmentation de 1.6%.

Enfin, 101 609€ ont été accordées au titre de crédits non reconductibles pour l'achat de matériels type défibrillateur, chariot d'urgences, informatisation des dossiers médicaux, matelas, lève-personne...

Au niveau de la programmation de l'offre, l'année 2009 a vu l'autorisation d'un EHPAD de 93 lits et places situé sur la commune de Montegrosso et qui devrait ouvrir ses portes en 2012. La capacité de l'EHPAD Pierre Bocognano sis à Bastia a également été augmentée de 7 lits d'hébergement temporaire portant à 12 la capacité totale de l'établissement sur ce type d'accueil.

◆ **Personnes handicapées :**

Enveloppe CNSA : 14 372 509€

En 2009, les dotations des établissements ont bénéficié d'une augmentation de 1,9%. Un effort particulier en matière de mise aux normes, sécurisation, politique de gros travaux a été entrepris par l'affectation de 753 609€ en crédits non reconductibles.

Au niveau de la programmation en mesures nouvelles, l'année 2009 a vu l'autorisation de :

- 3 places d'ITEP portant un total de 14 places financées sur les 24 initialement autorisées ;
- 6 places de SESSAD portant un total de 9 places financées sur les 15 autorisées ;
- 9 places de centre de préorientation pour traumatisés crâniens sur 12 autorisées.

2.3. Renforcer la sécurité sanitaire

2.3.1. La santé animale

En 2009, les activités de la direction départementale des services vétérinaires ont été dominées par la gestion des maladies réputées contagieuses.

● La prévention des maladies animales légalement réputées contagieuses

En la matière, les services de l'État visent deux objectifs : empêcher la transmission de maladies à l'Homme et limiter l'impact de maladies pouvant conduire à des pertes économiques en élevages.

◆ La tuberculose bovine

Au cours de l'année 2009, 3 foyers de tuberculose bovine ont été déclarés. Les élevages concernés ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux portant déclaration d'infection, et ont été assainis par abattage total de leurs animaux. Avec l'ouverture de l'abattoir de Ponte Leccia en septembre 2005 et l'inspection systématique de toutes les carcasses d'animaux abattus, l'épidémiologie de la tuberculose se trouve renforcée et on assiste à une recrudescence des cas de tuberculose en Haute Corse. Les cheptels bovins situés à proximité du sanglier découvert tuberculeux ont été placés en contrôle renforcé vis à vis de cette pathologie.

La présence de l'infection dans la faune sauvage et le mode d'élevage extensif rendent la lutte contre la tuberculose bovine particulièrement délicate.

◆ La fièvre catarrhale ovine

Il n'y a pas eu de foyer clinique de fièvre catarrhale ovine en 2009. Les opérations de vaccination des ovins contre les sérotypes 1, 2 et 4 se sont poursuivies comme en 2008 avec un taux de couverture vaccinale proche de 80%.

◆ La maladie d'Aujeszky

La France continentale a été déclarée officiellement indemne de maladie d'Aujeszky. Cette pathologie est encore très présente en Corse et induit une interdiction de sortie des porcs vivants de Corse (à moyen terme, la charcuterie pourrait être impactée).

Un plan de lutte a été élaboré avec les professionnels afin d'éradiquer cette maladie du porc non transmissible à l'homme. Des difficultés dans la mise en œuvre de ce plan risquent d'apparaître compte-tenu des mesures de protection et d'identification des élevages porcins qui doivent être appliquées pour une lutte efficace.

◆ Les salmonelloses aviaires

La réglementation communautaire a pour objectif la réduction de la prévalence des salmonelloses aviaires dans les élevages en dessous du seuil de 1%. L'ensemble des ateliers professionnels de poules pondeuses du département ont fait l'objet de contrôles officiels par le service sans mise en évidence de salmonelles.

◆ La brucellose ovine et caprine, la brucellose bovine et la leucose bovine enzootique

Aucun foyer ni de brucellose de petits ruminants, ni de brucellose et leucose bovines n'a été déclaré au cours de l'année 2009.

◆ La paratuberculose

n'est pas une maladie réglementée mais a une forte incidence sur le cheptel caprin Corse (67% de cheptels atteints, avec 5 à 20% d'animaux malades). Suite à des demandes fortes de la part des éleveurs caprins de la région, un plan de lutte contre la paratuberculose a été élaboré par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire du Bétail de Corse. Ce plan prévoit notamment la vaccination des caprins dans les élevages les plus touchés par la maladie. Seul un vaccin espagnol (GUDAIRND) pouvant être utilisé, la DDSV a fait la demande d'autorisation d'importation de ce vaccin auprès de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire. Un financement de ce plan de lutte a été obtenu (100 000 euros annuel, pendant 3 ans)

● Le contrôle de la traçabilité des animaux et du respect des exigences réglementaires liées à la conditionnalité des aides

L'identification des animaux est la base de toute action en matière d'amélioration des capacités de production (génétique, contrôle des maladies) et en matière de traçabilité des denrées d'origine animale. Il s'agit également d'un bon indicateur en terme de maîtrise des élevages, notamment au regard des problèmes liés à la divagation animale.

En 2009, de nombreux contrôles ont été organisés :

Type de contrôle	Nombre de contrôles	Nombre de pénalités
Contrôles de traçabilité		
Contrôles de l'identification bovine	120	17 (limitation totale de mouvement)
Contrôles de l'identification ovine et caprine	4	4
Contrôles liés à la conditionnalité des aides		
Domaine « santé des animaux »	10	8 (primes)
Domaine « bien-être animal »	10	2 (rappels à la réglementation)

● **La certification de la qualité sanitaire des animaux**

La certification de la qualité sanitaire des animaux passe par la vérification du respect des exigences réglementaires et sanitaires et notamment, la réalisation des opérations de prophylaxies obligatoires par les vétérinaires sanitaires, le respect des règles d'identification et de mouvements d'animaux, et l'absence de foyer de maladie contagieuse.

Une fois les vérifications effectuées, les agents du service attribuent les qualifications sanitaires aux élevages concernés. La qualification sanitaire permet la commercialisation des animaux et de leurs produits, et est une condition de l'attribution de certaines aides (ICHN).

Les qualifications attribuées pour le département de la Haute-Corse concernent la tuberculose bovine et caprine, la leucose bovine enzootique, la brucellose bovine et la brucellose ovine et caprine.

➤ Cheptels bovins : 564 qualifiés « officiellement indemne », 94 déqualifiés.

➤ Cheptels ovins/caprins : 424 qualifiés « indemne », 54 déqualifiés.

● **Le contrôle de l'exercice vétérinaire**

Ces contrôles ont deux objectifs :

➤ Lutter contre l'exercice illégal de la médecine vétérinaire. Ils sont réalisés en élevage, par des contrôles sur place au titre de la conditionnalité des aides animales, et sur plainte déposée auprès de la direction départementale des services vétérinaires.

➤ Mettre à jour les éventuelles fraudes qui pourraient être réalisées par les vétérinaires sanitaires dans l'exercice de leur mandat sanitaire.

● **Le contrôle des échanges et mouvements d'animaux**

Pour les échanges intracommunautaires, les agents de la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) s'assurent du bon respect des prescriptions réglementaires en matière d'identification animale, de bien-être animal et de garanties sur l'état sanitaire des animaux échangés.

Pour le département de la Haute-Corse, ces échanges concernent essentiellement des agneaux de lait (animaux de moins de 1 mois) dont le principal débouché se situe en Sardaigne. La certification sanitaire des animaux est quant à elle, faite par un vétérinaire officiel, situé à proximité des lieux de transit d'animaux, dans la plaine orientale. En 2009, 43 certificats sanitaires ont été établis à destination des autorités italiennes, 3 contrôles de second niveau ont été effectués auprès des vétérinaires certificateurs .

Des contrôles conjoints avec la direction régionale des douanes ont également été menés sur les ports dans le cadre d'un renforcement de la protection des élevages de Haute-Corse contre l'introduction de nouveaux sérotypes de fièvre catarrhale en provenance du continent mais également en ce qui concerne la traçabilité des porcs.

● **Le contrôle en pharmacie vétérinaire**

Ce type de contrôle concerne les conditions de détention du médicament vétérinaire ainsi que la prescription-délivrance des médicaments. L'objectif de cette mission est de prévenir l'apparition de résidus médicamenteux dans les denrées d'origines animales et de lutter contre les résistances, par une utilisation conforme du médicament vétérinaire.

En 2009, 3 inspections en élevage porcins ont été réalisées en plus des contrôles sur place liés à la conditionnalité des aides. Ces inspections ont donné lieu à des rappels à la réglementation.

2.3.2. La protection animale

● **Le contrôle des établissements détenant des animaux de compagnie**

La DDSV contrôle les lieux d'élevage, de transit, de vente ou de garde des animaux de compagnie. En particulier, les inspecteurs vérifient que les personnes en charge des soins aux animaux sont qualifiées et que les locaux et les équipements respectent la réglementation sanitaire en vigueur. Comme les années précédentes, les contrôles interservices se sont révélés particulièrement intéressants et sont voués à être systématisés avec la mise en œuvre de la DDCSPP.

Le problème majeur en Haute-Corse concerne la gestion des animaux errants (animaux de compagnie et animaux de rente²) du fait de l'absence de structures aux normes dans le département. Les seules structures existantes concernent les carnivores domestiques, sont gérées par des petites associations de protection animale disposant de très peu de moyens, sont vétustes et ont des difficultés de fonctionnement.

Un travail de fond doit être poursuivi pour encourager le transfert des compétences « fourrières » aux collectivités de type « communautés de communes ou d'agglomération ».

L'absence de fourrière pour carnivores domestiques ne permet pas de traiter de la problématique relative à la divagation d'animaux sur la voie publique.

● **Le contrôle des conditions d'abattage des animaux**

Il existe une inspection permanente des services vétérinaires dans les abattoirs de bovins, ovins et porcins du département, au nombre de deux. Les techniciens des services vétérinaires présents en continu sur la chaîne s'assurent que la réglementation qui vise à limiter la souffrance des animaux au cours de leur abattage est respectée.

◆ **Les contrôles relatifs aux aides animales**

➔ **Contrôle administratif**

Le taux d'anomalies en contrôle administratif permet de juger de la qualité des dossiers déposés en terme de complétude et de conformité et de la compréhension par les producteurs des règles de fonctionnement.

➔ **Contrôle sur place**

Les contrôles bovins montrent un fort taux d'anomalies du fait d'un cumul de facteurs : troupeaux non maîtrisés (extensivité trop forte), identification insuffisante, non-passage à l'abattoir.

La campagne de contrôles sur place bovins 2008/2009 a été marquée par un transfert de compétences entre la cellule de contrôles inter-services, associant les moyens humains et matériels de la DDEA et de la DDSV vers l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Les contrôles continuent à être mis en œuvre dans un contexte difficile du fait du nombre d'élevages en anomalie, de la difficulté de regroupement des animaux et du taux de contrôle important.

² Les animaux de rente sont les animaux élevés traditionnellement pour leur chair ou leurs produits (ruminants, poissons d'élevage, abeilles, porcs, volailles).

◆ Bilan des contrôles conditionnalité 2009

Les contrôles conditionnalité, issus de la mise en œuvre de la réforme de la PAC, se développent depuis 2004. Depuis 2007, le bien être animal est devenu contrôlable et désormais le système de contrôles est entré en vitesse de croisière. On peut noter des taux d'anomalies importants dès qu'il s'agit de tracer l'activité (identification des animaux, cahier d'enregistrement des produits phytosanitaires). Le développement des contrôles conditionnalité se traduit en parallèle par un renforcement des sanctions financières.

2.3.3. La sécurité sanitaire des aliments

● Principe de la Programmation 2009

La programmation des inspections sanitaires 2009 a été réalisée conformément à la note de service NS 2008-0487. Cependant, les faibles volumes de production des structures a amené à privilégier la programmation suivante :

- Une visite annuelle chez tous les agréés (producteurs qui vendent à des revendeurs), puis une deuxième si l'évaluation de l'atelier est insuffisante.

- Une visite annuelle chez les dérogataires (qui ont une production faible et dédiée au marché local ce qui exonère d'un agrément) en fromagerie et charcuterie fermières, avec une visite complémentaire en cas d'évaluation en D.

- Une inspection annuelle dans tous les restaurants à caractère social.

- Une inspection chez tous les restaurateurs n'en ayant pas eu depuis 4 ans.

En juin 2009, une modification de l'outil informatique a permis la saisie des comptes rendus d'inspection directement dans la base SIGAL, base de données nationales qui permet à chaque vétérinaire de France d'accéder à l'évaluation des ateliers.

● Résultats de la programmation 2009

◆ Résultats quantitatifs

Les agents du Service Sécurité Sanitaire des Aliments de l'ancienne Direction des Services Vétérinaires ont réalisés 916 inspections tous domaines confondus ce qui correspond aux pressions d'inspection suivantes :

- 24,2% des 2355 établissements effectuant de la remise directe au consommateur final.
- 51,1% des 333 restaurants effectuant de la restauration sociale ont été contrôlés.
- 59,1% des 296 établissements bénéficiant d'une autorisation sanitaire de mise sur le marché.

En matière de suite, cela se traduit par 40 mises en demeure de mise en conformité sanitaire de l'établissement, 2 procès verbaux pour défaut d'hygiène et 3 pour abattage de bovins en dehors d'un abattoir agréé. La recherche de cette dernière infraction va s'intensifier en 2010.

◆ Résultats qualitatifs

L'évolution informatique de la base SIGAL permet de réaliser une évaluation sanitaire qualitative des ateliers inspectés.

Les contrôles sur le port ont montré que dans 60% des cas les camions sont conformes à la réglementation mais il subsiste des véhicules dont le chargement n'est pas à la température souhaitée ce qui a conduit à la destruction de 740 kg de denrées sensibles.

Les abattoirs sont non conformes et nécessitent toute l'attention des services en 2010.

Cette évaluation qualitative a été menée aussi au niveau d'équipement des structures et sur leur fonctionnement. Il s'avère que ce dernier reste très souvent non conforme avec la réglementation en ce qui concerne la mise en place et l'application des plans de maîtrise sanitaire (PMS). Ce constat nécessitera une implication forte de l'ensemble des acteurs des filières pour instaurer des formations et des appuis pour les professionnels afin qu'ils puissent acquérir les pratiques et les outils permettant de mettre en place un PMS dans chaque établissement.

L'inspection dans les ateliers de transformation et de distribution

Pôle	Établissements	Ateliers	Inspections en 2008	Pression d'inspection en %
Remise directe (restauration commerciale, distribution)	2157	2355	570	24,20%
Restauration sociale	289	333	170	51,10%
Vente à des revendeurs	178	296	175	59,10%
Total	2624	2984	915	

2.3.4. Les actions dans le domaine sanitaire

● L'offre de soins

◆ Les établissements de santé

Dans le **secteur public**,

- les budgets des établissements publics de santé ont été les suivants :

	CH de BASTIA	Évolution 2009/2008	CHI de CORTE TATTONE	Évolution 2009/2008
Dotations soins DAF MIGAC+Forfaits	35 538 980 €	+ 10 073 670	4 540 231 €	+ 237 102
Activité	55 709 114 €	+ 3 135 702	2 101 039 €	+396 464
EPRD classe 6	101 990 709 €	+ 2,69 %	8 465 476 €	- 0,82 %
investissement	11 499 096 €		3 281 200 €	

On peut noter les montants conséquents en matière d'investissement pour les centres hospitaliers dans un contexte financier assez contraint.

Plusieurs autres actions de premier plan à portée structurante ont été mises en œuvre :

- ➔ Suivi de l'élaboration du CREF (Contrat de Retour à l'Équilibre Financier) du CH de BASTIA, sous l'autorité de l'ARH en lien avec la DHOS. Cette action a été menée à partir de l'élaboration d'un rapport sur la situation financière du CH de BASTIA, en collaboration avec la TG et le TPM ;
- ➔ Finalisation du volet SSR du SROS III et détermination des OQOS, sous l'autorité du DARH,
- ➔ Mise en œuvre de l'autorisation de long séjour à l'AMU de CALVI et financement ministériel des activités de SSR et d'USLD ;
- ➔ Instruction du dossier de la maison des adolescents, élaboré par le CH de BASTIA, ce qui permet d'avoir un travail transversal (social/sanitaire/médico-social).
- ➔ Participation à la réflexion régionale sur la mise en place d'un CMRR, d'un CRAVS ;
- ➔ Instruction du dossier de partition de l'USLD du CH de BASTIA et détermination des enveloppes financières ;
- ➔ Évaluation du droit à compensation dans le cadre de la gestion du budget IFSI du CHB ;
- ➔ Travaux sur les CPOM : propositions des OQOS avec présentation devant la conférence sanitaire de territoire ;
- ➔ Suivi de la procédure de certification du CH de BASTIA : réunion de préparation de la visite de certification et élaboration de la fiche navette ;
- ➔ Participation au groupe de travail sur la révision du volet Personnes Âgées du SROS III .

Concernant le secteur privé, des actions ont été entreprises afin d'adapter et de développer les activités de ce secteur. On peut citer :

- ➔ Dossier de cession d'autorisation de l'HAD de la polyclinique de « la résidence » au Centre Raoul François MAYMARD ;
- ➔ Renouvellement de l'autorisation d'AMP du laboratoire Vialle ;
- ➔ Dossier d'autorisation de l'activité d'IRC à la clinique ST Antoine ;
- ➔ Création d'une unité de chirurgie ambulatoire à la clinique ST Antoine

Coopération public/privé :

➤ signature le 14 avril 2009 de la convention constitutive de l'équipe mobile de soins palliatifs inter établissements entre le CH BASTIA et la Polyclinique La résidence.

- Le contrôle de légalité des marchés publics

Au cours de l'année 2009, les services de l'État ont contrôlé la légalité de 118 marchés publics des établissements hospitaliers (soit -40%). 8 lettres d'observations ont été transmises aux établissements, au regard des contraintes de sécurité et de réponse aux besoins de la population.

● **Les priorités de santé publique**

En 2009, plusieurs priorités ont été affichées en matière de santé publique :

- ➔ Participation au **Programme Régional de Santé Publique (PRSP)** et au **Groupement Régional de Santé Publique** qui gère les crédits de prévention en matière de santé publique pour l'ensemble de la région Corse.
- ➔ Mise en place du comité de pilotage de la **Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)** en avril 2009 avec application du programme de lutte contre la toxicomanie, mise en place et suivi des actions de prévention de cette mission.
- ➔ Dans le cadre de la **permanence des soins et des transports sanitaires** fut mis en place le sous comité départemental des transports sanitaires en juillet 2009. Suite à la pandémie grippale, le CODAMUPS s'est réuni à deux reprises en mai et en juillet 2009 et de nombreuses réunions de travail se sont déroulées sur l'installation de maisons médicales de garde.
- ➔ Élaboration d'un protocole pour le territoire de Ghisonaccia, avec la mise en place de médecins correspondants locaux du SAMU et mise à disposition de matériels en conséquence.
- ➔ Des contrôles ont été effectués sur les transports sanitaires en partenariat avec la CPAM et la DDTEFP.

● Inspections et contrôles

En 2009, les contrôles des structures relevant du champ sanitaire et social ont été axés prioritairement sur :

◆ La prévention de la lutte contre la maltraitance

Le programme pluriannuel d'inspections 2002/2006 a été reconduit pour la période 2007/2011. Il renforce l'intervention de l'État au titre de la protection des personnes vulnérables.

4 structures (3 pour personnes âgées, EHPAD U Serenu, A Ziglia et Eugenia, 1 pour personnes handicapées, SESSAD Les Tilleuls, ont été contrôlées pendant l'année.

◆ Le contrôle de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Comme en 2008, 18 structures sanitaires et sociales ont été inspectées en Haute-Corse. Ces contrôles ont permis d'exiger l'affichage des pictogrammes accompagnés du message sanitaire de prévention et de rappeler les instructions très strictes en matière d'interdiction de fumer. Cette opération devra se poursuivre dans les années futures.

◆ Autres contrôles diligentés

Onze structures ont fait l'objet d'un contrôle dans le cadre de la prévention de la légionellose (6 EHPAD, 3 établissements personnes handicapées et 2 établissements de santé).

● Veille et sécurité sanitaire

En 2009, l'activité a porté tout particulièrement sur :

◆ Plan et gestion de crise

L'année 2009 a été marquée par l'apparition de la pandémie grippale AH1N1 qui a monopolisé une partie de l'activité du service dès mai 2009:

- mise à jour des plans blancs des établissements de santé et bleus des établissements médico sociaux
- élaboration du plan blanc élargi non finalisé pour cause de grippe
- mises en place de nombreuses réunions entre les services déconcentrés de l'État mais aussi les collectivités locales, les établissements de santé et médicosociaux ainsi que tous les professionnels de santé.
- Application du « plan pandémie grippale » avec mise en place de la gestion « stock des masques », la mise en place des structures d'accueil, et la mise en place de la campagne de vaccination dès septembre 2009.

En dehors de la gestion de ce dossier, l'activité de la DDASS a porté tout particulièrement sur :

◆ **Les maladies à déclaration obligatoires**

- Plusieurs enquêtes autour de cas de maladies à déclaration obligatoires telles que méningite, légionellose, toxi-infection alimentaire, et tuberculose ont lieu comme chaque année en lien avec la Cire et l'Invs.
- Gestion d'une situation exceptionnelle sur des cas groupés de gastro-entérite au théâtre de Bastia en lien avec la Cire.
- Dans le cadre de la surveillance du chikungunya et de la dengue, une réunion d'information au profit des laboratoires a été mise en place en lien avec l'IMTSSA de Marseille sur les modalités d'envoi des prélèvements sur le continent.
- Gestion des cas de suspicion de grippe que la pandémie grippale a engendré.

● **Veille et sécurité sanitaire environnemental**

En 2009, dans ce domaine, l'activité a porté tout particulièrement sur:

◆ **Les eaux destinées à la consommation humaine**

Protection des captages :

Une action soutenue a permis d'améliorer très sensiblement le pourcentage des ressources bénéficiant d'une régularisation administrative : 49 % (329 captages sur 672) contre 38 % en fin d'année 2008.

Qualité bactériologique de l'eau :

Le contrôle de la qualité de l'eau a montré une baisse du pourcentage des réseaux qui ont distribué de façon permanente une eau bactériologiquement conforme à la réglementation (38 % contre 46 % en 2008, soit 78 % de la population contre 80%). La qualité bactériologique de l'eau reste encore perfectible sur certains réseaux de taille assez importante.

Qualité physico-chimique de l'eau :

Il n'a pas été constaté de contamination par les nitrates, les phosphates ou les pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Cependant, deux autres facteurs de risque peuvent conduire à des altérations de la qualité chimique de l'eau distribuée :

- existence de métaux lourds dans certaines zones géologiques du département : mise en évidence des contaminations par l'Antimoine (nord-est du Cap Corse), par le Nickel (notamment la Castagniccia et le Cap Corse) et par l'Arsenic (secteur de la Castagniccia, principalement dans la vallée de la Bravone). ;

- présence de plomb dans les branchements et canalisations publiques ou privées. Le repérage et l'identification des secteurs à risque entrepris depuis plusieurs années s'est achevé en 2009. Il en résulte la mise en évidence d'une problématique limitée aux communes de Corte (vieux ville), de Calenzana (rue Saint Blaise) et de Vescovato (village).

◆ Les eaux de loisirs

Le contrôle des eaux de loisirs durant la période estivale a porté sur 98 sites de baignades en mer et en rivière (753 prélèvements) et 153 bassins de piscines recevant du public (362 prélèvements).

➔ **Baignades en mer et en rivières** : la qualité bactériologique de l'eau est globalement très satisfaisante puisque 96 % des sites contrôlés en mer et 89 % en rivière sont conformes à la réglementation européenne. Trois lieux de baignade en mer et trois en rivière ont fait l'objet d'une fermeture temporaire en 2009.

➔ **Baignades en piscines** : globalement, un soin insuffisant a été apporté par les gestionnaires au traitement de l'eau et il s'est concrétisé par une absence de conformité bactériologique pour un tiers des analyses. Cela a justifié une fermeture temporaire de 53 piscines ouvertes au public en 2009.

◆ La prévention des risques dans les établissements

Établissements de soins et médico-sociaux :

Trois établissements de santé et neuf établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des personnes âgées ont fait l'objet d'une inspection relative à la prévention des risques liés aux légionelles, à l'amiante, aux déchets d'activités de soins et au tabac. Dix d'entre eux peuvent être considérés comme satisfaisants pour l'ensemble de ces problématiques;

Établissements touristiques :

Deux établissements recevant du public ont fait l'objet d'un contrôle de leurs circuits de distribution d'eau chaude sanitaire en raison du séjour de personnes ayant contracté une légionellose dans leurs locaux pendant la période au cours de laquelle elles ont été exposées ; cinq à l'occasion de visites de sécurité et une consécutivement à une plainte de consommateurs.

◆ L'amiante environnemental

En début d'année 2009, les ministères chargés de la santé et de l'environnement ont souhaité faire le point sur les actions conduites en Haute-Corse en matière de gestion du risque lié à l'amiante naturel, afin de définir des pistes d'action nouvelles ou complémentaires à celles existantes.

Cela a conduit à l'élaboration d'un projet de plan d'action, qui reste à valider officiellement après un nouvel échange entre les échelons ministériel et départemental.

Parallèlement, les actions locales destinées à améliorer les connaissances environnementales et sanitaires et la prévention du risque lié à l'amiante environnemental se sont poursuivies en 2009 :

➔ **Connaissance de l'exposition** : La campagne 2009 de mesures de l'exposition des populations a porté sur une seule nouvelle commune, car elle a largement complété les mesures déjà réalisées sur Bastia (22 communes ont à ce jour bénéficié de mesures).

➔ **Identification des zones émettrices en fibres d'amiante en vue d'une maîtrise de l'exposition** : Le protocole de l'étude correspondante a été mis au point.

- **Une « Note de recommandation sur l'amiante naturel »** a été rédigée en concertation avec le groupe de travail constitué par les services déconcentrés, le conseil général, l'Office de l'environnement de la Corse et plusieurs maires. Elle est à la fois destinée à la population générale et aux maires, un chapitre étant consacré au droit à construire. Les 135 maires concernés en ont été rendus destinataires.

◆ **La lutte contre l'habitat insalubre**

La lutte contre l'insalubrité s'est traduite notamment par huit arrêtés préfectoraux de déclaration d'insalubrité. Quatre ont porté interdiction définitive d'habiter de locaux, les quatre autres dossiers concernaient l'insalubrité d'un immeuble et de trois logements. L'ensemble de ces dossiers porte sur de l'habitat du centre ancien de la ville de Bastia.

Les plaintes en insalubrité, émanant le plus souvent de locataires ont fait l'objet de 30 courriers reçus, 18 signalements relevant du Règlement Sanitaire Départemental (transmis aux maires pour suite à donner). Les 12 autres plaintes concernant un défaut de décence ont été traitées par le service Santé environnement de la Haute Corse.

La collaboration de l'ensemble des acteurs départementaux (bureau du Développement Local et de la Cohésion Sociale de la préfecture, service habitat DDTM, SCHS de Bastia, services de l'OPAH) a été recherchée à travers un groupe de travail départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne de Haute-Corse, qui s'est réuni 3 fois en 2009.

● **La lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies humaines**

Les mesures visant à définir et à évaluer la stratégie de lutte contre les maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques sont assurées en Haute-Corse en liaison avec la participation du département et de la ville de Bastia. Ces mesures sont les suivantes :

◆ **La surveillance sanitaire**

En 2009, l'information du corps médical sur le protocole de signalement et de traitement des cas suspects ou confirmés de chikungunya et de dengue

◆ **La surveillance entomologique**

La surveillance entomologique des insectes vecteurs est assurée en interdépartemental par la cellule régionale d'évaluation et de suivi épidémiologiques vectoriels. Elle repose sur le suivi d'un réseau constitué d'une soixantaine de pièges pondoires, ainsi que sur le relevé d'indices entomologiques sur deux communes test.

◆ **L'information de la population**

En 2009, une action d'information de la population a été réalisée au moyen de la diffusion régulière au cours de l'été d'un spot télévisé sur FR3 Corse et Via Stella sur financement de l'État et des deux Départements.

3. CONTRIBUER AU RESPECT DU PATRIMOINE NATUREL DU DÉPARTEMENT

3.1. Par l'aménagement durable du territoire

3.1.1. La politique de la ville

● Données générales

Politique de la ville et développement urbain

◆ Rénovation urbaine

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine -ANRU- a été créée fin 2003 pour restructurer durablement les quartiers les plus sensibles et remédier aux dysfonctionnements sociaux urbains dont ils sont le siège. Dans son rôle de représentation locale de l'ANRU, la DDEA a assisté la ville de Bastia et ses partenaires (bailleurs sociaux et SEM de Bastia) pour l'élaboration et la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine.

En la matière, 2009 a été marquée par la poursuite des opérations suivantes :

➤ **Les quartiers sud de Bastia.** Après validation en novembre 2005 par le comité d'engagement de l'ANRU du dossier global, la convention financière pluriannuelle a été formellement signée par les différents partenaires le 28 juillet 2006 en présence du ministre Jean-Louis Borloo.

Ce dossier concerne l'un des 189 quartiers prioritaires retenus par l'ANRU. Situé en zone urbaine sensible -ZUS-, il représente un investissement de 98 M€. La participation de l'ANRU sera de 25,6 M€. Ce financement concerne 53 opérations sur la période 2006 à 2011 qui seront instruites et suivies par la DDEA (construction-démolition de logements, aménagements et équipements structurants, réhabilitation et résidentialisation, ingénierie, ...).

L'événement majeur de l'année 2009 est la démolition de la Grande Barre (144 logements) achevée en décembre. Des opérations de construction neuve sont en cours (60 +26 logements) et seront livrées en 2010, comme l'école HQE

Les **réhabilitations** et résidentialisations des opérations de l'OPH 2B au cœur de la Cité Aurore (180 logements) ont été lancées en 2009.

➤ **Le centre ancien de Bastia.** Bien que n'étant pas classé ZUS, le centre ancien de Bastia présente des caractéristiques identiques à celles d'un quartier prioritaire. Ce dossier, conduit par la ville de Bastia, a été finalisé au cours du mois de novembre 2007 et transmis à l'ANRU. Il nécessite la mise en œuvre de trois outils et procédures différents mais complémentaires pour le traitement global de l'habitat dans ce périmètre : ANRU, résorption de l'habitat insalubre -RHI- et opération programmée de l'Anah.

Les dispositifs de RHI et d'OPAH renouvellement urbain et copropriétés dégradées sont opérationnels depuis 2008. La loi Boutin de mars 2009 a mis en place le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés -PNRQAD-. Ce dernier a fait l'objet d'un appel à candidatures auquel la mairie de Bastia a répondu en septembre 2009. Elle fait partie des vingt-cinq communes retenues pour contractualiser son projet avec l'État au cours de l'année 2010.

En 2009, la DDEA a accompagné la ville de Bastia pour l'assister dans l'élaboration de son projet. Elle a poursuivi son rôle de coordination de ces différents dispositifs et d'instruction des dossiers correspondants.

◆ Politique de la Ville

En 2009, le montant global des crédits délégués par l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances dans le domaine de la politique de la ville et du Fonds de prévention de la délinquance s'est élevé à 666.735 € répartis ainsi :

Mission politique de la ville		601.735 €
dont actions fongibles CUCS	533.135 €	
dont programme de réussite éducative	53.600 €	
dont mesures CIV prévention/justice	15.000 €	
Plan de relance emploi		15.000 €
Mission FIPD		50.000 €

◆ Mission politique de la ville

+ CUCS

Les crédits Politique de la ville ont été délégués dans le cadre du CUCS et concernent les quartiers Sud et le Centre Ancien. Ils ont permis de financer le programme d'actions dans les domaines du logement, de l'emploi et le développement économique, de l'éducation, de la lutte contre les discriminations, de la santé et le lien social.

+ Programme de réussite éducative

Dans le domaine de l'éducation et du programme de réussite éducative, les crédits délégués (53.600€) du même montant que l'année précédente, ont permis la conclusion avec la Caisse des écoles de Bastia, d'une convention pour l'accompagnement global (éducatif, culturel, social, sanitaire et scolaire) de 75 enfants et 40 collégiens, ainsi que de leur famille, issus des quartiers de la politique de la ville. Un coordonnateur de réussite éducative en charge de l'animation et du suivi de ce dispositif a été recruté à ce titre par la Caisse des écoles.

L'objectif est de leur donner les chances de réussir leur parcours scolaire et éducatif.

+ Mesures CIV prévention/justice

Les crédits octroyés en 2009 constituait la troisième et dernière délégation spécifique de crédits délégués au titre de l'aide au démarrage et à l'expérimentation pour une durée de trois ans, selon le principe posé par le Comité interministériel des villes du 9 mars 2006. Cette enveloppe a permis le financement du Conseil départemental de l'accès au droit pour la mise en place de permanences juridiques de points d'accès au droit tant généralistes (public du CUCS) que pénitentiaires (pour la population carcérale des établissements pénitentiaires de Borgo et Casabianda).

➤ **Plan de relance emploi**

Ces crédits spécifiques découlant de la convention entre l'État et l'Acsé ont pour objectif de renforcer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en faveur des habitants des quartiers prioritaires et ils permettent de financer les actions :

- d'accès au savoirs de base et les ateliers socio-linguistiques,
- en faveur de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi.

A ce titre deux actions, l'une de formation/insertion de jeunes (**ETTIC**) et l'autre pour des ateliers socio-linguistique (**Sigma Formation**) ont été financées en fin d'année 2009. A titre exceptionnel, la réalisation de ces actions peut s'étendre jusqu'au 31 décembre 2010.

➤ **Mission FIPD**

Ce fonds créé au sein de l'Acsé est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance. Le comité interministériel de prévention de la délinquance en définit les conditions d'utilisation des crédits ainsi que les types d'actions qui peuvent être financées à ce titre.

Ces crédits ont permis de financer des actions contribuant à la réduction de la délinquance réalisées sur tout le département dans les domaines tels que le lien social et à la prévention de toutes formes de délinquance.

En 2009, parmi les dossiers retenus figuraient notamment, outre les différents chantiers jeunes bénévoles, des actions concernant les violences conjugales, l'accompagnement des auteurs de ces faits et les violences faites aux femmes.

➤ **Le plan local d'habitat:**

L'objet d'un PLH est la connaissance supra-communale la plus fine possible des besoins en logement, pour éventuellement déboucher sur un programme d'actions territorialisé permettant d'apporter, à l'échelle du bassin d'habitat, des réponses adaptées par le développement de l'offre dans ses différentes composantes (logement locatif social, logement locatif privé, accession sociale, accession libre).

Le PLH de la communauté d'agglomération de Bastia a été arrêté par le conseil communautaire en juillet 2009. Deux des conseils municipaux des communes concernées Santa-Maria-di-Lota et Ville-di-Pietrabugno ont délibéré avec des réserves. Les autres communes n'ayant pris aucune délibération, ces dernières sont réputées favorables.

Le projet de la CAB devrait être soumis en 2010 à l'avis du comité régional de l'habitat afin de pouvoir adopter au cours de cette même année le PLH de la CAB .

3.1.2. L'urbanisme

- **L'élaboration des plans d'urbanisme**

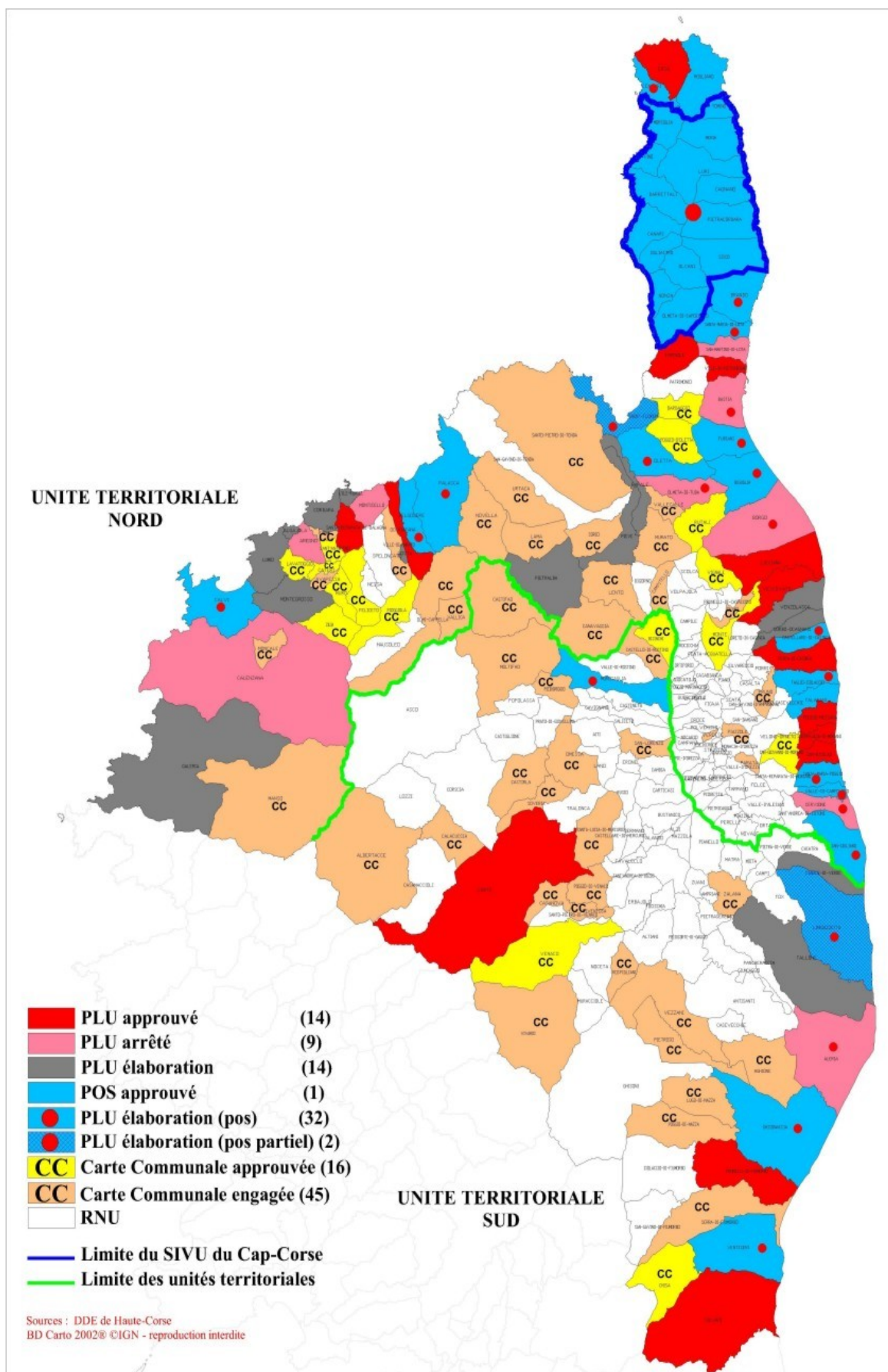
Le contexte est particulièrement difficile en Haute-Corse : les 236 communes sont toutes soumises aux lois littoral et/ou montagne. Il existe de nombreux plans de prévention des risques opposables et les procédures se complexifient avec la participation aux évaluations environnementales.

Dans ce contexte, les services de l'État ont, en 2009, contribué à l'approbation de 9 documents supplémentaires : 6 plans locaux d'urbanisme (PLU) concernant les communes de Lucciana, Olmeta di Tuda, Corbara, Solaro, Aléria, Monticello ainsi que 3 cartes communales (CC) pour Vezzani, Pigna et Canavaggia.

Par ailleurs, les services de l'État ont produit 15 porter à connaissance, rapporté 11 dossiers auprès du conseil des sites de Corse, continué à faciliter la transformation du POS actuel du Cap Corse en PLU intercommunal pour les 14 communes concernées et participé au début de la démarche SCOT de Balagne.

L'activité dans ce domaine est représentée ci-après avec 92 démarches PLU et CC en cours et 37 documents approuvés, qui sont compatibles avec les lois littoral et montagne (18 PLU et 19 CC).

État d'avancement des documents d'urbanisme (fin 2009)



● Le droit des sols

Les services de l'État (DDEA) assurent l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, ...) pour le compte de 232 communes sur les 236 que compte la Haute-Corse. Seules les communes de Bastia, Cervione, Occhiatana et Santa-Maria-Poggio instruisent elles-mêmes leurs autorisations d'occupation du sol.

Au cours de l'année 2009, l'activité relative à l'instruction des demandes concernant l'application du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme de simple information et opérationnel) a concerné 4667 dossiers (contre 4284) dont la moitié pour le permis de construire.

Cette activité se répartit sur les 3 centres d'instruction de la façon suivante :le centre de Bastia a traité 2404 dossiers (contre 2 270 en 2008), le centre de Balagne en a traité 1186 (contre 1 098 en 2008) et celui de Corte en a traité 1077 (contre 916 en 2008).

A noter que l'année 2009 a été marquée par la confirmation de la forte émergence de projets d'implantation de centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque enregistrée en 2008. Une soixantaine de dossiers ont été traités.

● La médiation en urbanisme

Le traitement des réclamations et recours gracieux en urbanisme a donné lieu, au cours de l'année 2009, à l'instruction de 270 dossiers (contre 210 en 2008) dont 62 recours gracieux (35 en 2008).

3.1.3. La politique de l'eau

● La mission inter-services de l'eau (MISE)

Les **priorités départementales** retenues en 2009 s'inscrivent dans la continuité des actions de 2008 :

- préserver la qualité des milieux aquatiques par la mise en œuvre de la directive ERU (eaux résiduaires urbaines) et la définition de zones prioritaires (étangs littoraux) pour la surveillance des pollutions,
- préserver la ressource et la qualité de l'eau potable par la poursuite et la mise en place des périmètres de protection et la recherche des prélèvements sauvages,
- prévenir les risques liés aux inondations par la mise en place des plans de prévention des risques inondation (PPRI), la maîtrise des eaux pluviales dans les zones de forte urbanisation notamment par la mise en place de schémas de collecte et de régulation des eaux pluviales
- Prévenir les risques liés à la présence de barrages ou de digues.

Les **actions opérationnelles** en 2009 ont été :

- 2 réunions de la MISE en comité technique départemental et une réunion en formation régionale inter-MISE
- participation de la MISE aux réunions de mise en place du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Biguglia
- participation de la MISE à la définition du programme de mesures du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse

● La police de l'eau

◆ Instruction de dossiers

La direction départementale de l'équipement, de l'agriculture et de la forêt (DDEA) a délivré en 2009 8 arrêtés d'autorisation, 4 arrêtés complémentaires et 18 récépissés de déclaration dont 4 avec des arrêtés de prescriptions spécifiques.

◆ Contrôle des ouvrages autorisés ou déclarés

La DDEA a procédé à 74 contrôles de stations d'épuration dont 40 se sont révélés non conformes et ont entraîné la prise de sanctions administratives et/ou pénales.

8 prises d'eau en rivière ont été contrôlées dont 4 se sont révélées non conformes.

7 contrôles de barrages ont été réalisés dont 1 s'est révélé non conforme.

◆ Police judiciaire

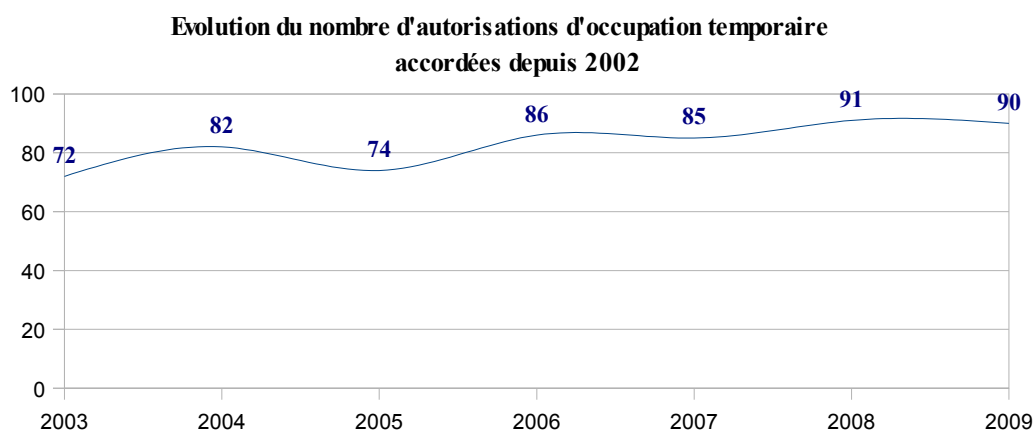
Entre l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), la gendarmerie et la DDEA, 12 procès verbaux d'infraction délictuelle et 5 procès verbaux d'infraction contraventionnelle ont été transmis au Parquet, répartis selon les thèmes suivants : atteinte aux habitats, pollution des eaux, défaut d'autorisation ou de déclaration, mode de pêche prohibé.

3.1.4. Le domaine public maritime

● La gestion du domaine public maritime

En 2009, 90 autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à durées variables ont été délivrées (91 en 2008) :

- ➔ 70 (64 en 2008) autorisations concernant des établissements commerciaux saisonniers liés aux activités de plage
- ➔ 18 (16 en 2008) autorisations concernant des établissements commerciaux à caractère permanent
- ➔ 2 (11 en 2008) autorisations pluriannuelles



● La surveillance du domaine public maritime

La DDEA assure la surveillance et le contrôle du domaine public maritime en effectuant des tournées tout au long de l'année et plus particulièrement pendant la saison estivale. Au cours de l'année 2009, 238 visites de terrain ont été effectuées.

◆ Les occupations illégales

En cas d'occupations irrégulières, la DDEA engage les procédures graduelles prévues à cet effet : mise en demeure, procès-verbal, poursuite au tribunal Administratif pour contravention de grande voirie et éventuellement au pénal en cas d'infraction au titre de l'urbanisme.

Évolution des procédures

Années	Mises en demeure de respecter les autorisations délivrées	Procès verbaux de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2005	13	6	1	0
2006	5	0	1	0
2007	5	0	1	0
2008	5	0	0	0
2009	5	0	0	0

● La délimitation du domaine public maritime

A ce jour, 105 kilomètres de côtes ont été délimités, sur les 132 kilomètres de plage du département, ce qui représente plus de 80% du linéaire sablonneux.

● Le sentier du littoral

La servitude de passage des piétons le long du littoral s'applique sur l'ensemble du domaine public maritime. Elle constitue pour les communes littorales un outil valorisant leur territoire, et elle permet au public d'accéder au rivage de la mer.

L'État aménage le sentier institué de droit là où cela s'avère utile, puis les communes en assurent l'entretien.

L'extrémité du Cap Corse (23km), le désert des Agriate (32 km), la partie du sentier située entre la citadelle de Calvi et la pointe de la Revellata (3 km) sont déjà réalisés.

L'étude de tracé entre la plage de l'Ostriconi et la commune de Galeria (environ 106 km) arrive à son terme. La procédure d'enquête publique n'a pu être lancée en 2009 du fait du retard du bureau d'études. Elle est prévue pour la période de juin à septembre 2010.

● La concession de plage

La concession de plage, sous contrôle de l'État concédant, offre à une commune le moyen de maîtriser l'organisation des activités sur ses plages. 3 communes ont bénéficié en 2009 d'une concession de plage : Bastia, l'Île-Rousse et Calvi (pour une durée de 15 ans).

En 2009, la DDEA a poursuivi les contacts engagés avec les communes de San Nicolao et Furiani mais les communes ont suspendu momentanément leurs initiatives.

En revanche, le renouvellement de la concession de la plage de l'Arinella au droit de la commune de Bastia est en cours.

◆ Le transfert de domanialité

Le transfert de la route du front de mer au droit de la commune de Bastia est en cours.

En ce qui concerne les ports, trois ports ont été transférés (Cagnano, Barretali, Brando) et trois ports sont en cours de transfert :

- l'Ile-Rousse (ports de commerce, de pêche et de plaisance),
- Calvi (ports de commerce et de plaisance)
- et Ersu (port de pêche de Barcaggio)

3.1.5. Les actions en faveur de l'environnement

● Le contrôle des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)

Dans le cadre du contrôle des ICPE, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) instruit les demandes d'autorisation des exploitants d'**installations présentant des risques ou susceptibles de polluer**. Elle leur fixe des prescriptions visant à limiter les risques et les pollutions. Elle contrôle ces installations et vérifie en particulier que les prescriptions fixées sont appliquées.

Pour éviter les risques technologiques et les pollutions, la DREAL est appelée à émettre des observations.

La DREAL inspecte également les **installations possédant une ou plusieurs installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air**, afin de lutter contre la légionellose. En Haute-Corse, on compte 7 établissements et 7 installations de refroidissement.

Le contrôle des **installations de stockage et de traitement des déchets** revient également à la DREAL. Au cours de l'année 2009, la DREAL a réalisé les actions de contrôles annuels des deux installations de stockage de déchets non dangereux de Tallone et de Prunelli di Fiumorbo. Des actions supplémentaires d'inspections ont été menées sur les installations pour répondre aux plaintes d'odeurs sur le site de Tallone et d'incendie et de plaintes d'odeurs sur le site de Prunelli di Fiumorbo. Des arrêtés préfectoraux complémentaires, de mise en demeure et de mesures d'urgence ont été signés.

La DREAL a engagé un plan de contrôle des quais de transfert des ordures ménagères répartis sur le département visant aux mises en conformité des installations en situation irrégulière. L'action est en cours et se poursuit en 2010.

Concernant le site de Tallone, la DREAL a instruit le dossier relatif au dépassement à titre exceptionnel de la capacité annuelle de stockage autorisée pour répondre à l'insuffisance avérée des capacités d'enfouissement de déchets ménagers en Corse.

Dans le domaine de l'énergie, la DREAL instruit la procédure de raccordement au réseau de la future centrale PEI LUCCIANA.

En matière d'énergie renouvelable, la DREAL est amenée à instruire les dossiers concernant les 12 projets photovoltaïques qui ont été retenus en 2009. Les réflexions menées conjointement entre les services de l'État et de la CTC ont abouti en septembre 2009 à la co-signature d'une charte de développement de l'énergie solaire en Corse visant à aider les porteurs de projets à prendre en

compte toutes les servitudes et à atténuer les impacts d'un champ photovoltaïque sur les sites prospectés. La commission de régulation de l'énergie a lancé en avril 2009 un appel d'offres national pour la réalisation dans chaque région d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et un projet d'installation de 5MW avec stockage d'énergie doit être retenu pour la Haute Corse.

● **La protection de la forêt**

◆ **Le contrôle des coupes de bois**

2 demandes de coupes de bois ont été traitées en 2009.

◆ **Le défrichage**

Le nombre de demandes pour 2009 est de 140 pour une surface autorisée de 39,43 hectares. 3 demandes en vue de la construction d'une habitation ont fait l'objet d'un refus en raison de la situation en zone de fort aléa au feu de forêt.

◆ **Le département santé des forêts**

En 2008 la stratégie de surveillance par maillage en quadrats a permis de couvrir le territoire d'une manière plus efficace face aux problèmes sylvosanitaires.

En 2009, le « correspondant-observateur » de la DDEA a participé à l'observation de plusieurs placettes permanentes à l'occasion de la mise en œuvre de la stratégie de surveillance par maillage en quadrats mise en place en 2008.

3.1.6. La préservation de l'aspect culturel et historique du département

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a connu une augmentation d'activité :

● **Les commissions de la DRAC (activité pour la Haute-Corse)**

- **Musées** : 20 dossiers d'autorisation d'acquisition et de restauration ont été traités.
- **Licences d'entrepreneurs de spectacles** : la commission a donné 24 avis concernant des dossiers de demande de licence.
- **Labels nationaux** : les jardins du « Parc de Saleccia » ont obtenu le label national « jardin remarquable ». Ce label est délivré aux jardins ouverts au public présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, dont le but n'est pas essentiellement commercial.
- **Travaux sur monuments historiques** : 19 autorisations de travaux sur des biens protégés au titre des monuments historiques ont été délivrées. 6 arrêtés de protection juridique au titre des monuments historiques ont concerné des immeubles.

● Archéologie préventive et programmée

La carte archéologique de la Corse a enregistré 120 nouvelles entités, dont 47 dans le département de la Haute-Corse. La commission interrégionale de la recherche archéologique du sud-est a donné des avis sur 7 opérations de fouilles archéologiques programmées, et sur 3 fouilles d'archéologie préventive.

3.2. Par un soutien au milieu rural (aides financières de l'État)

● La dotation globale d'équipement (DGE)

La DGE est attribuée aux communes, au département et à leurs groupements, au prorata de leurs dépenses directes d'investissement.

Subventions DGE

HAUTE-CORSE 2009 = 3 521 409 €	soit dotation DGE	2 743 321,00 €
	+ Fongibilité DDR	778 088 €
7 catégories d'opérations retenues par la commission d'élus :	Répartition en €	en %
16 dossiers : établissements scolaires et installations sportives rattachées (20/60 %)	1 492 347 €	42,38 %
21 dossiers : Bâtiments (logements sociaux, bâtiments remarquables, acquisition matériel, aménagement des abords des mairies) (20/60 %)	909 969 €	25,84 %
1 dossier : ordures ménagères (collecte primaire, centre de tri, déchetterie, quai de transit) (20/60 %)	23 879 €	0,68 %
2 dossiers : AEP/Assainissement : travaux d'urgence(20/60 %)	27 304 €	0,78 %
3 dossiers : Environnement tourisme (opération groupée foncière projets touristiques, prévention des risques naturels) (20/60 %)	41 413 €	1,18 %
26 dossiers : Voirie communale : désenclavement, sécurité (20/60 %)	1 024 937 €	29,11 %
1 dossier : Études de faisabilité (20/60 %)	1 560 €	0,04 %

◆ Aux communes

La dotation aux communes s'est élevée à 2 743 321€ (contre 2 745 536€ en 2008).

Montant des subventions accordées :

(1) fongibilité avec la DDR

◆ Au département

La dotation au département s'est élevée à 1 738 858€ (contre 1 715 257€ pour l'année 2008).

● **La dotation de développement rural (DDR)**

Cette dotation contribue au financement de projets de développement économique et social ou d'actions en faveur des espaces naturels. Elle est attribuée sous la forme d'aides financières à l'investissement.

La dotation de 2009 s'est élevée à 887 725€ (contre 851 313 € en 2008). Mais compte tenu de la fongibilité des crédits entre la DDR et la DGE, 778 088,68€ ont été affectés à des opérations relevant de la DGE. Le programme 2008 de la DDR s'est donc élevé à 109 636,32€, pour 2 opérations concernant la communauté de communes du bassin de vie de l'île Rousse et la communauté de communes du centre Corse.

● **Les subventions exceptionnelles**

Il s'agit de subventions pour travaux divers d'intérêt local. L'attribution de ces aides est effectuée au niveau central, sur décision du ministre de l'intérieur, sur proposition de la Commission des finances de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

En 2009, le montant des subventions accordées à ce titre est de 282 762,00€ (contre 296 466€ en 2008), et celles-ci concernent 24 communes du département (contre 18 en 2008).

◆ **Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelle, créé par décret n° 2008-843 du 25 août 2008.**

Ce fonds spécifique (compte trésor) a permis d'apporter une aide financière d'un montant total de 3 526 322,37€, pour contribuer à la réparation des ouvrages endommagés par les intempéries de 2008 dans les conditions suivantes :

- **événement des 4 et 5 novembre 2008 : 8 collectivités (1 024 695,02€)**
- **événement des 27 et 28 novembre 2008 : 18 collectivités (1 459 211,15€)**
- **événement des 4 et 5 décembre 2008 : 2 collectivités (326 561,20€)**
- **événement du 18 décembre 2008 : 2 collectivités (715 855,00€)**

4. ÊTRE UN PARTENAIRE ACTIF DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

4.1. En apportant un appui financier

4.1.1. La filière gestion publique au service des entreprises et des partenaires

Afin d'assurer la prévention et l'aide aux entreprises en difficulté, la commission des chefs financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage a pour objet l'examen de la situation des entreprises ayant des difficultés conjoncturelles pour régler leurs dettes sociales et fiscales échues. Après examen du dossier, la commission peut décider la mise en place d'un plan d'apurement des dettes de l'entreprise avec un étalement des remboursements et une possible remise des majorations et pénalités de retard.

En 2009, 46 dossiers ont été déposés par les entreprises. La commission s'est réunie 10 fois et 39 entreprises ont pu bénéficier d'un plan d'apurement de leurs dettes fiscales et sociales. Le montant global de la dette examinée au cours de l'année 2009 s'est élevé à 4 704 024 € pour un étalement moyen des remboursements sur 28 mois.

Dans le contexte de la crise financière, l'État a mis en place un plan de financement de l'économie (garanties apportées aux banques, plan de soutien à l'activité des PME, mesures pour l'emploi) décliné au niveau départemental. Le comité de suivi mis en place en Haute Corse s'est réuni 25 fois au cours de l'année 2009. Le site www.entreprises.gouv.fr est un espace internet créé à destination des entreprises afin de leur donner une information thématique sur tous les sujets relatifs à l'entreprise, proposer des liens vers les sites partenaires et mettre en ligne des informations générales sur les téléservices.

4.1.2. Les finances de l'État

● Les recettes de l'État

◆ Émission de rôles pris en charge au profit de l'État

IMPÔT	Montant émis en 2008 en millions d'euros	Montant émis en 2009 en millions d'euros
• Taxe d'habitation	53 304	56 406
• Taxes foncières	49 566	53 157
• Taxe professionnelle	23 468	26 306
TOTAL	126 339	135869

Le taux net de recouvrement est en constante amélioration depuis plusieurs années. Avec un taux de 97,67% , l'objectif est dépassé.

En 2009, 8 739 **paiements dématérialisés** ont été enregistrés.

● Les dépenses de l'État

Quelques chiffres illustrent l'activité de la Trésorerie générale en matière de dépenses de l'État : en 2009, les services ont visé 12 784 mandats de paiement (contre 13 052 en 2007, et 13 564 en 2008) et traité 21 544 factures.

Les statistiques montrent qu'au cours de l'année 2009, le délai moyen de paiement qui s'écoule entre la comptabilisation chez l'ordonnateur et la validation chez le comptable est de 2,95 jours contre 2,60 jours en 2007, et 2,56 jours en 2008.

Quant au délai global de paiement, différence entre la date de réception de la facture chez l'ordonnateur et l'enregistrement de sa validation chez le comptable, il s'établit à 17,60 jours (dont 14,67 jours de délai ordonnateur et 0,25 jour de délai de paiement) contre 19,54 jours l'année précédente.

● Le service des domaines

En matière d'expertise domaniale, le service des domaines a traité 1 308 évaluations en 2009, avec deux évaluations enrichies pour la future gendarmerie d'Aléria et la gendarmerie de Murato. Le taux de respect du délai d'un mois, hors marchés négociés, pour la réponse à ces demandes d'évaluation réglementaires s'est élevé à 98,30%.

S'agissant des cessions, le service a procédé à 14 cessions d'immeubles (contre 8 en 2008) pour un montant total de 228 Keuros (contre 970000 € en 2008). De même, 66 ventes mobilières (contre 2 en 2008) ont été réalisées pour un montant de 38Keuros (contre 411000 € en 2008).

4.1.3. Les finances des collectivités territoriales

● Les recettes des collectivités territoriales en Haute-Corse

◆ Les impôts locaux

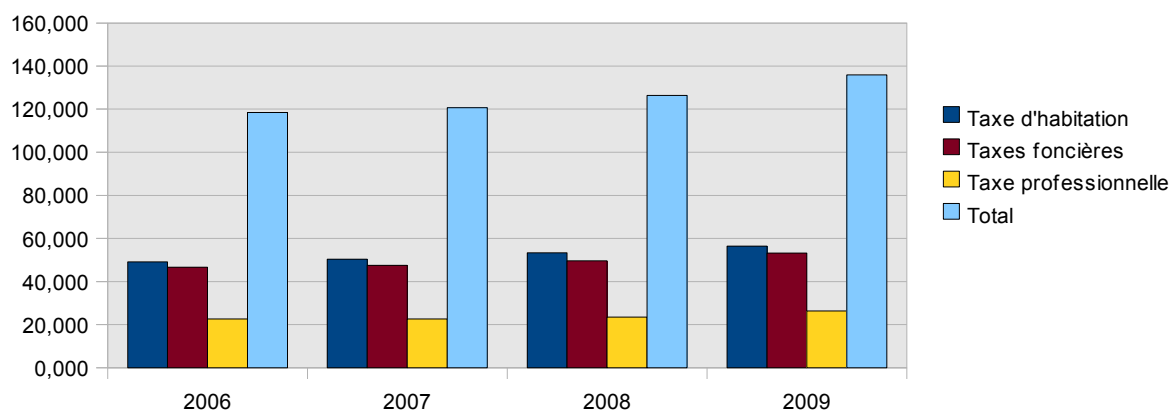
Ils sont votés chaque année par l'assemblée délibérante de chaque collectivité. Leur recouvrement est assuré par les services du trésor, l'État prenant à sa charge les dégrèvements et les admissions en non-valeur. Le montant des rôles émis est versé aux collectivités locales par douzièmes.

Évolution des impôts locaux depuis 2006

Impôt	2006 (en M€)	2007 (en M€)	2008 (en M€)	2009 (en M€)	Evolution (entre 2008 et 2009)
Taxe d'habitation	49,077	50,431	53,304	56,406	5,8%
Taxes foncières	46,636	47,498	49,566	53,157	7,2%
Taxe professionnelle	22,702	22,703	23,468	26,306	12,1%
Total	118,415	120,632	126,338	135,869	7,5%

Evolution des impôts locaux en montants de 2006 à 2009

en millions d'euros



◆ L'ensemble des recettes des collectivités territoriales

En 2009 les recettes des collectivités et établissements publics locaux s'élèvent à 833 183 714€ (contre 751 149 114€ en 2008), auxquelles s'ajoutent les recettes des établissements hospitaliers locaux dont le montant est de 125 282 472€ (contre 125 381 011€ en 2008).

Les encaissements (hors établissements hospitaliers) progressent en 2009 de 10,9%. Cette hausse est nettement supérieure à celle enregistrée l'année précédente (+9,9%).

● Les dépenses des collectivités territoriales en Haute-Corse

En 2009, les décaissements des collectivités et établissements publics locaux s'élèvent à 810 400 511€ (contre 745 759 556€ en 2008), auxquelles il faut ajouter les décaissements des établissements hospitaliers locaux dont le montant est de 128 282 472€ (contre 125 498 110€ en 2008).

Le taux de progression des décaissements (hors établissements hospitaliers) était de 9,4% entre 2007 et 2008 et de 8,7% entre 2008 et 2009.

4.1.4. La mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement

Le programme exceptionnel d'investissements pour la Corse (PEI) est un programme de près de 2 milliards d'euros de travaux, prévus sur la période 2002/2017, et financé par l'État jusqu'à hauteur de 70%.

Nombre de dossiers déposés auprès du guichet unique : 25 à savoir :

- ➔ 17 AEP-ASS – 1 Port – 1 Abattoir – 3 Dev.Urbain – 2 Culture – 1 Ligne EFD-SACOI

Nombre de dossiers rejetés :

- ➔ 1 Ligne SACOI-ERBAJOLO non éligible PEI

Nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable du COREPA : 7 à savoir :

- ➔ 2 Culture – 3 Études centres culturels Calvi et Bastia – Développement urbain Bastia (voie Vittori 1 et 2 et mail Piétonnier) – 1 Port (CCI Port Ile Rousse, phase 1 de la première tranche) – 1 Abattoir (Ponte Leccia) .

Nombre de dossiers 2008 ayant reçu un avis favorable du COREPA en 2009 : 3 à savoir :

- ➔ Centre hospitalier de Bastia - STEP de CORTE - Réhabilitation de la décharge de Teghime

Les autres dossiers - Eau Assainissement et inondations - en instance d'avis COREPA en 2008 n'ont pas été examinés en 2009 (6 AEP - 1 Assainissement - 1 inondations)

Nature des travaux	Nombre de dossiers
Eau et assainissement	17
Infrastructures de transport	1
Développement urbain et logement social	3
Sport, culture et patrimoine	2
Abattoir	1
Ligne EFD-SACOI	1
Total	25

4.2. En apportant un appui logistique et juridique

4.2.1. Favoriser la coopération intercommunale

Dans le cadre des préconisations du schéma d'orientation de l'intercommunalité en Haute-Corse, approuvé par la commission départementale de la coopération intercommunale le 6 juillet 2006, les différentes procédures mises en œuvre ont conduit, en 2009, à :

- ➔ la création d'un SIVU et d'un syndicat mixte ,
- ➔ la dissolution d'un syndicat mixte,
- ➔ la transformation de 3 SIVOM en syndicats mixtes et de 2 SIVOM en SIVU,
- ➔ la modification du périmètre du SYVADEC (syndicat mixte pour la valorisation des déchets en Corse) par l'adhésion de 2 EPCI et 5 communes isolées, portant ainsi le périmètre du syndicat mixte interdépartemental à 218 communes de Corse dont 112 communes de la Haute Corse.

Il résulte de ces mouvements qu'au 31 décembre 2009, l'état de la coopération intercommunale dans le département était le suivant :

Structures	Arr. de Bastia	Arr. de Corte	Arr. de Calvi	Total
SIVOM	7	9	2	18
SIVU	15	14	7	36
Communauté de communes	4	4	3	11*
Communauté d'agglomération	1	0	0	1
Total EPCI	27	27	12	66
Syndicats mixtes	0	6	3	9

(*) dont 2 à taxe professionnelle unique (Calvi-Balagne et Bassin de vie L'Île Rousse).

Désormais, le nombre de communes couvertes par un EPCI à fiscalité propre est de 133 (soit 56%), représentant 79,27 % de la population départementale.

4.2.2. Ingénierie publique

● Missions

La mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) a modifié la nature des missions exercées par les services départementaux de l'État.

En effet, le gouvernement a décidé de mettre fin avant 2012 à l'exercice de l'ingénierie pour le compte de tiers dans les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) et du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), lorsque cette ingénierie relevait de la commande publique soumise au code des marchés publics.

Dès lors, la DDEA n'a pas participé en 2009 aux appels publics à la concurrence pour la dévolution de marchés de prestations intellectuelles. Les missions d'ingénierie publiques pour compte de tiers sont restées limitées à celles pour lesquelles elle se trouvait engagée par les contrats antérieurs.

L'exercice des missions d'ingénierie publique exercée par la DDEA a été recentré sur les missions d'ingénierie pour la réalisation d'opérations prioritaires pour l'État, notamment sur celles d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction, la répartition ou la maintenance de bâtiments publics et d'assistance à la gestion et à l'entretien du patrimoine immobilier de l'État.

Les domaines d'intervention

Les domaines d'intervention de la DDEA en 2009 en matière d'ingénierie publique ont été par ordre décroissant d'importance en volume d'activité :

- Les constructions publiques et l'assistance à la gestion patrimoniale immobilière
- La lutte contre la pollution des eaux douces et marines, notamment par l'amélioration des équipements de collecte et de traitement des eaux usées urbaines
- Les infrastructures et bâtiments aéroportuaires civils

- L'assistance à la gestion des services publics de desserte en eau potable et d'assainissement des eaux usées urbaines
- Les aménagements portuaires et littoraux
- L'aménagement des espaces publics
- La gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- L'électrification rurale

● **L'ingénierie publique de solidarité**

L'ATESAT est la mission d'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire en faveur des communes modestes et de leurs groupements.

227 communes sur les 236 du département et 9 communautés de communes sont éligibles à ce dispositif de solidarité. Au 31 décembre 2009, on recensait 118 communes ayant souscrit à l'ATESAT.

A noter qu'en 2009, 7 communes qui en ont fait la demande ont reçu des conseils de montage ou de conduite d'opération en aménagement ou en économie d'énergie dans les bâtiments publics pour répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Il s'agit des communes de Borgo, Calacuccia, Luri, Penta-Acquatella, Quercitello, Santa-Maria-di-Lota et Sant-Ambroggio.

En outre, la DDEA exerce une mission d'assistance technique aux services préfectoraux et à la CTC pour l'instruction des demandes et/ou le paiement des aides allouées par l'Europe, l'État et/ou la CTC en matière d'équipement public des territoires. Elle a effectué en 2009, 113 visites de contrôle de service fait.



État d'avancement des conventions ATESAT
au 31 décembre 2009

● **L'ingénierie publique pour le compte du ministère de la Défense (armée de l'air)**

Pour le compte de l'Armée de l'Air, la DDEA assure la maîtrise d'œuvre de tous les travaux neufs des infrastructures et des bâtiments ainsi que l'entretien propriétaire de la base aérienne militaire 126 de Ventiseri, du champ de tir de Diane et de la station hertzienne de Serra-di-Pigno.

Au cours de l'année 2009, 16 nouvelles opérations se sont ajoutées à celles débutées antérieurement.

◆ **Les travaux d'investissement**

L'opération la plus conséquente concerne les travaux pour l'accueil des hélicoptères Super Puma sur la base aérienne. Ils se termineront en 2010.

Une autre opération d'envergure est la réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil du 44^e régiment de transmission financée par l'armée de l'air et l'armée de terre.

Au total les mandatement du programme des travaux d'investissement et de grosses réparations s'est élevé aux environs de 1,5 M€.

◆ **Les travaux d'entretien propriétaire**

L'entretien et la maintenance quotidienne des infrastructures de la base aérienne ont constitué une part importante du plan de charge. Ce sont près de 250 ordres de travail en provenance de l'ESIE qui sont gérés, allant des travaux courants (plomberie, maçonnerie, peinture) à l'entretien de la chaussée aéronautique (balisage, fauchage, pontage de fissures). A cela s'ajoute les différents contrats passés avec des entreprises privées pour le contrôle des installations. En parallèle, l'atelier assure la maintenance de premier niveau des véhicules légers ainsi que des engins de chantier. Un budget spécifique de 273 k€ a été mis à disposition en 2009 (333 k€ en 2008) pour mener à bien ces missions.

◆ **Les domaines**

La DDEA est le gestionnaire du parc mobilier de l'armée de l'air qui comprend :

- les locaux de la subdivision base aérienne
- l'ensemble des constructions de la cité administrative (appartements, bungalows...)

4.2.3. Favoriser la structuration et le développement agricole

● **Les déclarations de surface et les aides directes aux producteurs liées aux organisations communes de marché**

L'année 2009 a vu la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC) pour lequel la DDEA est service instructeur.

◆ **Les déclarations de surface**

Les déclarations de surface basées sur un relevé parcellaire sont la photo annuelle de l'occupation agricole du sol. Ces déclarations conditionnent l'ensemble des aides individuelles liées à la surface.

En 2009, 1259 dossiers ont été déposés, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2008 (1 242 dossiers) en raison notamment des évolutions annuelles de la politique agricole commune.

En 2009, les agriculteurs et leurs organisations professionnelles ont été informés des modalités de mise en œuvre des télé-déclarations de surfaces. Ainsi, à l'aide d'une des conventions passées avec la FDSEA et la chambre d'agriculture, 282 producteurs ont pu effectuer une télé-déclaration de surface. Pour les éleveurs, en début de campagne des demandes de primes (prime à l'abattage, dossiers surface, prime au maintien du troupeau des vaches allaitantes, prime à la brebis), de nombreuses notes d'information ont été envoyées afin de réduire les pénalités lors des contrôles administratifs et sur place du fait d'une mauvaise compréhension de la réglementation.

◆ Les primes directes aux productions végétales :

54 dossiers (43 en 2008) en céréales, oléagineux, protéagineux et gel ont été déposés.

◆ Les primes animales (la prime à la brebis)

Prime à la brebis (PB)

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de dossiers déposés	435	315	290	275	270
Nombre de dossiers payés	431	299	282	264	251
Nombre de brebis primées	72686	72338	70 780	66 899	65 470
Nombre de chèvres primées	21937	0	0	0	0
Montant payé	2 M€	0,86 M€	0,84 M€	0,79 M€	En cours

La gestion des droits à prime définitifs bovins et ovins : Pour le département de la Haute-Corse, les droits bovins sont au nombre de 28 985 pour les bovins et de 111 871 pour les ovins ; chaque année des transferts de droits ont lieu :

	Droits bovins	Droits ovins
Droits pouvant être attribués	285,8	11 176
Demandes droits définitifs	1 272 pour 61 éleveurs	3 597 pour 22 éleveurs
Attributions droits définitifs	273,8	2 943
<i>Dont attribution droits gratuits</i>	234,4	2 943
<i>Dont attribution droits payants</i>	39,4	0
Transfert de droits par cession / reprise	622,2	1 672

Depuis 2006, la prime à l'abattage est découplée à 60% et on note une progression régulière du nombre de demandes, ce qui est un indicateur du passage à l'abattoir.

Les aides découplées:droits à paiement unique

En 2009, 1032 exploitants sont détenteurs de DPU attribués. Cela représente 64 068.15 DPU attribués pour un montant de 5 882 677 €.

Les découplages successifs conduisent à de régulières revalorisations des DPU en Haute-Corse. La campagne 2009 correspond à la période comprise entre le 16 mai 2008 et le 15 mai 2009.

● Les soutiens territoriaux et environnementaux aux exploitations

◆ L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : Campagne 2008 non close

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de dossiers déposés	1024	1138	1097	1059	1055
Nombre de dossiers payés	949	973	967	969	972
Montant payé	6, 33 M€	6, 22 M€	6, 27 M€	6, 2 M€	6, 43 M€

◆ Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de dossiers déposés	237	233	216	175	161
Nombre de dossiers payés	233	217	212	151	158
Nombre d'hectares primés	7 021,37	6967,15	6834,87	4838,94	4818,12
Montant payé	559 014 €	554 106 €	538 074 €	367 759 €	366 183 €

◆ Contrats d'agriculture durable (CAD)

40 contrats d'agriculture durable sont en cours suite à des signatures de contrat en 2005 (30) et 2006 (10) pour un montant total de : 1 225 173 euros soit environ 245 000 euros de paiement annuel pour les producteurs concernés.

- **Les mesures financières liées à des crises climatiques, économiques et au sur endettement**

- ◆ **Les calamités agricoles**

Le montant des indemnités versées en 2009 au titre des calamités agricoles s'élève à près de 2,9 M€.

CALAMITES	NOMBRE DE DOSSIERS	INDEMNITES VERSEES
Fortes pluies septembre 2006	1	26 823 €
Températures trop douces hiver 2007	1	36 310 €
Sécheresse hiver 2007	50	138 805 €
Températures basses mars 2008	23	250 869 €
Pluies sur maïs mai 2008	16	217 818 €
Neige mars 2008.	7	21 156 €
Pertes de fonds amandiers mai et juin 2008	16	66 576 €
Inondations oct. - nov. 2008	188	2 109 762 €
TOTAL		2 868 119 €

- ◆ **Les mesures de désendettement social des agriculteurs**

Dans le cadre de la commission régionale de conciliation, la dette sociale est traitée pour deux populations d'agriculteurs : ceux ayant une dette supérieure à 10 000€ et nécessitant un audit (272 producteurs concernés et 155 audits réalisés) et ceux ayant une dette inférieure à 10 000€ (426 producteurs et 364 accords validés).

L'ensemble de la dette concernée par cette procédure est de 17 millions d'euros, et pourrait se traduire par un abandon de cotisations à hauteur de 5,6 millions d'euros pour une population totale de 833 agriculteurs (ou ex agriculteurs).

● Le suivi des filières animales

◆ La lutte contre la divagation animale

La divagation animale est un problème récurrent en Haute-Corse. Les effets de ce phénomène ont des répercussions graves au quotidien (dégâts occasionnés dans les propriétés privées, accidents routiers).

Un guide pratique à l'usage des maires de Corse intitulé « Le rôle du maire dans la divagation des animaux errants » a été élaboré en 2004 en partenariat avec les DDSV et les deux préfetures de la région Corse.

Par l'intermédiaire de la base de donnée nationale de l'identification, la DDEA a identifié les propriétaires des animaux et permet à la gendarmerie de verbaliser les-dits propriétaires.

◆ Le suivi de l'identification des bovins

Des groupes de travail, réunissant régulièrement les services de la Chambre d'agriculture, la direction départementale des services vétérinaires et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt se sont tenus afin de piloter l'action d'identification dans le département. Une commission départementale d'identification a eu lieu en juin 2009.

En matière d'identification bovine, des progrès sensibles de la part des éleveurs du département dans la gestion des délais de notification entrée-sortie ont été recensés. Le département de la Haute-Corse reste toutefois « lanterne rouge » en la matière.

En matière d'identification ovine et caprine, la DDEA a alerté la profession lors de la CDI et de réunions préparatoires aux campagnes de contrôles, sur le retard pris par les éleveurs ovins-caprins concernant la gestion de l'identification.

4.2.4. Aider au développement du secteur touristique en garantissant la qualité des prestations offertes

Le tourisme constitue le secteur d'activité le plus important de l'économie corse. Il a en outre un effet d'entraînement sur de nombreux autres secteurs d'activité. L'État veille au respect des règles garantissant l'exacte information des vacanciers ainsi que la qualité et la sécurité des prestations offertes. Cette garantie est un facteur de modernisation et de compétitivité.

L'**opération interministérielle vacances** (OIV) constitue chaque année le moment privilégié de la mobilisation coordonnée des services de l'État autour de ces objectifs. Pour l'année 2009, les services de l'État concernés ont poursuivi, dans la continuité des années précédentes, le renforcement des opérations de contrôles conjoints avec les différents services. Dans les zones de forte fréquentation touristique, des interventions conjointes des services de Haute Corse et de Corse du Sud ont même été réalisées en vue de vérifier la mise en œuvre de la nouvelle réglementation communautaire fruits et légumes et pour détecter d'éventuelles pratiques de « corsisation » des produits tant au stade de détail que chez les grossistes.

Les différents services de l'État se sont engagés très nettement dans une démarche intégrant plusieurs éléments : l'analyse des risques présentés, par secteurs, par établissement et par pratique ou type de comportement, l'analyse des taux de couverture par secteurs d'activité et zones géographiques et le ciblage et la programmation des contrôles sur la base de ces analyses.

Bilan départemental des interventions durant l'OIV de 2009

PAR SERVICES	Nombre de commerces ou de points d'activités ayant fait l'objet d'une visite	Nombre d'actions ou de points contrôlés	Nombre de Rappels à la réglementation ou d'avertissements	Nombre de procès verbaux	Quantité de produits alimentaires saisis (en kg)	Nombre de mesures de police administrative ou de mises en demeure	Nombre d'établissements fermés
Direction Départementale des Services Vétérinaires							
Direction de la Concurrence de la Consommation et de la répression des Fraudes	164	777	76	11		1	
Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects							
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	120	133	37			7	4
Gendarmerie							
Police	2			2		2	
Direction Départementale des Affaires sanitaires et sociales							
Service des Affaires Maritimes		5	3	2			
TOTAL							

Contrôles réalisés au titre de l'OIV :

L'objectif principal est d'utiliser les compétences mutuelles des différents services afin de pouvoir exercer les contrôles avec une efficacité maximum.

Dans certains secteurs comme celui de la restauration, la situation s'est nettement améliorée et les actions de sensibilisation menées les années antérieures ont porté leurs fruits. Les services veillent d'ailleurs à ne pas relâcher la pression, ce type d'opération permettant d'apporter un soutien à ceux qui travaillent dans le respect des règles et à écarter les non professionnels.

Constats effectués :

Concernant les **produits alimentaires**, on note une amélioration constante de la situation en matière d'hygiène et de sécurité, résultat d'une professionnalisation croissante. Les quantités de produits alimentaires saisis constituent un bon indicateur de cette tendance.

En matière d'**activités sportives**, le bilan des contrôles de l'été fait apparaître, tout d'abord, un problème général de sécurité des usagers. En effet, à l'exception de certaines structures professionnelles et pérennes, les établissements ont rarement effectué l'évaluation des risques encourus par les pratiquants et l'encadrement. Cette situation constitue la principale préoccupation pour la sécurité du public.

En matière de **baignades**, le contrôle des zones de baignade en mer ont révélé une eau de très bonne qualité dans 94 % des analyses. Pour les baignades en rivières, l'eau est de bonne qualité pour 70% des analyses.

4.2.5. La protection des mineurs pendant leurs loisirs

Il s'agit à la fois des mineurs du département placés dans l'un des 47 centres de d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des mineurs venant du continent et séjournant, essentiellement l'été, dans les 345 centres d'accueil collectif de mineurs (ACM) de Haute-Corse.

En 2009, l'intervention des services de l'État a été organisée à cinq niveaux :

- ◆ Information des organisateurs et des directeurs de séjour par la tenue d'un site Internet (<http://acm2b.jimdo.com>)
- ◆ Prévention auprès des personnes en formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et du jury, sur les thèmes du positionnement d'un animateur, de la responsabilité civile et pénale, de la notion de jeu, de la pratique des sports en accueil collectif des mineurs.
- ◆ Prévention auprès des directeurs d'accueils collectifs de mineurs, sur les thèmes du projet pédagogique, la démarche qualité dans l'animation à partir d'un exemple (la photographie).
- ◆ Prévention auprès des prestataires de service. Les prestataires ont été sensibilisés autour du thème de la prévention des accidents dans les activités de pleine nature, s'agissant du public particulier des enfants.
- ◆ Contrôle

En matière de contrôle, 22 visites ont concerné des centres de vacances et de loisirs. Elles ont porté sur la conformité sanitaire et de sécurité des lieux d'accueil, la qualification et l'action du personnel d'encadrement, le respect des normes et règles de mise en œuvre des activités ainsi que le respect de la qualité éducative. Tous les projets éducatifs et pédagogiques des accueils de loisirs sans hébergement du département ont été contrôlés.

	Centres de Vacances	Centres de Loisirs
Séjours déclarés	345	47
Séjours contrôlés	17	5

Incidents relevés

Sécurité des lieux d'accueil	1	0
Hygiène alimentaire	0	0
Accidents en activité	0	0
Violences et mœurs	0	0
Usage de stupéfiants	0	0
Infraction routière	0	0

Suites données

Enquête administrative	1	1
Injonction administrative	4	0
Sanction administrative	0	0
Procédure judiciaire	1	0
Procédure de suivi social	0	0
Rappels de la réglementation	0	50

4.2.6. Développer des équipements

L'État, par la direction départementale de la jeunesse et des sports, intervient sous diverses formes :

- **Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique**

Le service conduit la mise en œuvre départementale de cette opération initiée au plan national. Elle consiste à renseigner de manière exhaustive une fiche pour chaque équipement, y compris les sites de pratique des sports de nature et à assurer le suivi et la mise à jour permanente des données recueillies.

En 2009, la procédure de mise à jour concernant les communes de moins de 750 habitants (205 pour la Haute Corse) a été menée à son terme.

- **Conseil et expertise**

Soucieuse de faire évoluer la lisibilité des usages des espaces naturels par les pratiquants d'activités physiques et sportives, la direction départementale de la jeunesse et des sports a fait réaliser **un diagnostic des pratiques de randonnées motorisées** en Haute-Corse en partenariat avec l'université de Corte -STAPS (3 400 € de vacations) contribuant ainsi à une future démarche de PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature), que pourrait initier le Conseil général dans le cadre de ses attributions.

4.2.7. Moderniser le tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal

Au total, 127 contrôles dont 70 en partenariat avec d'autres corps de contrôle ont été réalisés au cours de l'année 2009. Les activités ciblées ont concerné pour l'essentiel les secteurs du BTP et des HCR. 25 procédures pénales ont été transmises au parquet (contre 11 en 2008). Elles concernaient 53 salariés victimes de ces infractions.

En 2009, la Haute-Corse a été désignée avec 34 autres départements à titre expérimental pour instituer « le comité local unique de lutte contre la fraude » (CLUF).

5. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT

5.1. Renforcer les arrondissements pour faire face aux défis futurs des territoires

Réduire le déséquilibre démographique, stimuler un développement plus harmonieux des territoires, faciliter l'accessibilité des élus locaux à leur sous-préfet, tout en préservant le service rendu aux citoyens, tels sont les objectifs qui ont prévalu à la modification des limites territoriales des trois arrondissements du département de la Haute-Corse: Bastia, Corte et Calvi.

Une telle évolution n'est pas spécifique à la Haute-Corse : en effet, une quinzaine d'autres départements ont déjà vu modifier les limites de leurs arrondissements depuis que la procédure a été assouplie par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le constat qui a motivé cette redéfinition des limites des arrondissements est le suivant : la répartition de la population entre les trois arrondissements était déséquilibrée puisque l'urbanisation croissante autour de Bastia a créé un arrondissement chef-lieu hypertrophié concentrant à lui seul les deux tiers de la population du département. A l'inverse, les arrondissements de Corte et Calvi étaient parmi les plus petits de France. Par ailleurs, des considérations tenant à l'identité des territoires, au développement harmonieux des bassins de vie, à la nature rurale ou touristique des cantons, ont accentué ce besoin de changement.

Avant le redécoupage, la répartition de la population du département (158 400 habitants) entre les trois arrondissements était la suivante:

Arrondissement de Bastia	67,00%
Arrondissement de Corte	21,00%
Arrondissement de Calvi	12,00%

Par arrêté du préfet de Corse en date du 31 décembre 2009, pris sur proposition du préfet de la Haute-Corse et après un avis favorable à l'unanimité moins une abstention du Conseil général, les limites des arrondissements du département ont été modifiées de la façon suivante : sur les 16 cantons de l'arrondissement de Bastia, 2 cantons ont été transférés dans l'arrondissement de Calvi (**Haut-Nebbio** et **Conca d'Oro**) et 4 dans l'arrondissement de Corte (**Alto di Casaconi**, **Campoloro di Moriani**, **Fiumalto d'Ampugnani** et **Vescovato**).

Les cantons sont désormais répartis ainsi dans les arrondissements:

Arrondissement de Bastia:	10 cantons
Arrondissement de Corte:	14 cantons
Arrondissement de Calvi:	6 cantons

Cette modification n'entraîne aucun redécoupage de la carte électorale du département.

Les nouvelles limites des arrondissements contribuent à une meilleure répartition de la population au sein des dites circonscriptions administratives et à une meilleure définition des enjeux:

ARRONDISSEMENT	POPULATION INITIALE	POPULATION NOUVELLE	POURCENTAGE POPULATION NOUVELLE SUR POPULATION TOTALE
BASTIA	105.917	86.056	50,00%
CORTE	33.088	52.949	34,00%
CALVI	19.395	26.402	16,00%

5.2. Réformer l'administration territoriale de l'État pour une plus grande unité d'action

5.2.1. Création des Directions départementales interministérielles (D.D.I)

La réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), engagée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), a pour objectif de renforcer l'unité d'action de l'État, de rendre son organisation plus lisible pour l'utilisateur et de rationaliser son fonctionnement.

La réforme a conduit à la création, **depuis le 1er janvier 2010**, de nouvelles directions départementales interministérielles (DDI), issues de la fusion des nombreux services qui existaient auparavant. Les nouvelles directions relèvent du Premier ministre et sont placées sous l'autorité directe des préfets.

Désormais, outre l'inspection d'académie et la direction départementale des finances publiques, résultant elle-même du rapprochement des services fiscaux et de la trésorerie générale, le préfet dispose de deux directions départementales interministérielles regroupées ainsi, bien sûr, que des services de police et de gendarmerie.

Ces directions sont :

- **La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)**

qui regroupe les services de l'équipement, de l'agriculture et des affaires maritimes et de l'environnement de la préfecture.

- **La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)**

regroupe quant à elle la « partie sociale » des anciennes DDASS, les services de la jeunesse et des sports, les services vétérinaires, ceux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que le bureau logement et politique de la ville de la préfecture (ex bureau du développement local et de la cohésion sociale) et la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des chances.

Par ailleurs, les services régionaux ont eux aussi été regroupés. Certains ont des antennes dans le département. Il en est ainsi de :

- **La Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),**

qui ont, chacune, une unité territoriale en Haute-Corse (ex direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et ex service départemental de l'architecture et du patrimoine);

- **L'Agence régionale de santé,**

qui exerce désormais les « missions sanitaires et médico-sociales » des anciennes DDASS et qui regroupe les services de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) et divers organismes de l'assurance maladie. L'ARS a une délégation territoriale située dans le département.

La nouvelle organisation des services déconcentrés de l'État, même si elle fonctionne déjà « administrativement », entraîne un réaménagement de l'implantation physique des services, avec en corollaire l'exécution de travaux, notamment de câblage informatique et téléphonique. C'est ainsi, qu'au cours de l'année 2010, des travaux seront menés dans les différents bâtiments administratifs et des déménagements opérés, avec pour objectif la mise en place complète et définitive de la nouvelle organisation immobilière des services de l'État à la fin du premier trimestre 2011.

Le souci d'améliorer la performance de l'action administrative conduit également à rechercher, outre l'unité d'action, la mutualisation des moyens, afin de permettre une plus grande efficacité des mesures prises et une meilleure utilisation des fonds publics.

Dans cette optique, une réflexion est menée dans les services pour mutualiser notamment les fonctions « support » (courrier, standard téléphonique, service informatique, communication et parc automobile en particulier).

5.3. Simplifier et renforcer les services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs

L'année 2009 a vu la mise en œuvre opérationnelle de l'Établissement POLE EMPLOI, issu de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, qui a été déclinée au niveau de la région Corse et du département de la Haute Corse.

Cette fusion des structures en charge respectivement de l'Emploi et de l'Indemnisation réalisée fin 2008 permet de simplifier la situation des demandeurs dans le cadre de leurs démarches, et d'accélérer leur retour à l'emploi, par la mise en commun et en synergie des moyens mis à disposition.

La mise en place, début 2009, de la plateforme téléphonique 39/49 sur la région a constitué la première réalisation de la fusion, en donnant accès aux demandeurs à travers un canal unique aux services des files Emploi-Inscription – Indemnisation.

Au niveau organisationnel, l'année 2009 a vu la traduction sur le terrain de cette fusion par la constitution échelonnée sur l'année de Sites uniques mixtes sur le département, regroupant les agents des deux précédents organismes.

Dans ce cadre, on dénombre désormais sur le département quatre sites Pôle emploi de plein-exercice, compétents sur des zones géographiques et/ou professionnelles distinctes :

- ➔ Bastia Nord (quartier du Fango)
- ➔ Bastia Sud (quartier Montesoro)
- ➔ Corte (auquel est rattaché le point-relais de Prunelli di Fiumorbo)
- ➔ L'Île Rousse

Fin 2009, tous les sites Pôle emploi du département fonctionnent dans le cadre de sites uniques, associant le traitement des dossiers d'indemnisation et de recherche d'emploi des demandeurs.

Courant 2010, la poursuite de la fusion se traduira par le **développement des compétences des agents issus des deux filières Indemnisation et Placement** pour viser à la mise en place progressive de l'agent « Référent unique », compétent sur les deux volets et interlocuteur du demandeur d'emploi sur l'ensemble de l'offre de service.

Par ailleurs , dans le cadre de **l'intégration des services psycho l'AFPA à Pôle emploi** , il s'agira de compléter l'offre de service de l'établissement en direction des demandeurs d'emploi par une appui spécifique à l'orientation et la formation professionnelle.

Enfin, compte-tenu du contexte économique global, le réseau Pôle Emploi s'attachera courant 2010 à accentuer son **activité Relation Entreprise –recueil d'offres** sur le département en vue de maintenir ou accroître sa part de marché et accélérer, à travers les propositions d'offres, le retour à l'emploi des demandeurs inscrits.

5.4. Améliorer la qualité du service rendu au niveau fiscal

Le contrat de performance 2006/2008 de la direction générale des impôts affichait pour objectif stratégique la promotion du civisme fiscal, c'est à dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, aussi bien en cherchant à offrir un service de qualité qu'en luttant contre la fraude. La fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique en une direction générale des finances publiques (DGFIP) n'a en rien modifié cette orientation pour l'année 2009 dans la filière fiscale, un document opérationnel stratégique (DOS) en cours d'élaboration et devant être finalisé à la fin du premier semestre 2010 se substituera alors aux anciens contrats de performance des deux ex administrations.

◆ Faciliter l'impôt

Le **programme « pour vous faciliter l'impôt »** (PVFI) comprend neuf engagements visant à mieux prendre en compte les attentes des usagers. La mesure de ces engagements fait apparaître une progression en 2009, de 87,10% à 93,08%, soit la meilleure performance de l'interrégion Sud Est et au dessus de la moyenne nationale . Le point perfectible concerne toujours l'accueil téléphonique . Par ailleurs, les réponses aux courriers en moins de 30 jours tout comme la pratique d'ouverture quotidienne des services ou de réception sur rendez vous obtiennent un taux de 100%.

Le **développement de l'administration électronique** est également un objectif visant à faciliter l'impôt. Le nombre de télédéclarations impôt sur le revenu a fortement augmenté en 2009 (+ 40% , soit un taux de couverture de 20%, dans la moyenne des départements ruraux). De même, la croissance se poursuit chez les professionnels avec une progression de 28% de télé TVA (2141 adhérents) . Les notaires , bien qu'en progrès ,éprouvent cependant toujours des difficultés à utiliser la procédure télé acte ainsi que les géomètres experts pour la transmission des documents d'arpentage numériques .

◆ Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

En 2009, 96,68% des réclamations relatives à l'impôt sur le revenu et à la taxe d'habitation ont été traitées dans les 30 jours (contre 95,6% en 2008) pour un objectif de 95%.

84 % des demandes de remboursement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés ont été effectives dans le délai de 30 jours (objectif 80 mais accéléré dans le cadre du plan crise).

100% des demandes de renseignements hypothécaires sont toujours délivrées dans les dix jours.

5.5. Améliorer la qualité des comptes des collectivités locales

Pour atteindre cet objectif, il convient de poursuivre la qualité comptable du secteur public local et de renforcer le partenariat avec les grandes collectivités.

Depuis 2005, un indicateur synthétique (IASQCL) permet de dresser le diagnostic de la situation départementale, celle de chaque poste comptable et l'appréciation des comptes de chaque collectivité gérée. Le département s'est engagé dans une politique de qualité des comptes locaux à travers le plan départemental IASQCL, lequel a été enrichi de nouvelles actions (contrôles comptables automatisés sous Hélios, fiches pratiques, flashes alerte, réunions avec les services ordonnateurs).

La direction des finances publiques de la Haute Corse a établi des chartes de partenariat afin d'offrir aux collectivités une réponse adaptée à l'amélioration du fonctionnement des services locaux (communication entre les partenaires, amélioration du recouvrement, réduction des délais de paiement, gestion de trésorerie, valorisation des comptes).

En 2009, 2 conventions de partenariat ont été signées avec la commune de l'île Rousse et la communauté de commune de l'Oriente.

Par ailleurs, la convention de service comptable et financier signée en 2007 avec le conseil général de la Haute Corse constitue un engagement fort de l'ensemble du réseau du Trésor public. Les comités de suivi et de pilotage réunis régulièrement ont permis de dresser un bilan des réalisations. A ce titre, 9 des 15 actions prévues dans la convention ont été réalisées en 2009, soit un pourcentage de 60%.

Dans un souci de recherche de l'efficacité de la dépense locale, 95 collectivités locales ont signé en 2009 une convention leur permettant de bénéficier du versement anticipé du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, mesure phare du plan de relance, en contrepartie d'un engagement d'investissement prévisionnel.

5.6. Une nouvelle organisation des services de la DGFIP

Au delà d'une permanente collaboration entre les directions des deux filières locales de la DGFIP, la fusion s'est traduite en 2009 par :

- ➔ la mise en place du guichet fiscal unique au travers, d'une part, de la création au 1er décembre 2009 du service des impôts des particuliers de BASTIA (SIP) par la fusion du centre des impôts et de la trésorerie compétente pour le recouvrement des impôts des usagers de la commune de BASTIA, et, d'autre part, de l'accueil fiscal de proximité qui permet aux autres usagers de déposer leurs réclamations fiscales dans toutes les trésoreries du département qui les transmettent aux CDI/SIP compétents.
- ➔ L'association des cadres des deux réseaux au moyen de réunions communes et de mise en place de dispositifs de formation croisés, en particulier dans le cadre de l'offre de service aux élus.

Le SIP de CALVI sera mis en place le 1er avril 2010, et la direction départementale des finances publiques au cours du deuxième semestre 2010. Son siège sera localisé à la trésorerie générale actuelle. Elle sera organisée en trois pôles, un pôle transverse (ressources, contrôle de gestion), un pôle gestion publique (missions de la TG moins le recouvrement des impôts des particuliers), un pôle fiscal (missions de la DSF plus le recouvrement de l'impôt).